

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 35 (1987)

**Artikel:** La défense de l'axe du Simplon : G.H. Dufour et les fortifications de Saint-Maurice  
**Autor:** Dubuis, François-Olivier / Lugon, Antoine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-835496>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA DÉFENSE DE L'AXE DU SIMPLON: G. H. DUFOUR ET LES FORTIFICATIONS DE SAINT-MAURICE

par François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon

L'élaboration de ce chapitre est à l'image de son objet: tout comme les fortifications de Saint-Maurice, ces quelques pages sont le fruit d'un travail par étapes. D'abord, des officiers, que leurs charges militaires ont longtemps attachés à la forteresse, se sont livrés à d'utiles reconnaissances. Feu M. le colonel de Montet a examiné l'histoire de la construction et de l'équipement des ouvrages, d'après la remarquable thèse publiée par M. Kurt Werner en 1946. M. le colonel Lebet, en collaboration avec M. le capitaine Merker, s'est intéressé principalement aux problèmes tactiques sur la base de documents originaux tirés des archives fédérales. Puis Mme Marie Claude Morand, conservatrice des Musées cantonaux, à la recherche de documents pour l'exposition, a exploré les archives privées du général Dufour et complété, bientôt avec l'aide de M. Antoine Lugon, la collecte de renseignements dans les archives de la Confédération. Grâce à une quantité d'informations nouvelles, et pour la plupart inédites, le champ d'investigation se trouvait notablement élargi.

Un développement plus ample devait être donné au travail initialement prévu. La prise en compte de la documentation nouvelle exigeait à elle seule plusieurs semaines de labeur continu. Les collaborateurs qui avaient généreusement œuvré jusqu'alors ne pouvant être disponibles pour assurer tel surcroît de leur tâche, la commission de rédaction nous a chargés de mettre en œuvre la documentation disponible.

Les archives fédérales à Berne, ainsi que les archives Dufour, conservées à Genève par M. Olivier Reverdin, contiennent en effet un nombre considérable de pièces relatives aux fortifications du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Systématiquement dépouillée et mise en œuvre, cette documentation serait pour le chercheur la matière d'une thèse aussi volumineuse que passionnante. Les chapitres de celle-ci traiteraient de topologie et de questions tactiques, d'architecture militaire et d'armement. On y verrait une jeune confédération d'Etats qui cherche l'unité de sa défense et se heurte aux problèmes de dépenses communes, une armée qui met à l'épreuve ses institutions nouvelles. On y rencontrerait des chefs décidés à servir ensemble leur pays, mais que les différences de mentalité et d'expérience portent parfois à s'affronter; y apparaîtraient aussi des paysans et des vigneron inquiets de la place prise sur leurs terres par la multiplication des retranchements nouveaux.

Les délais qui nous sont impartis nous imposent de moindres ambitions. Le thème de ce livre, «Le général Dufour et Saint-Maurice», nous suggère les choix à faire dans la documentation. Nous aimerions simplement que le lecteur entre en contact avec le général Dufour, pour comprendre comment la personne de cet officier est engagée à Saint-Maurice, la manière dont il a conçu les fortifications du défilé, discuté les projets, dirigé leur exécution et veillé sur leur avenir.

Dans l'espoir d'atteindre ce but, nous avons délibérément choisi de laisser Dufour parler lui-même de ses conceptions tactiques, de l'écouter quand il discute avec ses collaborateurs, et de le regarder aux prises avec les difficultés du terrain, des hommes et des caisses publiques.

Les grandes idées ne se réalisent qu'à travers mille actions et réactions de détail. Mieux que des considérations de notre cru, la série d'instantanés que nous présentons ici permet de discerner la place que Saint-Maurice a occupée durant plus de trente ans dans l'esprit du général Dufour.

Quelques remarques préliminaires de topologie sont indispensables à la compréhension de notre étude.

La plupart de nos lecteurs connaissent la plaine du Rhône entre le Léman et Martigny. Les marais et les bois y sont rares: presque partout, de vastes zones cultivées s'étendent du pied des coteaux jusqu'au bord du fleuve bien canalisé et franchissable par un nombre suffisant de ponts. La voie ferrée comme la route nationale (bientôt) et les routes cantonales permettent de traverser la zone du défilé

rapidement: le voyageur d'aujourd'hui s'aperçoit à peine qu'il existe, sur une gorge impressionnante, un vieux pont de pierre qui, durant huit siècles, a supporté seul tout le trafic de la vallée.

Fig. 23 Il faut oublier un instant toute cette image actuelle du paysage pour saisir la pensée des hommes qui, dans les années 1820 à 1840, ont eu la responsabilité d'organiser la défense de l'axe du Simplon.

Fig. 20, 22 De leur temps, les terres arables de la plaine ne sont que marginales, sur quelques cônes d'alluvions et quelques terrasses au pied des coteaux. La surface médiane, de beaucoup la plus vaste, est le domaine du fleuve et des marais. Entre les bras souvent déplacés du Rhône et les vastes étendues d'étangs et de roseaux, les paysans risquent quelques pâturages qu'ils nomment bien «Les Iles». Les secteurs d'accès difficile, ou vraiment impraticables, s'amplifient tout naturellement en été, lors des crues du fleuve. Les mutations saisonnières expliquent pourquoi l'importance tactique de passages comme ceux de Saint-Triphon et de la Balmaz est diversement appréciée par les officiers qui reconnaissent le terrain.

Dans les années 1830, un seul pont, celui du défilé de Saint-Maurice, unissait les deux rives, de Martigny jusqu'au lac. Les rares bacs et les gués étaient tributaires de l'humeur du fleuve.

Du Léman au défilé, chaque côté de la plaine ne possédait qu'une seule vraie route carrossable: venus l'un de Savoie par Meillerie, et l'autre du plateau vaudois par Chillon, ces deux itinéraires se joignent au pont de Saint-Maurice. En amont, jusqu'à Martigny, l'unique route regroupait sur la rive gauche du fleuve tout le trafic.

Les chemins que l'on trouvait ailleurs, sur le bas des coteaux ou dans les vallées latérales, n'étaient pas à la mesure d'un trafic lourd. Beaucoup d'entre eux ne suffisaient pas à la circulation des charrettes.

C'est pourquoi l'«axe du Simplon» se confond pratiquement avec la grande route, et le pont médiéval de Saint-Maurice est alors la véritable clé du passage.

Ingénieurs et officiers du XIX<sup>e</sup> siècle traitent souvent des *hauteurs* si importantes pour la garde du pont et de tout le passage. Dans leur langage, le mot désigne régulièrement le plateau de Vérossaz et ses abords du côté de Massongex (rive gauche) et le plateau tout mamelonné des collines de Chiètres (rive droite). Entre ce dernier et la montagne existe un vallon par lequel on passe facilement de Bex à Lavey et *vice versa*.

## PRÉPARATIFS POUR LA DÉFENSE DE LA NEUTRALITÉ (1821-1830)

Restaurée dans sa tradition propre par le Pacte fédéral de 1815 et instruite par les expériences vécues depuis 1798, la Suisse organise la défense de son territoire. En ce domaine, deux principes régissent son action: la lutte contre toute tentative d'occupation étrangère et l'obstruction à tout passage d'armée à travers le territoire fédéral.

Le règlement militaire de 1817 donne à la Confédération les moyens de prévoir dans leur ensemble les mesures nécessaires à cette sauvegarde de son indépendance et de sa neutralité. Comme on ne peut préparer une défense militaire sans connaître parfaitement la disposition des lieux, l'une des tâches les plus urgentes est l'exécution de reconnaissances nombreuses et variées: elles doivent, en l'absence de carte topographique suffisante, faire apparaître les conditions qui faciliteraient ou au contraire compliqueraient la tâche du défenseur et de l'attaquant<sup>2</sup>.

### Première ébauche d'une tactique (1821)

Nous n'avons à considérer ici que les reconnaissances dans lesquelles Saint-Maurice occupe une place, et auxquelles G. H. Dufour, alors lieutenant-colonel du génie, prend une part très active. Dans celle de 1821 (du Simmental au Chablais, en passant par le Sanetsch) Dufour note au passage l'intérêt militaire que peut encore présenter l'enceinte médiévale de Sion, puis les facilités de défense offertes par divers points en aval de cette ville. Parvenu à Saint-Maurice, il décrit sommairement la topographie de la cluse et observe: *en coupant le défilé de St. Maurice on ferme toute la vallée. La*

Fig. 21

configuration du terrain est ici favorable à des positions d'artillerie et de carabiniers, et le passage du pont lui-même peut être facilement obstrué, *en profitant pour cet objet du petit bâtiment qui s'élève sur le milieu de ce pont. Une double herse solide adaptée à ce bâtiment, qui d'ailleurs pourrait être crénelé, fournirait un moyen facile et prompt de faire la barricade.*

G. H. Dufour esquisse en peu de mots son concept de la défense ponctuelle du défilé: *De quelque côté que l'ennemi vienne, le système de défense est toujours le même: couper la route dans le défilé au delà du pont, du côté de l'ennemi, par deux ou trois fossés profonds, tout en se ménageant la communication par le pont lui-même jusqu'au dernier moment; placer des batteries sur la rive opposée en profitant pour cet objet des plateformes en étages que présente le terrain; préparer sur la cime des rochers qui dominent la route de gros blocs pour écraser l'ennemi; et enfin barrer le pont quand on est forcé à abandonner une des deux rives pour se retirer sur l'autre<sup>3</sup>.*

Ces quelques lignes constituent l'embryon à partir duquel se développeront les réflexions, les projets et les réalisations que Dufour contrôlera à Saint-Maurice.

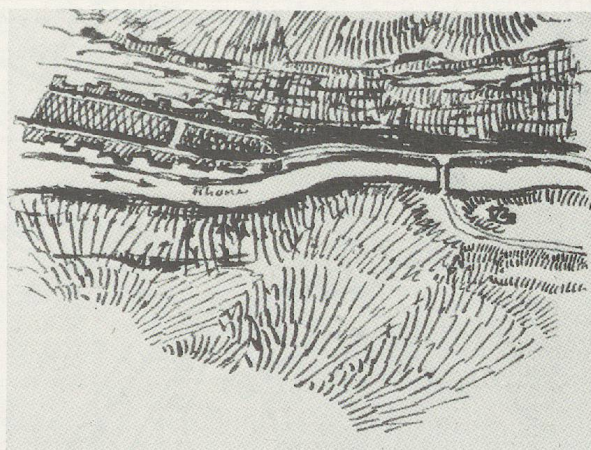


Fig. 21 G.H. Dufour: croquis du défilé de Saint-Maurice. Reproduction 1 : 1. Carnet de la reconnaissance de 1821. Archives Dufour, Genève.

## L'importance de Saint-Maurice sur l'axe du Simplon (1822)

En ce qui concerne le Valais, les diverses reconnaissances faites en 1821 et 1822 par les officiers de l'Ecole militaire fédérale de Thoune ont abouti à un rapport qu'a rédigé leur maître, l'instructeur en chef du génie et de l'état-major, G. H. Dufour<sup>4</sup>.

Le texte donne d'abord une description du Valais qui mériterait d'être un jour publiée: des considérations générales, une géographie de la vallée du Rhône et des passages latéraux vers le nord puis vers le sud; Dufour note au passage les points qui l'intéressent pour le cantonnement et le ravitaillement des troupes ainsi que pour l'organisation de la défense. Dans le chapitre 5, qui concerne plus directement notre propos, il indique un plan de défense du pays contre un agresseur venant de Lombardie ou du Piémont.

*Il est évident, écrit G. H. Dufour, que l'attaque principale contre le Valais de la part des puissances maîtresses de la Lombardie et du Piémont serait dirigée par la route du Simplon et que les corps qui menaceraient les autres passages ne seraient que secondaires. Le long de la route carrossable que l'ennemi entendrait utiliser pour passer rapidement de l'Italie septentrionale au centre de la France orientale, deux points sont d'une importance particulière pour la défense suisse: le premier est la grande galerie (tunnel) de Gondo, véritable clef du Valais du côté de l'Italie, le second est St. Maurice. Ce dernier point est de la plus haute importance en ce qu'il est en arrière de tous les débouchés, au nœud de toutes les communications; l'ennemi arrivé sous ses murs après trois ou quatre jours de marche, n'est pas plus avancé pour ses projets ultérieurs qu'il ne l'était à Brieg, parce que le chemin qu'il a parcouru est parallèle à la frontière et ne le conduit point dans l'intérieur; si donc l'ennemi trouve à St. Maurice une résistance majeure, et qu'il lui faille plusieurs jours pour s'en emparer, sa position devient des plus critiques, il court les risques de périr par la faim dans cette vallée qui ne fournit pas de quoi nourrir ses habitants et d'où, avant de se retirer, on aura enlevé le peu de provisions qui s'y trouvent.*

*Le fort de St. Maurice acquiert un nouveau degré d'importance si on suppose une attaque de l'autre côté; et dans tous les cas il est le remède le plus efficace contre le danger de voir servir la route du Simplon au passage des troupes étrangères allant de France en Italie ou d'Italie en France; il est clair que leur but étant d'arriver plus tôt en prenant ce chemin de traverse, elles ne s'y engageront pas si elles peuvent prévoir de la résistance.*

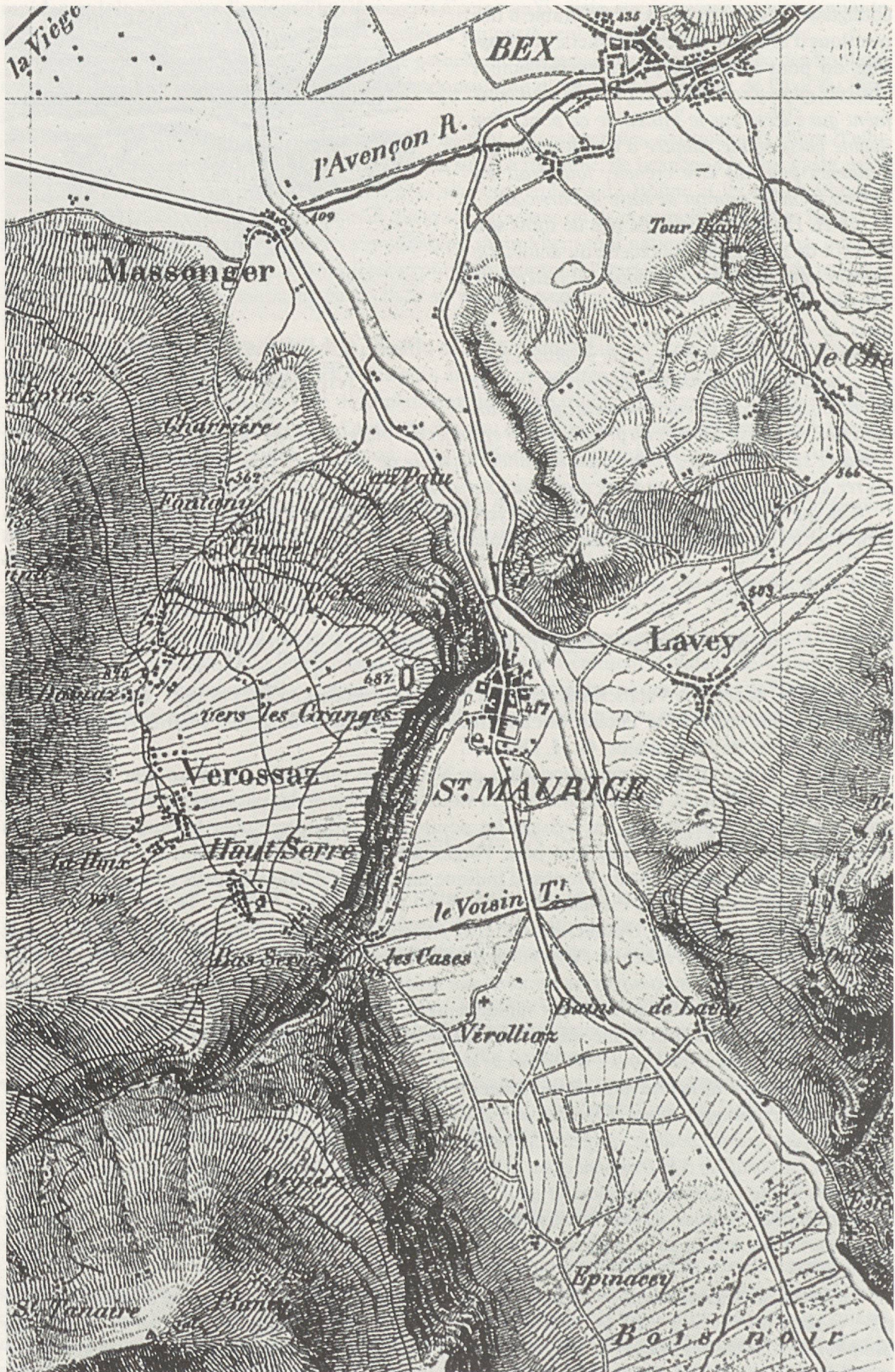


Fig. 22 La région de Saint-Maurice en 1840. Ech. appr.: 1:30 000. Détail de la fig. 20.



Fig. 23 La région de Saint-Maurice en 1974. Echelle: 3 cm = 1 km. Extrait de la Carte nationale de la Suisse au 1:50 000, feuille 272.

De l'avis de Dufour, Gondo et Saint-Maurice *sont faciles à fortifier*. Cela n'ira pas sans entraîner des dépenses car ces sites où la terre est plus rare que la roche ne se prêtent pas à des *ouvrages de fortification passagère*. D'ailleurs, *ce n'est pas avec de faibles redoutes qu'on arrête une armée*. L'ingénieur voit donc plus grand : *il faut de toute nécessité avoir recours à la fortification permanente, soit découverte soit casematée suivant le besoin*.

En ce qui concerne le poste de Saint-Maurice, Dufour n'a pas encore de véritable projet. *J'entrevois seulement — écrit-il — que la ville devrait rester en dehors de la fortification, et qu'il faudrait se borner à occuper solidement les hauteurs des deux rives, de manière à faire face de tous les côtés. En vouloir davantage serait tomber dans un système qui ne peut convenir à la Suisse; elle n'est pas assez puissante pour construire et entretenir une forteresse*.

Supposant que Gondo et Saint-Maurice seraient correctement fortifiés et que l'on disposerait pour défendre le passage du Valais de 11 500 hommes dont neuf à dix mille combattants, Dufour explique comment on pourrait, *à la faveur du terrain*, résister à des *forces très supérieures*. Le gros des troupes suisses serait disposé tout au long de la plaine, la *masse centrale* étant cantonnée à Brigue. Les passages secondaires des Alpes méridionales seraient simplement surveillés, de manière à savoir assez tôt au bas de quelle vallée la résistance doit être rapidement organisée. En cas de défaite à Brigue, les forces suisses se replieraient progressivement en aval, obligeant l'adversaire à distendre ses communications, à éparpiller ses forces et à s'exposer aux coups portés sur ses flancs et sur ses arrières. Parvenue dans sa retraite jusqu'à Saint-Maurice, *l'armée s'arrêtera pour profiter des nouveaux avantages que lui offre une localité aussi resserrée*.

La défense du défilé est envisagée de façon très large : *La défense de St. Maurice ne doit pas résider uniquement dans la fortification; il est indispensable que les hauteurs de droite et de gauche soient fortement occupées pour en fermer les abords; car les rochers si abrupts qu'ils puissent être, sont contournés par des sentiers accessibles aux piétons, au moyen desquels on pourrait éluder le fort ou s'en emparer plus facilement. Il faut à tout prix rester maître des hauteurs*.

Si le passage venait à être forcé, une bataille aurait lieu dans la région des collines de Saint-Triphon, que l'on aurait pu fortifier à la hâte. On bénéficierait alors des renforts qui auraient eu le temps d'arriver de l'intérieur (notamment par le col des Ormonts). En cas d'échec, la résistance trouverait des lieux favorables tout le long du lac jusqu'à Lausanne. L'opération prendrait alors fin, si l'ennemi se dirigeait vers la France; elle reprendrait sur le ligne de la Sarine, si au contraire il se tournait vers l'intérieur de la Suisse.

Malgré l'importance capitale attribuée au défilé de Saint-Maurice, Dufour ne décrit pas dans ce rapport le détail des ouvrages dont il souhaite la construction : *il est difficile de l'indiquer sans avoir fait un projet particulier*.

Cette nouvelle étape de réflexion trouvera place en 1823.

### L'avant-projet de Dufour pour la fortification du défilé (1823)

Par ordre de la Commission militaire fédérale du 29 mars, *Monsieur le Colonel fédéral Guiguer de Prangins<sup>5</sup> est chargé de proposer un plan de défense contre une armée qui déboucherait des Départements du Doubs, du Jura et de l'Ain sur la Suisse romande avec l'intention de forcer le passage du Simplon et de s'établir sur la grande route militaire de France en Lombardie*.

*Il serait superflu d'appeler l'attention particulière de Monsieur le Commissaire sur le poste de St. Maurice en Valais, dont la nature a fait la clef de cette importante vallée. Il avisera avant tout aux moyens de rendre ce poste inexpugnable, et il examinera la position de Martigny pour juger de la convenance de fortifier cette place sur laquelle il est possible de descendre depuis le Faucigny par la Valorsine*.

On retrouve dans l'esprit de la commission la recherche d'un élément de dissuasion propre à faire respecter la neutralité du territoire fédéral : *il est probable que la perspective d'une résistance opiniâtre à St. Maurice et la vue d'une bonne armée placée sur le flanc de la ligne d'opération ferait faire de sérieuses réflexions au général qui aurait l'intention de conduire une armée en Italie sans en sacrifier une partie en chemin*.

Le rapport du colonel Guiguer se fonde sur les *matériaux rédigés sur les lieux par le Lieutenant Colonel Dufour, pendant la reconnaissance opérée pour cet effet du 20 avril au 13 may 1823*. Nous ne pouvons nous arrêter aux dispositions à prendre du Jura jusqu'aux Préalpes. Les sites resserrés dans lesquels on peut défendre les entrées du Chablais sont la Porte-du-Scex (sur la route de Savoie) et Chillon (sur celle de Vevey). Plus au sud, la plaine n'offre aux défenseurs aucune position avantageuse<sup>6</sup> (l'absence de Saint-Triphon est surprenante) jusqu'à Saint-Maurice. *C'est là — écrit Guiguer — le point où viennent aboutir toutes les attaques dirigées contre le passage du Simplon, et les dispositions naturelles du terrain doivent y être renforcées par des ouvrages militaires. La défense du passage fait l'objet d'un rapport annexe du lieutenant-colonel Dufour.*

Dans ce document<sup>7</sup>, daté du 16 juin 1823, Dufour étudie la défense de Saint-Maurice non seulement dans le cadre de la réflexion proposée par la Commission militaire fédérale au colonel Guiguer, mais aussi dans la perspective d'une attaque dirigée du Simplon vers la France. Mais, sans prévoir d'engager les dépenses qui rendraient la position *inexpugnable*, il se contente de proposer ce qui la rendrait *susceptible d'une bonne résistance et capable d'arrêter l'ennemi plusieurs jours*. Le titre de *Projet de fortification* ne doit pas faire illusion sur la nature du texte. Dufour ne livre pas un plan à partir duquel les ouvrages pourraient être immédiatement bâtis: il se limite à un croquis *pareil à ceux qui accompagnent la reconnaissance générale, c'est-à-dire qui indique seulement les principes*. Si l'on en vient un jour à établir un véritable projet, *il faudra au préalable lever un plan exact de la localité et étudier le terrain avec beaucoup de soin; prévoir les difficultés d'exécution, apprécier les dépenses, etc. Ce sera un beau sujet d'étude et d'instruction pour ceux de nos officiers qui seront chargés du travail.*

Fig. 24

L'auteur apprécie les problèmes tactiques auxquels la fortification de Saint-Maurice doit répondre: *L'attaque la plus dangereuse serait celle par la rive droite du Rhône à laquelle on serait exposé de la part d'une armée qui, après avoir battu la nôtre dans l'intérieur du canton de Vaud, et franchi le défilé de la Vaud (Lavaux), se hâterait de gagner le pont du Rhône qui lui assure le libre passage par le Simplon. De ce côté, une suite de hauteurs très accessibles et faciles à tourner ne pourraient être*

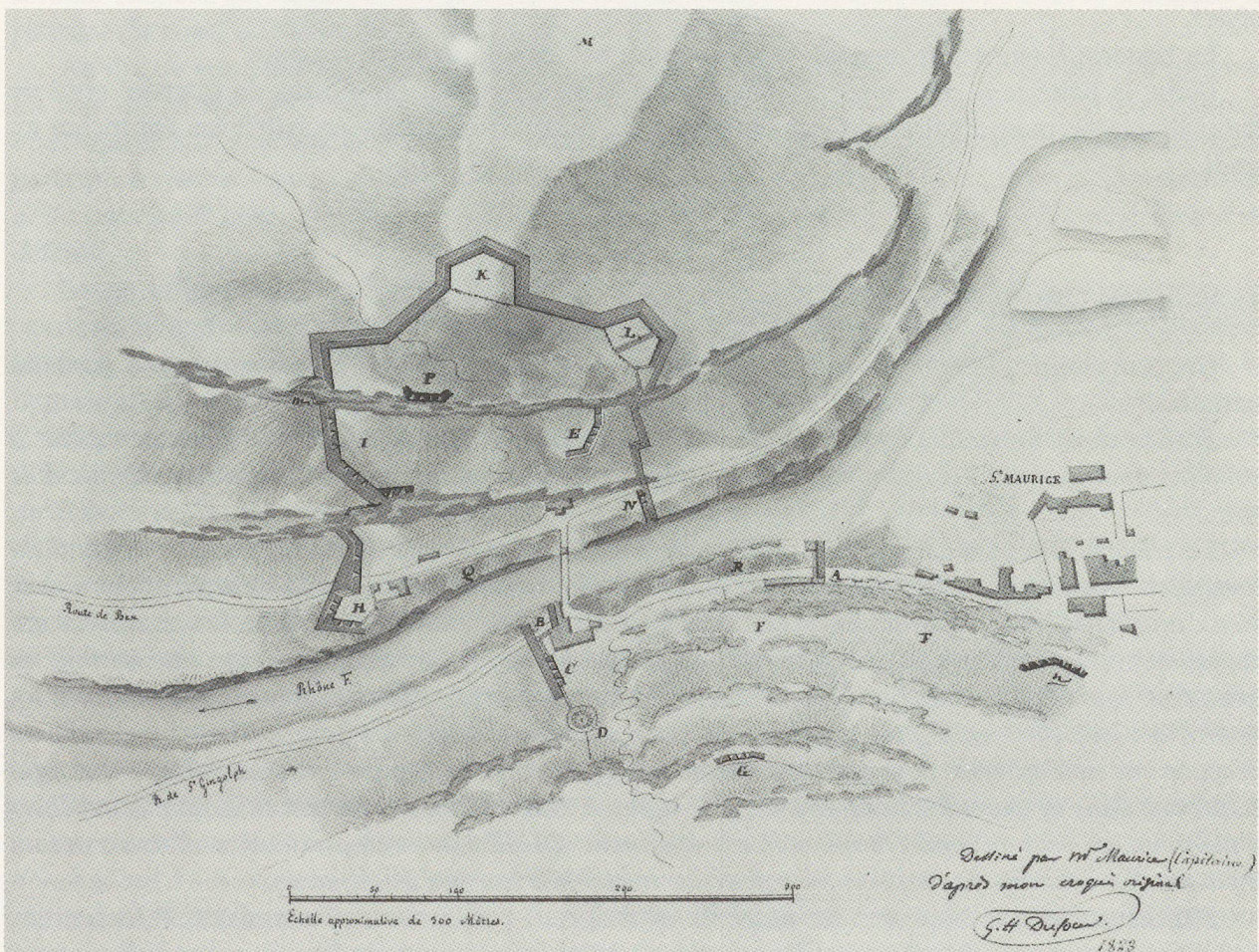


Fig. 24 G.H. Dufour: projet pour les fortifications de Saint-Maurice, 1823. Ech. appr. 1:5000. Archives Dufour, Genève.

dépendues que par des forces bien supérieures à celles que nous pourrions laisser à St. Maurice; on ne peut donc songer à les garder toutes et l'on est forcé de se rabattre sur les dernières, bien qu'elles se trouvent commandées par celles qui les précèdent; et c'est là qu'il faut faire des ouvrages assez solides pour en imposer à l'ennemi et balancer ses avantages.

De l'autre côté (sur la rive gauche), on peut à moins de frais ménager une défense efficace contre une armée venant du Simplon ou de la Savoie, parcequ'ici les bords du fleuve sont beaucoup plus abruptes et les hauteurs d'un difficile accès; qu'en outre l'armée suisse tout entière occuperait, dans cette circonstance, les hauteurs de la rive droite et donnerait au fort son appui, ce qu'elle ne peut faire dans la première supposition; parceque sous peine d'être anéantie elle ne peut s'adosser à un étroit défilé. Mais pour que les ouvrages de la rive gauche se réduisent à peu de chose il faut laisser la ville en dehors, quitte à la couvrir au besoin, et si l'on en a les moyens, par des ouvrages de fortification de campagne barrant la vallée. Autrement il faudrait construire une véritable forteresse et telle n'est pas notre intention.

Fig. 24

Dufour procède ensuite à la description des ouvrages proposés (rive gauche, puis rive droite), puis à l'estimation de l'armement d'artillerie nécessaire. Nous présentons ces données en les regroupant selon les trois thèmes tactiques envisagés par l'auteur. Dufour désigne chaque ouvrage par une lettre, que nous reprenons<sup>8</sup>.

### Défense du côté de Martigny

L'interception de la route serait assurée par une *coupure* taillée de la falaise au Rhône à l'entrée méridionale du défilé (à environ 150 m du château). Cet ouvrage *A* est pourvu d'un pont-levis qui se relève contre un *bâtiment crénelé*, et d'une *petite casemate pratiquée dans le rocher* pour prendre d'enfilade le fossé. Les approches immédiates de la coupure seraient défendues par des *couloirs pratiqués dans le rocher en manière de grands machicoulis*, au moyen desquels les défenseurs montés sur la *corniche F* précipiteront sur l'assaillant les pierres qu'on aura approvisionnées d'avance pour cet objet<sup>9</sup>.

La batterie *E* (sur les rochers de la rive droite) bat les abords de la coupure.

Enfin, la batterie *n*, placée sur la première corniche du rocher (au-dessus du quartier nord de Saint-Maurice), pourrait tirer par-dessus la ville et, de ses trois pièces, en battre les approches au midi.

### Défense du côté de Saint-Gingolph

On peut donner le texte lui-même en ajoutant entre parenthèses l'armement prévu pour les batteries.

Du côté de St. Gingolph, on fera une autre *coupure B* tout près du pont, dans le même genre que la coupure *A*, et avec un fossé défendu de la même manière. Cette coupure est déjà ébauchée dans le roc.

Le château attenant serait remis en état, et sous le point de vue de la défense et sous celui du logement. Une batterie *C* (1 obusier, 1 mortier et 2 canons), construite sur la terrasse et derrière le vieux mur actuel, défendra directement l'approche par la route de St. Gingolph. Les murailles qui supportent cette batterie étant à découvert, on cherchera à former un glacis en avant, en creusant un fossé dont le prolongement pourra servir aussi de seconde coupure. Il existe au delà de la terrasse un rocher *D* assez élevé, qu'il faut nécessairement occuper pour battre les hauteurs environnantes. Je propose une tour crénelée pour cet objet, de quinze à seize mètres de diamètre. Ces sortes d'ouvrages sont bons dans de pareilles situations où l'on a peu à craindre du canon. En escarpant les rochers d'alentour, on peut en rendre les abords extrêmement difficiles sinon impraticables. J'en dis autant pour tous les endroits par où l'ennemi pourrait parvenir à tourner les défenses.

Situées sur la rive opposée, des batteries en étages *H* (1 obusier et 3 canons) *I*, *P* (ensemble, 2 obusiers et 4 canons) et une muraille crénelée *Q* (le long de la route de Bex) croisent leurs feux en avant du dispositif que nous venons d'indiquer.

## *Défense de la rive droite*

La défense de la rive droite, qui a pour but d'interdire la route à un adversaire venant de Bex, est conçue de manière à envelopper complètement les abords du pont. Non seulement les ouvrages couperont les routes au nord et au sud de celui-ci, mais encore ils devront garantir la possession des hauteurs qui le dominent de plus près à l'est, et se prêtent à des positions d'artillerie. Dufour commence sa description par la partie qu'il estime la plus vulnérable (front est) puis en vient à l'interception directe des routes de Bex puis de Lavey.

*Quant aux ouvrages de la rive droite, ils consistent principalement en deux lunettes irrégulières K (1 mortier et 4 canons) et L (1 obusier et 2 canons), réunies entr'elles et avec les escarpements par des espèces de courtines brisées adaptées à la localité. Ces lunettes sont l'âme de la défense de ce côté; elles doivent donc être parfaitement conditionnées: fossés profonds, parapets épais, escarpe et contrescarpes revêtues, caponnières pour la défense des fossés.*

A propos de ce dernier point, l'ingénieur observe qu'en raison de leur différence d'altitude les deux lunettes ne peuvent servir à un flanquement mutuel: la défense de chacune est donc indépendante. D'ailleurs l'une et l'autre doivent être à même de résister même isolées: à cet effet, *elles seront palissadées à la gorge, ou munies d'un mur crénelé.*

*Une batterie découverte I doit défendre le second pli du terrain; l'approche en est défendue par le haut au moyen d'un mur crénelé m établi sur la crête des rochers, et défendu lui-même par la partie gauche du retranchement supérieur. La batterie a un crochet qui serait armé pour la défense de l'autre rive.*

*Un ouvrage H (1 obusier et 3 canons) blindé ou casematé, en forme de petit front bastionné, coupe la route de Bex, et s'appuyant par sa gauche aux escarpements du Rhône, ferme l'entrée du fort de ce côté. Cet ouvrage doit être couvert parcequ'il est bas, et que l'ennemi venant à éluder les coups de la batterie I, s'approcherait assez pour plonger dans la redoute H.*

*La muraille crénelée Q, destinée comme on a vu à la défense de l'autre rive, forme comme une seconde enceinte qui rassure contre le danger d'une surprise par l'eau, et peut encore servir à disputer le passage du pont, quand l'ennemi aurait forcé les ouvrages de la rive gauche.*

Au sud du pont, *une batterie N (2 canons) avec fossé en avant sert à la fois de coupure et de défense du côté du chemin qui, contournant les hauteurs, communique aussi avec Bex. Elle est réunie à l'ouvrage L par une muraille en crémaillère précédée d'un fossé. Une muraille est ici nécessaire parceque les pentes sont trop rapides pour y construire des parapets ordinaires (...)* Une pièce seulement de la batterie E peut prendre de revers les rochers auxquels s'appuie la lunette L et contribue à sa défense.

Les abords est et sud des fortifications qui viennent d'être décrites seraient protégés (sans doute en cas de mouvement tournant) par des positions d'artillerie de la rive gauche. La batterie G (2 canons), située à une grande hauteur, battrait l'éminence M, dangereuse pour la position K. D'autre part, la batterie n (sur la corniche F) pourrait prendre de revers les pentes méridionales de la colline.

Une manœuvre de l'adversaire dans la région entre les collines et Lavey oblige à envisager une difficulté particulière: *l'ennemi attaquant par la rive droite, peut chercher à jeter un pont sur le Rhône au dessous de St. Maurice, pour attaquer le Fort en même temps de tous les côtés. Nous n'avons pour nous opposer à ce travail que nos troupes mobiles déjà bien occupées ailleurs<sup>10</sup>. Il faut donc faire préparer en amont quelques radeaux chargés de pierres, pour les abandonner au courant quand le pont sera à peu près achevé, et tâcher de détruire ainsi un ouvrage aussi dangereux pour nous.*

Il faut encore présenter quelques problèmes plus généraux auxquels Dufour prête attention. Ainsi, *on devra mettre du soin à faciliter les communications dans l'intérieur par des chemins, sinon commodes pour l'artillerie, du moins faciles pour les fantassins. Il faut qu'on puisse se porter rapidement d'un point à l'autre et se montrer en force partout où l'ennemi cherche à pénétrer.*

D'autre part, si l'on récapitule les forces d'artillerie prévues pour les différents ouvrages, *cela fait en tout trente bouches à feu, dont vingt trois canons, cinq obusiers et deux mortiers. C'est beaucoup sans doute quant à nos moyens mais c'est peu relativement au but qu'on se propose; car nous n'avons point indiqué de pièces de réserve et cependant il en faudrait bien quelques unes. Dufour note plus loin que cette artillerie nécessite des magasins: on en trouvera dans les voûtes du château pour une rive, et il sera bon d'en pratiquer un ou deux dans le rocher sur la rive opposée.*

La garde du passage de Saint-Maurice nécessite non seulement des ouvrages équipés mais aussi tout un personnel:

*La défense du fort comporte nécessairement celle des rochers qui le dominent, en conséquence sa garnison doit être assez nombreuse. Je n'estime pas qu'on puisse la réduire à moins de deux bataillons fédéraux et deux cantonaux, auxquels on joindrait quatre compagnies de carabiniers dont moitié des réserves cantonales, deux compagnies d'artillerie non armées et une compagnie du génie, en tout 3600 hommes au complet; nombre qu'il faut réduire à 3000 combattants seulement. C'est surtout lorsque l'attaque se fera par la rive droite que la garnison devra être au complet, parceque l'ennemi se trouvant alors entre le fort et l'armée<sup>11</sup> on n'aura que de faibles secours à espérer; et que néanmoins les hauteurs de la gauche doivent toujours être fortement occupées. L'attaquant pourrait en effet jeter de l'autre côté du Rhône de forts détachements d'infanterie, lesquels venant à s'emparer des plateaux supérieurs amèneraient infailliblement la capitulation du fort. Je sais que les cantons intérieurs peuvent aussi envoyer des renforts par le haut Valais; mais il ne faut pas trop compter sur ce secours; mille circonstances peuvent l'empêcher, et le plus sage de beaucoup est de pourvoir le poste important de St. Maurice de tout ce qui lui est nécessaire en hommes et en matériel.*

Nous terminons en signalant une pensée de Dufour sur le choix du système de la fortification permanente et sur la signification dissuasive des ouvrages prévus: *Les ouvrages de la rive droite peuvent à la rigueur être faits en fortification mixte; mais cela n'est pas facile quand on doit comme ici rencontrer le rocher à une petite profondeur. Il est mieux de faire de suite la chose comme elle doit être; on y gagnera de la force; on montrera à l'étranger la ferme intention où nous sommes de faire résistance et peut-être préviendrons-nous ainsi la calamité d'un passage; enfin nous ne courrons pas le danger d'être pris au dépourvu.*

### La synthèse du général Finsler et la prise en compte de l'avant-projet de Dufour (1825)

Deux ans après avoir fait étudier par Guiguer de Prangins (et Dufour) l'hypothèse d'une attaque française du Jura au Simplon, la Commission militaire fédérale demande au général Finsler<sup>12</sup> (alors quartier-maître général de l'armée fédérale) une étude de la défense contre une attaque dirigée du Simplon vers le Léman. Finsler opère sa reconnaissance en septembre 1825 et fait son rapport<sup>13</sup> en deux fascicules, le premier examinant l'attaque du Simplon vers l'aval, et le second du Léman vers l'amont.

Le thème dont nous avons à traiter dans ce livre nous empêche d'entrer dans tous les détails, pourtant bien intéressants. Il suffit de rappeler ici qu'après avoir inventorié et décrit les points sur lesquels les troupes suisses pourraient résister du Simplon vers l'aval, au passage d'une armée autrichienne, il estime la ligne de la Dranse difficile à défendre. En revanche, il conseille de s'accrocher au terrain immédiatement en aval de Pissevache. Le défilé de la Balmaz, où la route est serrée entre le Rhône et un versant très abrupt, est à son avis le lieu le plus approprié à la défense de toute la vallée du Rhône (*den stärksten im ganzen Thal des Rhodans*). Il ne peut être utilement tourné par la rive droite du fleuve puisque les contreforts de la Dent de Morcles plongent en aval directement jusqu'au Rhône.

Le général Finsler souligne l'importance stratégique majeure de Saint-Maurice. Le pont du défilé représente, entre l'intérieur de la Suisse et les troupes qui défendraient le Valais, la seule liaison utilisable en toute saison. Il est en même temps le seul moyen permanent de se replier en cas de nécessité. Pour sa description, Finsler renvoie aux archives: *weil bereits in den Archiven der Militäraufsichtsbehörde von sachkundiger Hand umständliche und getreue Abbildungen und Beschreibungen desselben vorhanden sind*. L'allusion concerne au moins le travail du lieutenant-colonel G. H. Dufour.

La région de Saint-Maurice doit être fortement occupée dès que l'on envoie des troupes défendre le passage de Gondo: Aigle, Bex et les villages voisins offrent de bonnes possibilités pour les cantonnements.

Dans la deuxième section de son rapport, le général Finsler envisage la défense contre la Savoie en pensant aussi à une armée française. Il insiste donc sur le carrefour stratégique de Martigny, où se

rencontrent les itinéraires que pourraient envisager soit les Français, soit les Savoyards ou les Piémontais (routes des deux rives du Léman, réunies en une depuis Saint-Maurice, chemin par Chamonix et la Forclaz et chemin muletier du Grand-Saint-Bernard). Toutefois, comme la plaine de Martigny n'offre pas de position tactique suffisante, c'est beaucoup plus en avant en direction des frontières qu'il conviendra d'organiser la défense. Ainsi Saint-Maurice reparait sous la plume de Finsler.

Certaines des observations du général concernent les approches lointaines du défilé. Sur la route qui conduit de Vevey à Saint-Maurice, il ne voit, après Chillon, qu'un seul endroit favorable à la défense. Il s'agit de la colline du château de Saint-Triphon, position centrale d'une ligne appuyée à gauche sur le Rhône et les marais, et à droite sur le coteau entre Aigle et Ollon. La position, déjà étudiée par G. H. Dufour et ses aspirants dans la perspective d'une attaque venant du sud, est réexaminée sous un angle nouveau et complémentaire.

Sur la rive gauche du Léman et du Rhône, le défilé de Meillerie, la zone de Saint-Gingolph et surtout la position de la Porte-du-Scex sont pris en compte comme postes avancés. Ce dernier pourrait être amélioré par quelques retranchements supplémentaires. Le risque de voir ces trois positions tournées ensemble par les chemins de la montagne, de Thonon à Monthey (par le val d'Abondance) ne doit évidemment pas être oublié.

Finsler revient sur les approches méridionales de Saint-Maurice. De ce côté, la position à défendre est celle de La Balmaz, dont il complète la description et qu'il propose de fortifier. Une redoute de campagne serait construite sur le promontoire rocheux qui domine de quelque 45 m la route. Trois batteries d'artillerie seraient disposées dans cette fortification et commanderaient la route, que l'agresseur descende la vallée ou la remonte. Il faut noter que Finsler appelle ce *Fort* du nom d'Evionnaz, ce qui pourrait tromper un instant le lecteur.

Avant d'en venir à la défense immédiate du défilé, Finsler s'arrête à la région des collines de Chiètres, qu'il appelle la «position de Lavey». Il envisage d'abord le sort d'une force suisse repoussée du nord-ouest et qui chercherait là une nouvelle position de résistance à proximité des fortifications. Le général admet ici une hypothèse de base: «Le Conseil fédéral de la guerre aurait, dès qu'une levée de troupes se serait révélée inévitable pour la défense de la paix helvétique, pris soin d'ordonner que les deux extrémités du pont de Saint-Maurice soient fortifiées selon les propositions du colonel Dufour; s'ils n'avaient pas été terminés, ces travaux auraient du moins été poussés assez loin pour servir d'obstacle défensif; enfin ils seraient pourvus d'une garnison permanente.»

La «position de Lavey» présente toutefois deux graves inconvénients: elle est trop vaste. Il est donc douteux qu'une troupe incapable de résister sur la ligne plus courte de Saint-Triphon puisse faire front sur la marge septentrionale des collines de Chiètres<sup>14</sup>. D'autre part, si l'on est enfin amené à combattre sur la partie méridionale des collines, on a sur sa gauche (et non sur ses arrières) l'unique possibilité de se replier sur la rive opposée. Toutefois, quand le Rhône n'est pas en crue, on pourrait pallier cet inconvénient en jetant un pont de bateaux en face de Lavey.

Finsler envisage les services bien meilleurs que la «position de Lavey» peut rendre dans des circonstances militaires tout à fait différentes, c'est-à-dire quand l'ennemi attaque le long de la rive gauche du Rhône. Les collines offrent alors à l'armée suisse la possibilité, bien à l'abri du fleuve, d'accabler quiconque tente le passage de Massongex à Saint-Maurice ou *vice versa*. La défense du pont lui-même serait facilitée par la tour qui s'y élève, et dont on aurait solidement barricadé les portes.

Sous le titre de «Description de Saint-Maurice», le général fait allusion au problème des fortifications et de la défense immédiate du défilé contre un ennemi remontant la vallée. «Si la Confédération pouvait et voulait y consacrer quelques millions, on pourrait construire ici une citadelle double de dimension imposante, qui pourrait être comptée parmi les plus fortes en Europe.» Comme on ne peut songer à une telle entreprise, il faut prévoir des fortifications moins coûteuses. La Commission militaire fédérale possède à ce sujet un projet du colonel Dufour «qui semble tout à fait adapté aux exigences du lieu. Son dessin donne une idée si claire des environs immédiats du pont qu'il est tout à fait superflu de répéter ici sa description».

Si les fortifications bâties selon la proposition de Dufour sont attaquées, l'effort de l'ennemi venant du nord-ouest se portera sur les hauteurs de la rive droite et sur celles de la rive gauche. Ces dernières paraissent faciles à défendre: l'ennemi ne peut y accéder que par son infanterie légère. Le

plateau supérieur (celui de Vérossaz) pourra donc être défendu simplement, une fois les sentiers interceptés, par de l'infanterie légère et par de bons carabiniers. La défense doit être énergique car si l'ennemi peut prendre position sur ces hauteurs, il rendra intenable pour la garnison les fortifications du défilé.

La défense des fortifications de la rive droite est plus délicate. Une fois l'ennemi maître des collines de Chiètres, il pourrait y installer son artillerie, et notamment sur des hauteurs qui dominent les parties les plus hautes des fortifications. Celles-ci doivent donc avoir un profil très fort, être défilées de ces hauteurs et protégées par un fossé profond. Finsler insiste sur le fait que cette partie supérieure de la tête de pont orientale constitue «le plus faible, ou à proprement dire, le seul point faible de toute la défense». Si l'on construit les fortifications prévues, il faudra commencer par là et adopter un périmètre suffisamment étendu pour la troupe et l'artillerie lourde. Il faudra améliorer la communication avec le pont. Si l'on dispose du temps voulu, on construira sur les hauteurs quelques petits ouvrages (*Fleschen*) reliés à la fortification principale.

Le général se contenterait, pour occuper la double tête de pont prévue, d'un bataillon d'infanterie, de deux compagnies de carabiniers et de dix pièces d'artillerie de gros calibre. Cela semble bien peu mais s'explique peut-être par le fait que Finsler a sa conception propre de la défense du côté du sud. Il ne veut pas l'établir au nord de la ville de Saint-Maurice, mais loin en avant, au défilé de la Balmaz, qu'il appelle *Fort Evionnaz*. Tout l'espace entre ce fort et le défilé de Saint-Maurice n'offre à son avis aucune position favorable à la défense.

La nécessité de fortifier le passage de Saint-Maurice est impérative aux yeux du général: «Si nous croyons pouvoir compter beaucoup sur la force [naturelle] de ce passage et sur la vaillance de ses défenseurs, nous attendons plus d'effet encore des seuls travaux en vue de sa fortification.»

Quelques considérations générales de Finsler doivent encore être signalées. La région de Saint-Maurice ne se trouve pas sur la route d'un envahisseur désireux de conquérir la Suisse. Son importance stratégique découle de sa situation sur la «grande route militaire de France en Lombardie» (*auf der grossen Militairstrasse aus Frankreich nach der Lombardei*) ou *vice versa*. Quelles que soient sa nationalité et sa base d'opération, l'armée qui tenterait, en violation de la neutralité helvétique, de franchir les Alpes par le Simplon, aurait pour but de surprendre l'ennemi. Une telle manœuvre perdrait la majeure partie de son efficacité si elle ne pouvait être menée très rapidement. Le commandant d'une armée étrangère qui saurait à quel retard il s'expose renoncerait donc à un tel projet. L'importance de la défense du Valais, et plus particulièrement de Saint-Maurice, est donc de montrer que l'on peut, sinon l'empêcher, du moins retarder sensiblement la traversée du pays.

On notera que Finsler fait sien l'avant-projet de Dufour. Il n'y trouve de point faible que dans la défense des hauteurs sur la rive droite. Il ne critique en rien l'idée de construire des fortifications permanentes, ou au moins mixtes. Néanmoins, et cela importe fort à notre propos, le général ne se fait aucune illusion sur la possibilité de commencer à temps une entreprise si lourde. Avec réalisme, il se contente d'envisager que l'on se mettra au travail seulement dans le cas où la mise sur pied des troupes serait devenue inévitable: dès le premier instant où une guerre entre la France et l'Autriche paraîtrait vraisemblable, la Confédération devrait donner les ordres pour fortifier le pont de Saint-Maurice et y établir, aussitôt qu'une armée se rassemblerait en Lombardie ou en Bourgogne, une solide garnison.

### La nécessité de passer à l'exécution

Comme l'a montré M. le capitaine Bossey<sup>15</sup>, le risque d'un conflit international se présenta en 1830. M. le capitaine Merker a exposé dans le chapitre précédent les mesures prises par la Diète fédérale dès le mois de décembre, pour garantir l'intégrité du territoire et le respect de la neutralité suisse<sup>16</sup>. Il faut insister ici sur la décision du 29 décembre, selon laquelle le commandant en chef (dès qu'il serait nommé) aura la faculté d'élever les fortifications de campagne (*Feldbefestigungen*) qu'en accord avec le quartier-maître général il jugera nécessaires et urgentes<sup>17</sup>.

Sous la direction du commandant en chef, le général Guiguer de Prangins et de son chef d'état-major, le colonel Dufour, on travaille immédiatement au choix des points du territoire qu'il faudra fortifier, soit pour empêcher un passage en violation de la neutralité, soit pour défendre l'indépen-

dance du pays. Ainsi, dans son rapport du 11 janvier 1831 déjà, le quartier-maître général Wurstemberger propose au général une liste raisonnée dans laquelle naturellement on trouve Saint-Maurice, où se rejoignent les deux routes qui par les rives du Léman conduisent de France vers le Simplon. C'est ici un *point stratégique principal qu'il convient de bien consolider*. Il entre dans quelques détails:

*On couperait la route de Savoie, tant en fortifiant le chateau et en établissant un ouvrage entre le pied de la montagne et le Rohne, tant en s'assurant par un retranchement du défilé de la Porte de Sex, situé deux lieues plus bas entre Montey et le lac de Genève sur la rive gauche du Rohne. Le dernier point, quoiqu'à peu près inattaquable de front, peut néanmoins dans la bonne saison être tourné et pris de dos par les vallées de la Dranse et le val d'Illiers, au moyen d'un chemin praticable pour de légères voitures, ce qui oblige, pour s'assurer complètement de St. Maurice, de fortifier cet endroit même.*

*La route du canton de Vaud peut être immédiatement coupée derrière le pont du Rohne, à l'aide d'un ouvrage en dessus et d'un autre en dessous des hauteurs de Lavey, mais elle le sera mieux encore cinq lieues plus en avant, au défilé de Chillon, qu'un petit retranchement rendrait entièrement impraticable. Voyez pour l'interruption du passage à St. Maurice la reconnaissance de Mr. Finsler, quartier maître général<sup>18</sup>. La référence au rapport de 1825 que nous avons cité impliquait l'approbation de l'avant-projet préparé par Dufour, mais aussi celle des idées de Finsler sur la construction rapide d'ouvrages qui seraient forcément légers. D'ailleurs la Diète avait pris position, les circonstances pressaient et l'armée ne pouvait que l'admettre.*

Les choses ne traînent pas: le 16 janvier déjà, Dufour écrit au quartier-maître général Wurstemberger:

*La position de St. Maurice est d'une trop haute importance sous le point de vue militaire pour ne pas commencer dès à présent à limiter les projets des ouvrages défensifs qu'il est convenable d'y établir, eu égard à nos moyens et au peu de temps qui nous est accordé. Ces projets ne peuvent être faits et discutés sans qu'au préalable nous ayons un bon plan des localités. Veuillez en conséquence, Monsieur le Colonel, envoyer le plus promptement qu'il vous sera possible un officier intelligent pour relever les plans de St. Maurice et de ses environs qui devraient déjà être faits. Il les vérifiera et les rectifiera en ce qu'ils pourraient avoir d'incorrect. Il portera surtout son attention sur les hauteurs de la rive droite dont il sera bon qu'il fasse les profils pour en bien déterminer la forme. Le même officier sera chargé de faire le plan de la porte de Sex, entrée du Valais du côté de la Savoie. Il sera bon de voir aux moyens de mettre cette barrière en état de défense sans qu'il en coûte de trop fortes dépenses à la Confédération.<sup>19</sup>*

## L'EXÉCUTION DES OUVRAGES URGENTS (1831)

A l'époque où le colonel Dufour s'occupe de la défense de Saint-Maurice, la Suisse n'avait pas encore de troupes de forteresse: en cas de mobilisation générale ou même de guerre, les ouvrages dont on établissait le projet auraient été occupés et défendus par la division chargée des frontières sud-occidentales du pays.

### La répartition des compétences

Les réflexions des officiers du génie fédéral pouvant s'accorder ou non avec celles du commandant de division, il fallait réduire les risques de conflit par une définition précise des compétences de chacun.

Le 18 janvier 1831, le chef de l'état-major général donne ses instructions au colonel Forrer, qui vient d'être nommé commandant de la 4<sup>e</sup> division. Il attire son attention sur les lieux de passage qu'il aura à étudier *notamment et principalement la fameuse route du Simplon. Le Génie sera particulièrement chargé d'y faire les ouvrages défensifs nécessaires et de mettre aussitôt que possible en état de résistance l'importante position de St. Maurice qui est, à la lettre, la clef de la Suisse de ce côté<sup>20</sup>*. D'autre part, Dufour écrit le 13 mars au colonel Hegner, commandant en chef du génie. Le com-

mandant de la division est responsable de la discipline des sapeurs employés aux travaux de fortification, *mais il n'a aucun ordre à leur donner: c'est vous qui en disposerez entièrement. Les commandants de division n'ont pas non plus d'ordres à donner sur ce qui regarde l'exécution des travaux, ni même leur tracé, mais il est convenable de leur donner communication des projets, et de prendre leur avis. C'est ce que je vous prie de faire, tant pour Luciensteig que pour St. Maurice*<sup>21</sup>.

### Les discussions de Dufour avec les officiers du génie: l'adaptation du projet au terrain

Sur le terrain, la mauvaise saison n'était sans doute pas très propice aux travaux de relevé. Néanmoins, Dufour écrit le 28 février au colonel Hegner:

*Je viens donc vous inviter au nom de son Exc. le Général en chef, de vous rendre de suite et nonobstant la réponse que vous attendez depuis si longtemps de Monsieur le capitaine Strauss, à St. Maurice pour y arrêter sur place les bases du projet de défense que vous me rapporterez le plus tôt qu'il vous sera possible. Que les plans soient faits ou qu'ils ne soient pas faits, vous n'en travaillerez pas moins au projet que je vous demande et que nous discuterons à votre retour.*

*L'intention du Général est que ces projets soient assez mûris d'ici à dix jours pour que nous puissions donner l'ordre aux deux compagnies de sapeurs bernois de partir en même temps, l'une pour St. Maurice et l'autre pour Mayenfeld*<sup>22</sup>.

Arrivé le 4 mars sur place, Hegner informe immédiatement Dufour du médiocre état des relevés et des difficultés qui rendront nécessaire la présence d'un officier compétent pour mettre en train le chantier<sup>23</sup>. Dans sa réponse du 8, Dufour s'étonne du retard des travaux topographiques: *Qu'est-ce que nos deux officiers du génie ont donc fait jusqu'à présent? Faites, je vous en prie, les projets sans vous embarrasser davantage du levé*<sup>24</sup>.

De retour à Lucerne, Hegner rédige, le 11, son rapport<sup>25</sup> à l'intention du chef d'état-major général. Officier expérimenté, le chef du génie a dû, en bien peu de temps, faire face aux difficultés imprévues que lui posait la topologie. D'abord, le relevé du terrain (demandé par Dufour le 16 janvier) était insuffisant par la surface considérée et par l'échelle adoptée (1:5000): *Ce levé se trouvant ainsi sur une échelle trop petite pour y reconnaître suffisamment le terrain afin d'y asseoir les projets de fortification dont j'ai été chargé, n'ayant outre cela été fait aucunement militairement, et manquant de tout profil, je me vis contraint de faire dresser d'abord à la hâte d'après une plus grande échelle un autre plan et d'y marquer ensuite sous le point de vue proposé, les différents reliefs les plus essentiels.*

Pendant que l'on travaillait à ce nouveau dessin, Hegner a essayé de situer sur le terrain les ouvrages indiqués par le tracé que lui avait remis le chef d'état-major général, et qui devait servir de base. Il se heurte inévitablement à une difficulté supplémentaire (qui découle de l'absence de relevé précis): *Les levés exactes ayant changé, et la figure que je m'étais faite préalablement du local d'après le plan de situation que j'avais en main et ses différentes dimensions, je me trouve encore dans ce moment-ci dans quelque incertitude si j'ai bien retrouvé pour les deux ouvrages principaux, savoir les deux lunettes K et L, l'emplacement qu'on avait intention de leur assigner, en ce que la distance entre elles, ainsi que les distances au point culminant M, comme au pont et à plusieurs autres points, diffèrent de beaucoup sur le projet et le terrain, et que je n'ai jamais pu parvenir à les raccorder.*

Nous observons en passant que le plan de situation incriminé est pratiquement celui que Dufour avait joint à son rapport de 1823: on trouve les mêmes lettres pour désigner les ouvrages, mais aussi quelques indications complémentaires. Hegner continue en expliquant comment il s'est tiré d'affaire:

*Cependant l'emplacement de ces ouvrages me semblait tellement dicté par les localités, que j'ose espérer de ne m'être en tout cas écarté beaucoup de la vérité, d'autant moins qu'ayant été ainsi déterminés, les accessoires, comme les lignes qui les rattachent au Rhone, les différentes batteries détachées etc. s'accommodaient ensuite parfaitement entre eux et aux localités.*

Après avoir fait quelques remarques de détail sur les lunettes K et L et leur voisinage, Hegner rapporte qu'il a fait tracer (piqueter sur le terrain) les ouvrages, de sorte que, une fois les sondages faits dans le sol, on puisse passer à la construction dès que l'ordre sera donné. Il ajoute: *Il n'y a que la*



Fig. 25 S. Hegner: projet pour les fortifications de Saint-Maurice. 11 mars 1831. Ech. appr.: 1:8000. Archives fédérales, Berne.

*lunette L avec la courtine qui va de là à la lunette K, que je n'osais me permettre de tracer, vu que les deux ouvrages se trouvent placés dans des vignobles de très haut prix, et que j'avais lieu de craindre que cela ne fit sur les habitants un effet d'autant plus alarmant, qu'ils se trouvent sans cela fort inquiétés par ces projets, dont ils craignent précisément l'opposé de leur vraie destination, qui est essentiellement conservatrice.*

*C'est cette circonstance majeure, d'éviter le plus qu'il me serait possible de toucher des terrains de prix et de n'offenser point, surtout dans les circonstances actuelles, l'esprit public, qui m'a engagé à soumettre quelques modifications de ce tracé à l'examen de Monsieur le colonel chef d'Etat major.*

Le colonel Hegner avait-il un si profond respect de la viticulture, une grande crainte des dépenses, ou jouait-il plutôt de la précaution oratoire, avant de critiquer ouvertement l'avant-projet du chef d'état-major général? Le fait est qu'il poursuit: *Je fus d'autant plus motivé à cela que je me convainquis sur les lieux que la lunette principale K, dominée de très près et dépourvue de toute défense des ouvrages collatéraux, se trouverait infailliblement et d'autant plus exposée à être forcée, qu'en même temps elle est la plus avancée et qu'en suite de cela toute la fortification, formant un seul et même ouvrage fermé, pourrait bien d'un seul coup tomber en entier et sans retour entre les mains de l'ennemi.*

Fig. 25

Hegner propose donc une sérieuse retouche du plan. La lunette K serait modifiée *pour en faire un ouvrage avancé entièrement détaché*. Les courtines prévues de chaque côté seraient reportées 80 m plus à l'ouest, *vers la crête de la pente touchant au pont*. Le tracé en serait modifié, *soit pour obtenir un flanquement réciproque entre ses côtés et ceux de revers de la redoute, soit pour opposer directement une des faces tenaillées à la gorge de cette redoute, afin de battre tout son intérieur et de déloger l'ennemi aussitôt qu'il serait parvenu à en prendre possession.*

Au nord, le tracé proposé rejoint celui de Dufour, tandis qu'au sud il s'en écarte pour descendre *en crémaillère le long de la crête du principal contournement de la pente de revers.*

Les autres points de l'avant-projet de Dufour ne sont l'objet d'aucune proposition complémentaire, sauf en ce qui concerne trois des quatre coupures de routes (savoir de Massongex, de Saint-Maurice et de Lavey) qui devraient être doublées. Hegner ne se dissimule pas que les fortifications à construire, qui comprennent seulement ce qu'il y a de plus urgent à faire, nécessiteront de fortes dépenses. En terminant, il insiste sur l'importance de bien défendre les hauteurs voisines et, sur le plateau de Vérossaz, de procurer à la troupe l'appui de *quelques ouvrages.*

*J'ai cru qu'il était de mon devoir de revenir encore en peu de mots sur ce point qui donne toujours à nos efforts à St. Maurice un caractère un peu précaire, et fait ressortir avec d'autant plus d'importance l'urgence de rétablir du côté de la Savoie le point plus avancé, la Porte de Sex, en gardant bien les passages qui la tournent, et de mettre du côté de l'Italie le Simplon en état de défense, tout comme le défilé de la Barma, sur la rive gauche du Rhône, à deux petites lieues de St. Maurice, lequel étant défendu, intercepte alors tout le Valais, le peu de sentiers qui existent en cet endroit sur la rive droite pouvant facilement être gardés ou détruits.*

Sans retard, Dufour discute ce rapport avec Hegner; il lui confirme ses instructions par écrit, le 13 mars:

*Je viens par la présente vous confirmer les ordres que je vous ai donnés verbalement.*

Fig. 26

*Vous ferez procéder immédiatement à l'exécution des travaux de St. Maurice conformément au dispositif que nous avons arrêté ensemble et d'après les plans que vous avez dressés; en faisant en sorte de commencer par les coupures et batteries qui défendent les quatre routes aboutissant au pont. Il est aussi essentiel sous le point de vue politique que sous le point de vue militaire de travailler à la fois sur ces quatre points. Pour ce qui est de la lunette supérieure, je désire que M<sup>r</sup> Wurstemberger l'étudie sur le terrain pour lui donner le meilleur tracé; par conséquent, nous ne le commencerons qu'après avoir reçu le travail de cet officier<sup>26</sup>.*

Le 23 déjà, le chef d'état-major général demande un rapport au capitaine Wurstemberger, qui a dû recevoir les ordres de son supérieur direct, le colonel Hegner<sup>27</sup>.

*J'attends également, écrit Dufour, d'apprendre à quoi vous en êtes avec la lunette sur la rive droite, ainsi que sur les ouvrages à faire sur les hauteurs de la rive gauche du Rhône.* Toujours soucieux de l'avancement tant des travaux que des réflexions préparatoires, Dufour écrit de nouveau à Wurstemberger le 29. Il est satisfait d'apprendre que l'on travaille aux ouvrages qui ne posent pas de

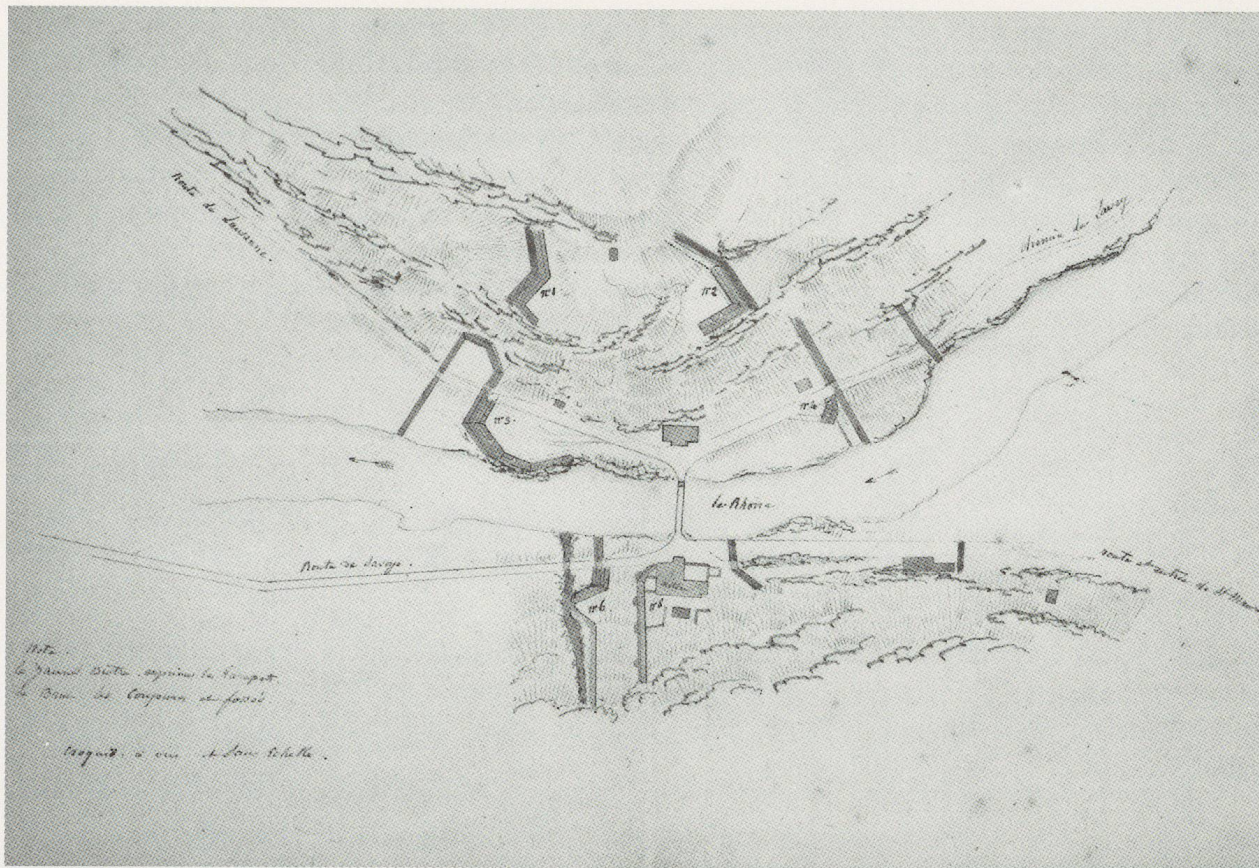


Fig. 26 Eléments arrêtés du projet, fin mars - début avril 1831. Ech. appr.: 1:5600. Archives fédérales, Berne.

problème et donne ses conseils concernant la réflexion en cours. On sent combien, du fond de son quartier général lucernois, Dufour est attaché à la meilleure manière d'appliquer sur le terrain le projet de principe qu'il avait proposé en 1823.

*Je vous envoie une copie de votre copie sur laquelle j'ai tracé au crayon, et à peu près dans la forme que je suppose, la lunette dont je vous ai parlé dans ma précédente lettre. En l'absence de M<sup>r</sup> Hegner, je suis obligé de m'occuper de ces détails. Je mets le plus grand prix à ce que le projet de cet ouvrage soit définitivement et promptement arrêté. Je vous invite donc à l'étudier sur le terrain et à m'envoyer votre projet le plus promptement possible. Sans cet ouvrage, tous ceux que vous avez commencés n'auraient plus grande valeur.*

Laissant de côté quelques détails techniques, nous lisons ensuite: *Il me reste un doute que vous pourrez lever, c'est de savoir s'il faut mettre la lunette où je l'ai placée dans le croquis, ou s'il vaut mieux la porter au point culminant M. Dans la première place, sa gorge sera mieux soutenue et peut-être sera-t-elle plus facile à défilé, dans l'autre elle commande mieux la campagne. Si on construisait l'ouvrage au point M, il faudrait probablement changer sa forme; peut-être faudrait-il une redoute. Examinez cela.*

De plus, le capitaine Wurstemberger devra étudier un petit ouvrage à bâtir *en avant du point M*: il devrait faire face des deux côtés pour servir dans une supposition comme dans l'autre. Enfin, le capitaine ne perdra pas de vue les travaux à prévoir sur les hauteurs de la rive gauche ainsi qu'au défilé de Pissevache (La Balmaz)<sup>28</sup>.

Dans son rapport du 5 avril, le capitaine Wurstemberger tente de lever le doute que Dufour lui avait exprimé le 29 mars: il propose de remplacer la lunette K par une redoute occupant le point culminant M: celle-ci n'aurait aucun commandement à craindre. Cet ouvrage exigerait le coûteux

Fig. 27

sacrifice d'une vigne mais serait relativement facile à bâtir. On le protégerait en avant par une *petite lunette (a-d)* disposée de manière à *battre les pentes devant et de côté*. L'artillerie qu'on disposera dans la redoute elle-même *tirera à barbottes*. Le défaut de cette position est qu'elle risque d'être contournée par l'ouest: on pourrait y remédier soit en la joignant par des *palanques en crémaillère* à l'ouvrage construit sur la falaise, soit en *enclavant* une partie de l'espace intermédiaire (*l-q*). Le capitaine donne son idée concernant l'ouvrage envisagé pour appuyer l'infanterie sur le plateau de Vérossaz; ce serait *un blokhaus soit palanque, que je placerais au débouché du sentier qui y monte depuis St. Maurice, afin d'assurer la retraite des défenseurs du plateau*. Enfin, le capitaine évoque ses travaux préparatoires relatifs à la Balmaz et à un autre site favorable *près du village d'Evionnaz*<sup>29</sup>.

### Les discussions de Dufour avec le commandant de la 4<sup>e</sup> division: centre fortifié, lignes avancées et mobilité de la défense

Dès l'installation de son quartier général à Saint-Maurice, le colonel Forrer, commandant la 4<sup>e</sup> division, avait sans doute pu observer la lenteur avec laquelle travaillaient les topographes du quartier-maître général Wurstemberger, puis connaître les difficultés rencontrées par Hegner au début de mars.

Dufour écrit à Forrer, le 13 mars: *On va mettre sans délai la main à l'œuvre pour les fortifications de St. Maurice dont les plans vous seront communiqués. M<sup>r</sup> le capitaine Wurstemberger doit s'y rendre incessamment pour diriger les travaux*<sup>30</sup>.

Le colonel Forrer réagit promptement. Le 16 déjà, il écrit au colonel Dufour pour le remercier de son avis et lui donner ses premières impressions<sup>31</sup>. Il se livre d'abord à la critique des plans dont les officiers du génie lui ont donné connaissance: *Une fortification à la droite du pont, en sortant de S. Maurice, s'enfilant sur les hauteurs, battant les trois routes, sans doute serait bonne à prendre si ces fortifications étaient liées et protégées à gauche du pont et en s'enfilant aussi sur les hauteurs de manière à couvrir les fortifications de la droite.*

*Mais tel qu'on m'a fait connaître les projets je ne vois rien de cela, les fortifications là où on projette les établir sur la droite, liées seulement avec le vieux château et sans y comprendre les hauteurs sur la même ligne et des points avancés, sont partout exposées à une domination telle à ne pas y tenir trois jours, encore qu'on y établirait des batteries blindées et des blochaus; de plus, par cette fortification seule, on ne défendrait pas le passage de la gorge de S. Maurice, la gorge de Bex restant ouverte ou exposée à être franchie par un passage du Rhone au dessus de S. Maurice, hors de la portée du fort; tout ennemi s'inquiéterait fort peu des fortifications du pont de S. Maurice, toutes conséquences même qu'elles pourraient être.*

Après cette énergique désapprobation, Forrer indique ce qu'il faudrait faire *pour une défense efficace*. La fortification *quasi permanente* près du pont étant fort chère et nécessitant de toute façon des compléments sous forme de *fortifications passagères de campagne*, il vaudrait mieux organiser toute la défense de la position au moyen d'ouvrages temporaires: *ce sera toujours encore un ouvrage très conséquent.*

Sans s'arrêter aux positions avancées plus lointaines, il suggère les dispositions principales de son système: contre une attaque venant du sud, une ligne allant des derniers contreforts de Savatan jusqu'à l'entrée de la gorge de Mauvoisin, et une autre à l'entrée méridionale de la ville. Sur les hauteurs des deux rives, des positions d'artillerie pour appuyer la défense de ces deux lignes. Le vallon de Lavey à Bex serait puissamment barré par un ouvrage relié à la position du défilé. Contre une attaque venant du nord, la ligne de défense s'étendrait de la région du château de Châtel jusqu'aux falaises à l'extrémité nord-ouest des collines de Chiètres. Ses feux d'artillerie se croiseraient avec ceux d'une autre position sur le coteau de la rive gauche (région de Saint-Martin). Et de conclure: *voilà ce qu'il faut nécessairement faire pour défendre ce passage quel fort que soient les ouvrages qu'on construira sur les hauteurs de droit et de gauche du pont seulement et quel étendue qu'on donnera à ces ouvrages afin de les soustraire à une domination et à des menaces d'être pris par des coups de fusils, à*

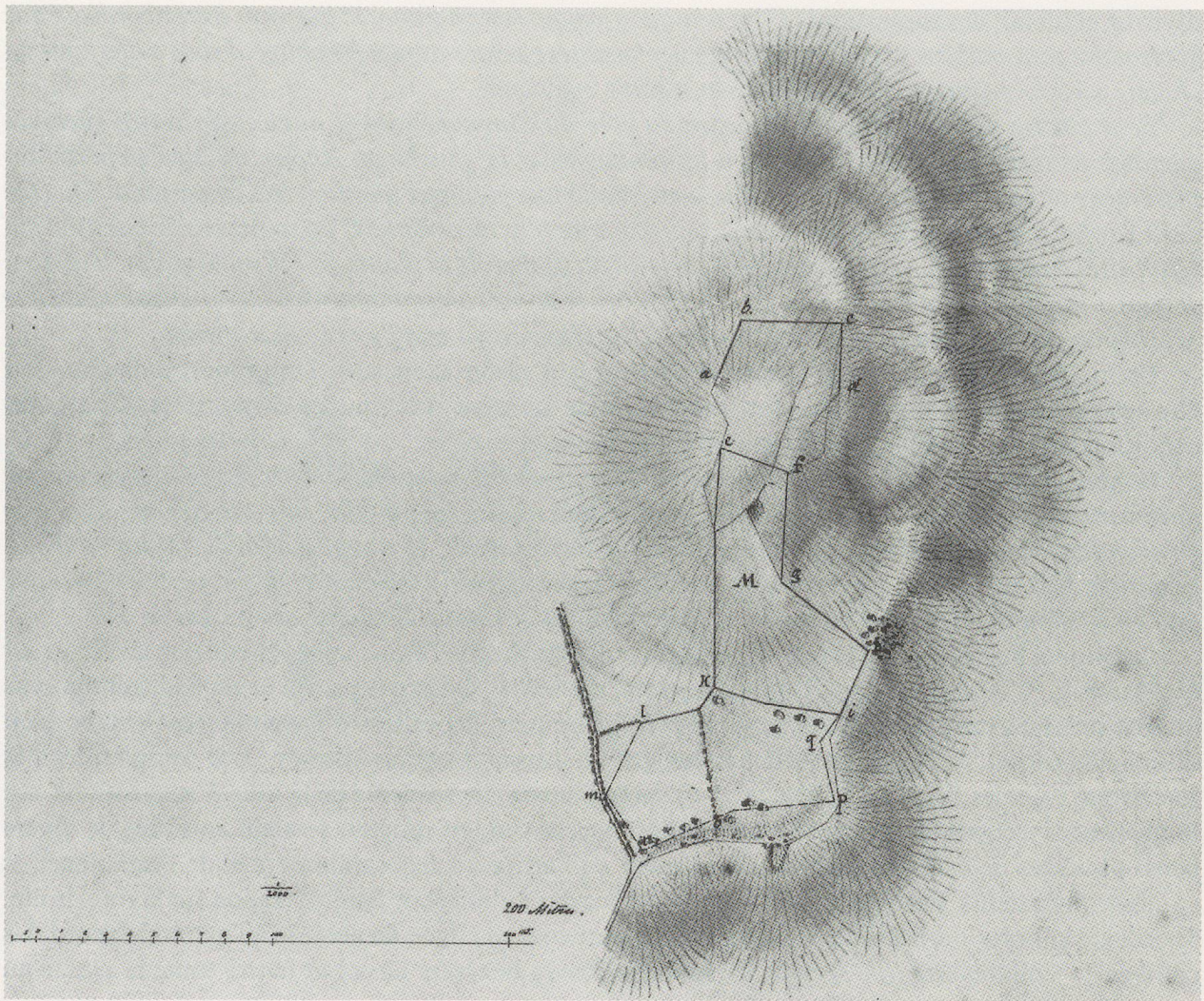


Fig. 27 R.L. Wurstemberger: projet pour la redoute des Crêtes, 5 avril 1831. Ech.: 3 cm = 100 m. Archives fédérales, Berne.

moins qu'on veuille lier ces ouvrages par d'aussi conséquents jusque dans la gorge de Bex pour se garantir d'être tourné.

La réponse que lui fait Dufour, le 22 mars<sup>32</sup>, montre une réelle ouverture à la collaboration, en même temps qu'elle insiste sur le point de vue réaliste adopté par le haut commandement. Dufour dissipe d'abord les doutes relatifs aux ouvrages du défilé lui-même: *Messieurs les officiers du Génie ne vous ont montré que la partie des ouvrages qui a été primitivement arrêtée, en attendant un projet plus étendu. Cette partie ne comprend que ce qu'il convient de faire aux abords du pont pour en défendre l'approche immédiate aux moindres frais possibles. Ces premiers ouvrages que vous pouvez considérer comme le dernier réduit de la position, doivent fermer les quatre routes qui arrivent au pont et faire face des deux côtés. Vous concevrez qu'il y a dans cette disposition autant de raisons politiques que de raisons militaires. Cette double tête de pont doit être protégée 1° par un ouvrage principal sur la hauteur de la rive droite, 2° par des batteries de position et en étages sur les rochers de la gauche, 3° par quelques ouvrages sur le haut de ces mêmes rochers. En outre il faudra comme vous le dites, faire des ouvrages de campagne sur les collines de la rive droite. Mais ces derniers se font rapidement quand le danger est là et qu'on a du monde; c'est pourquoi nous pouvons pour le moment et par des raisons d'économie, les ajourner. On trouve déjà que nous entreprenons trop.*

En ce qui concerne les défenses avancées, dont Hegner n'a pas encore eu le temps de s'occuper, mais qui font l'objet de réflexions de Forrer, Dufour accepte la collaboration du commandant de la

division et lui fait des suggestions: *C'est une question qui reste à traiter et que vous avez abordée. Pour la résoudre convenablement, il faut un plan des localités; je vous aurais été obligé si vous aviez joint un croquis à votre mémoire. Faites faire cela à votre ingénieur.*

*Pour couvrir les abords de St. Maurice du côté du Simplon, vaut-il mieux construire quelques ouvrages en avant de la ville, la droite à la montagne, et la gauche au Rhône, ou bien se porter au Pissevache où la vallée se resserre notablement? Voilà une première question très importante. Du côté de la Savoie, faut-il occuper la porte de Sex ou se porter plus en arrière? C'est une seconde question qui serait vite résolue si nous supposions que l'ennemi fût maître de la plaine de Villeneuve et St. Triphon. Je vous prie de porter votre attention sur ces positions et de me communiquer vos idées, en attendant que M. Hegner puisse se transporter de nouveau à St. Maurice ou que j'y aille moi-même.*

Enfin, Dufour rappelle un principe essentiel: il faut garder la mesure. Un rapport judicieux doit être envisagé entre l'étendue des fortifications et le nombre des troupes disponibles. Une autre condition de succès réside dans la mobilité des moyens engagés:

*Si nous défendons St. Maurice par une Division tout entière, nous n'avons pas besoin de tant de fortifications; dans le cas contraire, si par exemple nous n'y laissons qu'une Brigade, des ouvrages trop étendus seraient plus nuisibles qu'utiles parce que les occupant, la troupe s'affaiblirait par sa dissémination. Voilà ce qu'il faut peser mûrement dans la solution du problème, et ne pas perdre de vue que tout en se donnant des points d'appui, il faut encore se ménager la liberté des mouvements.*

Le colonel Forrer répond le 6 avril aux demandes du chef de l'état-major général par ses *Notes sur la défense de St. Maurice attaqué soit au nord soit au midi*<sup>33</sup>. Quatre échelons de défense sont prévus du côté sud: les avant-postes de Pissevache et de La Balmaz, la position d'Evionnaz (sur le flanc droit du cône du torrent de Saint-Barthélémy), la ligne du torrent du Mauvoisin (*n<sup>os</sup> 1-3*) complétée sur la rive droite (vers les Bains de Lavey, *n<sup>os</sup> 5-6*), enfin l'entrée méridionale de la ville. Ces positions, sur lesquelles les troupes de la division pourraient successivement résister, seraient équipées de divers petits ouvrages de campagne propres à recevoir de l'artillerie, des carabiniers et de l'infanterie.

En aval du défilé, Forrer n'oublie ni les positions de Chillon et de Saint-Triphon sur la rive droite, ni celle de la Porte-du-Scex sur la rive gauche. Il prévoit une ligne de défense à l'extrémité nord des collines de Chiètres (*n<sup>os</sup> 18-23*) pour barrer les accès de Bex vers Lavey et battre toute la plaine au centre de laquelle se trouve Massongex.

Les positions comprennent des batteries qui puissent croiser leurs feux avec d'autres, installées sur la rive gauche, sur la colline de Chambovey (*n<sup>o</sup> 14*) et à Saint-Martin (*15*). Ces derniers postes servent non seulement à battre les accès bas du défilé, mais aussi à gêner une marche de l'ennemi vers le plateau de Vérossaz.

En ce qui nous concerne directement, les remarques les plus importantes du colonel Forrer sont celles qui touchent aux fortifications du défilé lui-même. Ce qu'il envisage sur les hauteurs de la rive droite (*A-F*) ne s'écarte guère du résultat auquel étaient parvenus les officiers du génie: grande redoute au point culminant et liaison de celle-ci avec les ouvrages proches de la falaise, eux-mêmes remaniés, surtout dans la partie sud. De plus, la batterie en construction sur la route de Bex (*n<sup>o</sup> 17*) devrait être modifiée pour battre aussi la route de Massongex. L'ouvrage construit au-dessus d'elle (*F*) devrait être modifié pour recevoir de l'artillerie. Enfin, l'ouvrage *O* (Forrer pense plutôt zéro que la lettre *O*) déjà construit tomberait à nul par l'effet de sa nullité.

Forrer se préoccupe naturellement des positions que ses troupes devraient occuper à proximité immédiate de ces fortifications. Dans toute la région qui s'étend de Cries jusqu'à la Pâtissière, il indique où disposer les hommes et l'artillerie pour empêcher le passage de Lavey à Châtel, puis à Bex, dans l'éventualité où l'ennemi, venu du sud, se serait construit un pont au nord-est du Bois-Noir, chose qui pourrait se faire aisément. L'autre hauteur dangereuse, celle de Vérossaz, devrait être pourvue d'un ouvrage au sommet du sentier qui la relie au château.

Considérant l'ensemble des mesures proposées par son rapport, le colonel Forrer écrit: *De ce système de défense étendu en effet, mais urgent par la nature du terrain et l'importance de la position, il résulte que les fortifications projetées au passage du pont et sur les hauteurs avoisinantes, ne sont qu'en second ordre et ne serviraient qu'à la dernière extrémité et pour défendre le passage à côté et sur le pont seulement: ce qui seul, ne défendrait plus ni la position dans son importante totalité, ni le passage depuis Lavey à Bex.*

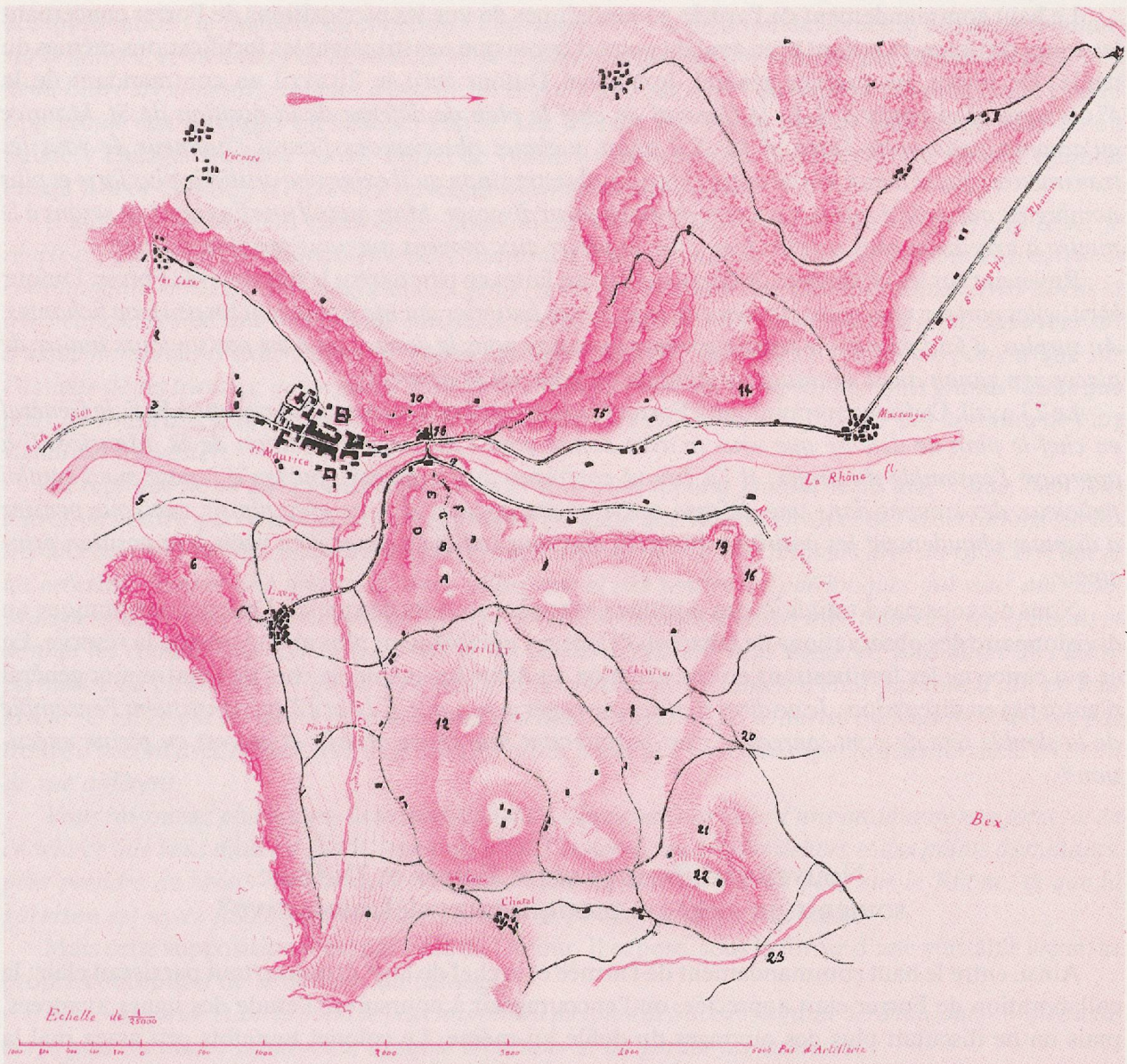


Fig. 28 La position de Saint-Maurice d'après Forrer, 6 avril 1831. Ech. appr.: 1:39 000. Plan du capitaine Imer. Archives fédérales, Berne.

### La décision du haut commandement sur les projets du génie et de Forrer

Le rapport du colonel Forrer arriva à Lucerne le 10 avril, après le départ du général et de son chef d'état-major pour le Valais. Le 12, Guiguer et Dufour étaient à Saint-Maurice où ils semblent être demeurés un peu moins d'une semaine<sup>34</sup>.

Au moment où le général prend connaissance des problèmes sur place, les discussions relatives à l'exécution des ouvrages prévus par Dufour en 1823 sont terminées: on a abouti à un accord entre Dufour, Hegner et le capitaine Wurstemberger. Le colonel Forrer eut lui aussi l'occasion de présenter ses idées sur la défense générale de la position, qui, sur certains points, étaient différentes. Le commandant en chef de l'armée ne prit sa décision que sur les fortifications proprement dites du défilé, et conformément aux conclusions des officiers du génie.

Le haut commandement de l'armée ne perdait pas de vue les propositions de Forrer concernant les zones tactiques en amont et en aval du point d'appui que constituaient les fortifications mêmes du défilé. De retour au quartier général, le colonel Dufour écrit le 20 avril au commandant de la 4<sup>e</sup> division: *J'ai remis à S. E. le Général en chef le plan de défense de la position de St. Maurice qu'accompagnait votre lettre n<sup>o</sup> 38. S'il y fait quelques observations j'aurai l'honneur de vous les transmettre; quant à moi je n'ai autre chose à y objecter sinon qu'il exige une artillerie plus forte et plus nombreuse que celle dont vous pourrez probablement disposer. Mais quand une fois nous en serons à le mettre à exécution vous sauriez bien plier le projet aux moyens qui vous seraient donnés.*

Revenant sur les remarques de détail qu'il avait faites en parcourant le terrain avec Forrer, Dufour écrit: *elles portent seulement sur deux ou trois de vos batteries qui me paraissent un peu trop fichantes, Au surplus, il faut prendre le terrain comme la nature nous le donne; on n'est pas toujours maître de placer son canon aussi avantageusement qu'on pourrait le désirer*<sup>35</sup>.

Le 23 avril, Dufour communique à Forrer l'avis du général Guiguer: *J'ai soumis à S. E. le Général en chef le plan de défense que vous m'avez donné pour l'importante position de St. Maurice. Il a approuvé l'ensemble du projet; il l'a trouvé conforme aux principes, puisqu'il repose sur l'emploi judicieux des troupes dans une défense active et attaquante; il a vu avec plaisir que vous pensiez à disputer chaudement les positions avancées que vous indiquez avant d'en venir à la position principale.*

Nous n'avons pas à traiter ici des positions avancées au sujet desquelles Dufour communique au divisionnaire des observations de détail où l'éloge est notablement plus abondant que la réserve. En ce qui concerne les fortifications en construction au défilé lui-même, le chef de l'état-major général n'entre pas en discussion: *Je ne dirai rien des ouvrages a, b, c, d, e, f, 16 et 17 qui constituent l'ensemble de la double tête de pont, parceque c'est maintenant une chose arrêtée et qui est en pleine exécution*<sup>36</sup>.

### Nouvelles difficultés entre Forrer et Dufour: soutenir un siège ou pratiquer une défense active?

Ainsi, entre le haut commandement de l'armée et le chef de la 4<sup>e</sup> division, tout paraissait clair: la collaboration de Forrer était appréciée, on l'encourageait à poursuivre l'étude des lignes avancées, mais on ne discutait plus des ouvrages du défilé lui-même. Le colonel toutefois prit assez mal la chose.

Lors de la visite du général Guiguer et de son chef d'état-major à Saint-Maurice (dès le 12 avril) Forrer paraît s'être plaint d'un manque d'égards de la part du commandant en chef du génie. C'est sans doute pour cela que Dufour avait ajouté à sa lettre du 20 avril un *post-scriptum* qu'il voulait apaisant:

*P.S. Je dois excuser M<sup>r</sup> le Colonel Hegner de ne vous avoir pas donné en temps opportun communication des projets de fortification pour St. Maurice. Son intention n'a jamais été de se soustraire à vos conseils; il devait au contraire et d'après un ordre général que je lui avais donné, envoyer le calque des projets à Messieurs les Divisionnaires dans le commandement desquels les travaux devaient s'exécuter. Il sentait comme moi la convenance de ce genre de communications, et si M<sup>r</sup> Wurstemberger n'a pu d'abord vous soumettre au nom de M<sup>r</sup> Hegner qu'une partie des projets, c'est que le reste n'était pas encore arrêté, et ne l'a été définitivement qu'à mon passage à St. Maurice*<sup>37</sup>.

En possession des deux lettres du 20 et du 23 avril, mais ne faisant allusion expresse qu'à la première, le commandant de la division écrit le 9 mai au colonel Dufour<sup>38</sup>. Il estime malgré tout que les projets auraient dû lui être soumis assez tôt pour qu'il puisse formuler ses observations avant l'exécution des ouvrages. Il n'entend émettre de critiques que pour la meilleure réussite du travail: *si je m'apercevais qu'elles fussent accueillies sous une vue différente, je m'abstiendrais et me renfermerais dans la stricte observance des prérogatives de mon commandement et des ordres qui me seraient transférés. Or, poursuit-il, le peu d'attention qu'on a porté sur quelques remarques que j'ai faites sur quelques uns des ouvrages déjà construits et sur le projet de ceux qui sont en construction, doit naturellement me faire croire qu'on n'était pas disposé à les accueillir favorablement. Il rappelle toutefois, en se référant aux numéros des positions sur son propre plan, les principaux objets de sa*

désapprobation: la manière de construire l'ouvrage n° 17, la position défectueuse des deux tenailles sur le point C si menacées de la hauteur n° 15 (Saint-Martin), qu'il n'y aurait pas moyen d'y tenir une demi heure si l'ennemi parvenait à établir sur ce point une batterie; l'ouvrage n° 16 enfin, qui se trouve trop acculé aux ouvrages du château même. Les travaux étant trop près de leur terme pour qu'on puisse y changer quelque chose, Forrer se borne à espérer qu'on tiendra compte de son opinion lorsqu'il sera question d'élever les ouvrages avancés de campagne.

Il ajoute aimablement (sans doute pour mieux viser Dufour et peut-être Hegner): *Au reste, je répète et j'espère qu'on voudra bien en être convaincu, que je rends tout l'honneur possible à Monsieur le commandant et Messieurs les officiers du génie; leurs travaux sont exécutés avec soin et leurs talents et leurs capacités sont une très grande satisfaction pour la patrie. Mes remarques au fond, appuyées sur d'assez nombreuses expériences de guerre, quoique sans être homme de l'arme, ne portent que sur l'assiette de ces travaux, qu'en partie j'aurais désiré différemment, tant pour leur plus grande utilité que pour les soustraire à une critique étrangère qui pourrait s'en suivre, une fois que des hommes de l'art viendront les visiter.*

La réplique ne se fait pas attendre: *Je dois vous dire, répond Dufour le 13 mai<sup>39</sup>, que, bien loin d'avoir la pensée que ce soit dans l'unique but de critiquer que vous m'envoyez des observations sur les travaux de fortifications ou sur les diverses branches du service, ce sera toujours avec un vif intérêt que je les recevrai, comme une preuve de votre sollicitude et des sentimens patriotiques qui vous animent. Mais permettez-moi de vous dire aussi que si d'un côté vous devez exposer avec franchise vos opinions et donner les conseils que votre expérience et vos lumières peuvent vous suggérer, vous devez de l'autre permettre qu'on les pèse et qu'on s'en écarte si le résultat de l'examen n'était pas tout à fait en leur faveur. C'est ce qui est arrivé pour quelques uns des ouvrages de St. Maurice où vous ne vous êtes pas trouvé d'accord avec Messieurs les officiers du génie, parce que vous envisagez la question sous un point de vue différent.*

*Vous raisonnez plutôt dans la supposition d'un siège que dans celle d'une attaque de vive force, et en ce sens ce que vous dites est fondé, parce qu'alors l'ennemi, maître des dehors et des points dominants, peut prendre de revers les ouvrages attaqués. Cela suppose qu'il a un pont sur le Rhône, et que la garnison est assez faible pour être obligée à se renfermer dans ses ouvrages.*

Mais cette supposition n'est pas celle de Dufour. Il expose, sous la forme d'une véritable leçon, sa propre conception de la défense du passage:

*Saint-Maurice étant le point le plus important de toute la Suisse, sa garde sera toujours confiée à un corps plus ou moins nombreux, capable d'occuper et de garder les hauteurs.*

*L'ennemi ne partagera pas ses forces pour arriver par les deux rives du lac (...) s'il le faisait, nous aurions beau jeu pour le battre.*

*S'il jette un pont pour attaquer à la fois par les deux rives, ce pont peut facilement être rompu; (...) alors vous vous jetez sur les troupes qui sont les plus faibles sur l'une ou l'autre rive. C'est précisément à favoriser cette opération que les ouvrages de St. Maurice sont destinés.*

*Enfin (...) on ne peut pas admettre que l'ennemi puisse construire la batterie n° 15 (Saint-Martin) qui vous inquiète, tant que nous sommes maîtres des hauteurs de Vérosse; et si nous n'en sommes pas maîtres, toute la défense tombe d'elle-même; il n'est point nécessaire à l'ennemi de construire cette batterie, qui d'ailleurs ne se ferait pas sans difficulté, pour arriver à ce résultat.*

*Je le répète, la solution du problème est toute entière dans l'occupation des hauteurs et dans la défense active de nos troupes; les ouvrages de St. Maurice n'ont d'autre but que d'interdire les approches du pont, lorsque par une raison quelconque la masse de nos forces s'est portée d'un côté du fleuve. Il faut être sûr qu'alors, et moyennant les ouvrages, le pont ne sera pas enlevé d'emblée, et qu'ainsi on aura toujours la faculté de se porter de l'autre côté, si cela devient nécessaire, et au moment convenable.*

Dufour s'arrête ensuite à quelques points de détail et remarque que de légers défauts ne feront pas que la défense se prolonge une minute de moins.

## Les dernières discussions et l'achèvement des travaux

Cet échange de propos poliment acides n'empêche pas que, durant l'été, les travaux continuent conformément au plan. Seuls trois ouvrages donneront encore lieu à quelques discussions: la redoute

sur la hauteur de la rive droite, la tour crénelée et la défense du plateau de Vérossaz, sur la rive gauche. En même temps, le colonel Forrer étudie plus en détail les lignes avancées qu'il avait proposées dans son rapport du 6 avril.

### *Redoute des Crêtes*

Le projet de fortification adopté en avril lors de la visite du général Guiguer de Prangins comprenait, au moins au niveau des principes, une redoute sur le point culminant *M*, dominant de l'est les ouvrages du défilé. La mise au point des détails pouvait naturellement prendre quelque temps, même si le site choisi demeura toujours le même.

Le 9 mai, le colonel Dufour s'inquiète de ce que les travaux ne sont pas encore commencés et presse le capitaine Wurstemberger d'agir, même s'il lui faut pour cela engager du personnel.

Il lui répète le 12: *Commencez sans différer la redoute supérieure de la rive droite*<sup>40</sup>. Le principe même de la redoute se heurte aux objections du colonel Forrer, qui en avril avait pourtant plaidé pour elle. Le 21 mai, dans son rapport proposant de fortifier l'extrémité de la plaine au sud de Lavey, il signale que ces ouvrages, combinant leurs feux avec ceux de la redoute que l'on devrait bâtir à Vérossaz, rendent moins urgent l'établissement d'une redoute sur la hauteur de la rive droite. Celle-ci pourrait être construite au dernier moment si cela devenait nécessaire:

*L'emplacement où cette redoute devrait être élevée, consistant en très bonnes vignes, le propriétaire ne les céderait que très à contre cœur et à grand regret, quand même il serait indemnisé amplement, et sans compter les grands frais que cela demanderait, le désaveu public ajouterait à la désapprobation qui pourrait s'en suivre, en ce moment surtout où tout le monde s'accorde à dire que tous ces préparatifs sont inutiles, par les assurances d'une paix générale*<sup>41</sup>.

Néanmoins, Dufour s'adresse le 25 mai à Wurstemberger. Il est contrarié d'apprendre que la redoute n'est pas encore commencée et se montre moins sensible que Forrer aux arguments tirés de l'opinion publique. *On dit maintenant que le propriétaire fait des difficultés pour céder son terrain. Ce n'est cependant pas ce qui doit nous arrêter; nous avons eu jusqu'à présent tous les égards pour la propriété particulière; mais il y a des bornes à tout. Tant que cette redoute n'est pas faite, notre système de défense est incomplet puisque le terrain environnant n'est vu et battu que par cet ouvrage; on ne peut pas abandonner à l'ennemi le point dominant. Dufour admet pourtant que l'on tarde encore un peu, le temps d'estimer le coût de cet ouvrage, que nous réduirons à ses moindres dimensions*<sup>42</sup>.

Le même jour, le chef d'état-major général informe Hegner qu'il a consulté le général: lui aussi est d'avis qu'il ne faut pas retarder la construction, mais il pense qu'il faut en réduire les dimensions. Il demande toutefois de connaître au préalable les frais qu'entraîneront le chantier et soit l'achat du terrain, soit l'indemnisation des dégâts<sup>43</sup>.

Enfin, le 6 juin<sup>44</sup>, Dufour écrit à Hegner: *S. Exc. le Général en chef a décidé que l'on procéderait immédiatement à l'exécution de la redoute déjà profilée sur la hauteur de la rive droite à St. Maurice. Hegner lui apprend de Saint-Maurice le 15 juin: Aujourd'hui le profillement de la redoute sur la hauteur de la rive droite du Rhône a été arrêté définitivement et demain on en commencera le travail*<sup>45</sup>.

### *La tour crénelée*

Fig. 24

Dans son projet du 16 juin 1823, Dufour avait prévu une tour crénelée (*D*) sur le rocher dominant l'enceinte nord du vieux château. La construction de ce bâtiment ne semblait pas poser de problèmes. Toutefois, le 8 mai, le capitaine Wurstemberger signale au colonel Dufour qu'il attend à ce propos un dessin du colonel Hegner. Ces messieurs du génie ne sont pas au clair sur la pointe de rocher où la tour doit être implantée: *si c'est sur celle immédiatement au-dessus du vieux mur d'enceinte ou si c'est sur la pointe en avant de ce mur*<sup>46</sup>.

Dans sa lettre du 12 à Hegner, le chef d'état-major général se montre surpris de la question que lui avait posée Wurstemberger: *l'emplacement est si clairement désigné par la nature que je ne puis pas croire qu'il y ait lieu à la moindre hésitation*. Par conséquent, le commandant en chef du génie doit donner l'ordre au capitaine de *commencer cet ouvrage sans délai*<sup>47</sup>. Le même jour, Dufour écrit à

Wurstemberger de préparer lui-même un projet pour la tour, de manière à ne pas retarder l'ouvrage. Il lui précise la position, au-dessus de l'enceinte du château: *Gatschet, qui est monté avec moi sur cet emplacement, saura bien le reconnaître*<sup>48</sup>.

Tout cela n'empêche pas le capitaine d'insister le 19 mai. En envoyant au colonel Dufour deux projets, il revient sur la question de l'emplacement: le point *B* de son croquis (solution Dufour) lui paraît nettement moins favorable que le point *A*. Ce dernier offre davantage de possibilités de feu contre un ennemi attaquant du nord la position du château. Le capitaine préférerait attendre la visite prochaine du colonel Hegner<sup>49</sup>.

Le chef d'état-major général se montre maintenant ouvert à la discussion avec le capitaine. *Les raisons que vous me donnez pour construire la Tour sur le point A plutôt que sur le point B, lui écrit-il le 22, me semblent bonnes, et si en cette place, la Tour n'est pas plus attaquable et défend aussi bien les approches du fort par la corniche sur laquelle nous voulons l'élever, je ne vois que de l'avantage à la porter au point A plutôt qu'au point B; examinez encore la question sous ce point de vue; et nous attendrons encore pour l'exécution de prendre avis de M<sup>r</sup> le Colonel Hegner quand il sera de retour.*

*Quant au projet de la tour, je l'approuve et je prends le second comme le plus simple et le plus économique. La corniche de l'autre tour produirait il est vrai, un bon effet à l'œil, mais elle serait sans utilité pour la défense*<sup>50</sup>.

Mais, le 25 mai, Dufour revient à son idée primitive. Il écrit à Wurstemberger: *D'après le croquis que vous m'avez envoyé je croyais les deux rochers A et B à 40 ou 50 mètres de distance et alors il m'importait peu que la tour fût placée sur l'un ou sur l'autre; mais, d'après un autre dessin que m'a remis Monsieur Hegner, et qui doit être exact, la distance est beaucoup plus grande et la tour placée aussi en avant ne protégerait plus l'intérieur du fort comme au point B. Or son objet essentiel étant d'empêcher quelques tirailleurs ennemis de se placer sur ce rocher et de plonger dans le fort, il devient absolument nécessaire de la mettre sur le rocher B dans son premier emplacement. Il ajoute: Vous ne commencerez cet ouvrage que lorsque Monsieur Hegner sera allé en arrêter définitivement l'emplacement*<sup>51</sup>.

Le 2 juin, Wurstemberger répond qu'il attend la venue du colonel Hegner. Il juge utile de préciser que *la distance des rochers A et B sur l'un desquels cet ouvrage doit être placé n'est réellement pas au delà de 40 à 50 mètres*<sup>52</sup>. Le colonel Hegner est à Saint-Maurice dès la mi-juin<sup>53</sup>. Le 14 juillet, Wurstemberger écrit à Dufour qu'*on a de même préparé l'emplacement de la tour crénelée sur la pointe de rocher au dessus du château*<sup>54</sup>. C'était l'endroit que Dufour avait choisi en 1823 et où l'édifice est aujourd'hui debout.

Fig. 29

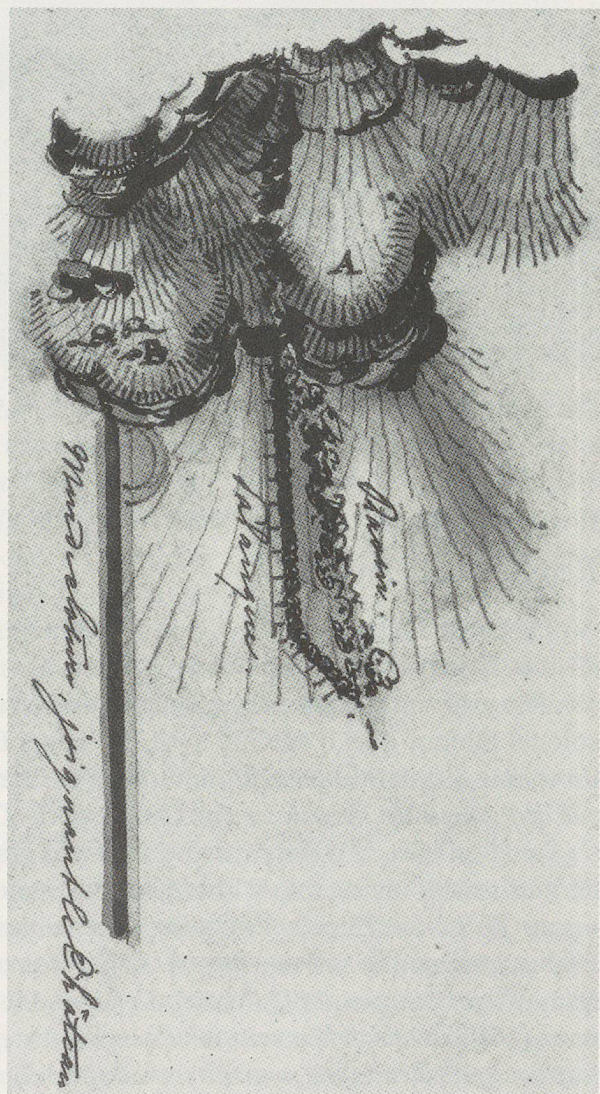


Fig. 29 Discussion du site de la tour crénelée: croquis du capitaine Wurstemberger, 19 mai 1831. Sans indication d'échelle. Archives fédérales, Berne.

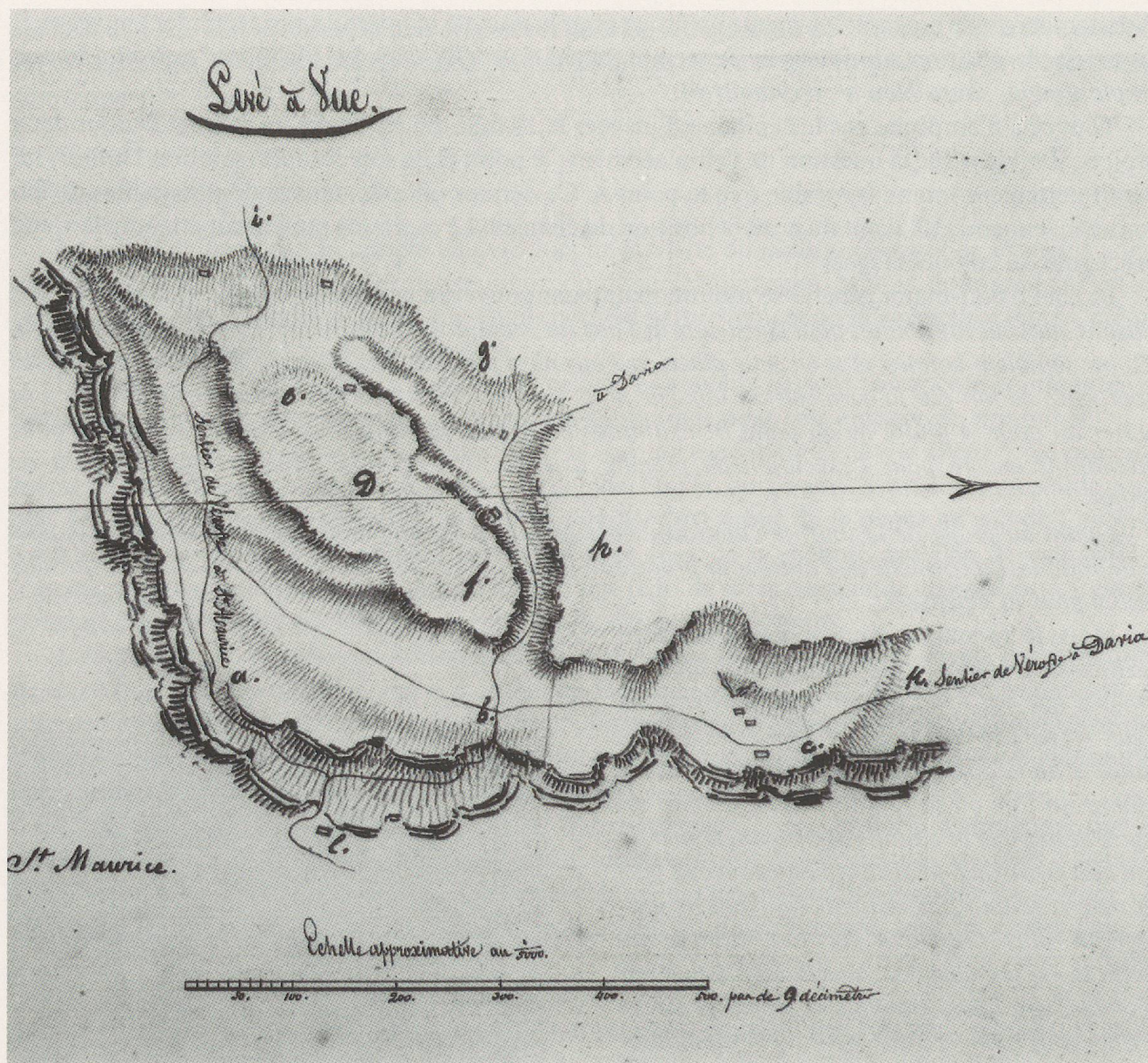


Fig. 30 Défense du plateau de Vérossaz selon Forrer, 16 mai 1831. Ech. appr.: 1:6300. Archives fédérales, Berne.

### Redoute de Vérossaz

Dans son rapport du 5 avril, et conformément aux impulsions que lui avait données Dufour le 23 et le 29 mars, le capitaine Wurstemberger avait prévu un petit ouvrage à l'extrémité du plateau de Vérossaz, devant les sentiers qui descendent du château. Le 30 avril toutefois, le capitaine écrit au colonel Dufour que, d'entente avec le colonel Forrer, il propose de surseoir à l'exécution<sup>55</sup>. Forrer lui-même écrit le 9 mai à Dufour qu'il lui enverra prochainement ses *idées sur les travaux accessoires sur la hauteur de Vérossaz et dans la gorge de Lavey*<sup>56</sup>.

Le 16 en effet, le colonel envoie au chef d'état-major général un projet pour la défense du plateau de Vérossaz. Il insiste tout d'abord sur l'extrême importance de la position dans le cas d'une attaque venant de Savoie. Elle domine et surplombe tous les ouvrages de fortification situés sur la rive droite du Rhône, ainsi que les avenues du pont de St. Maurice. Si elle tombait aux mains de l'infanterie ennemie, les ouvrages au pont de St. Maurice pourraient être réduits facilement et cela plus encore par l'effet moral que produirait l'occupation de ce plateau par l'ennemi, que par son feu, qui, étant fichant sur les fortifications mêmes, ne pourrait faire de grands ravages. Le seul ouvrage qui devra être fait d'avance et indispensablement est, au jugement de Forrer, au point D, une redoute pour 200 hommes et 2 pièces de 4. On pourra compléter plus tard la défense du plateau en construisant des ouvrages légers aux débouchés des sentiers et sur quelques autres points particulièrement dangereux<sup>57</sup>.

Fig. 30

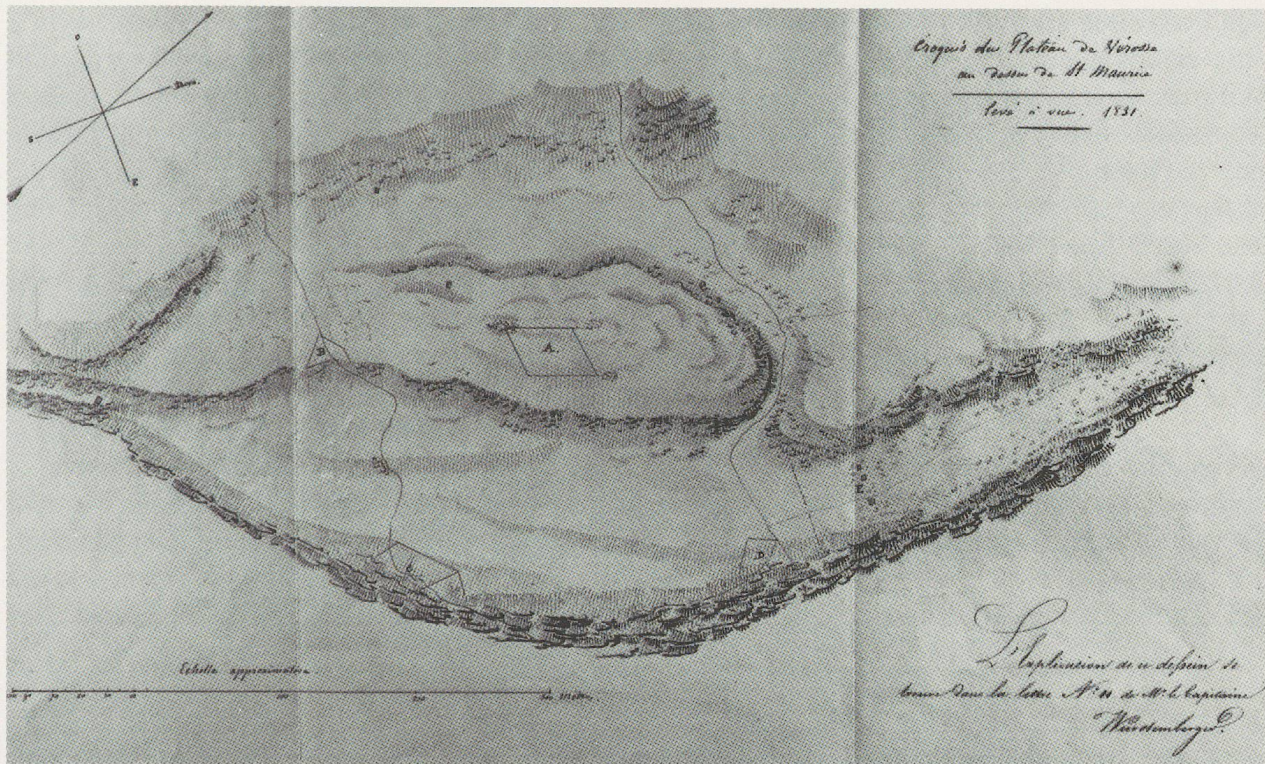


Fig. 31 Défense du plateau de Vérossaz selon le capitaine Wurstemberger, 7 juin 1831. Ech. appr. : 1:6100. Archives fédérales, Berne.

Le 20, Dufour remercie Forrer de porter sa *sollicitude sur cette partie qui est la véritable clef de toute la position*. Il observe que la maîtrise de ce lieu a été envisagée comme primordiale dès le début des réflexions sur la défense du défilé. Dufour rappelle (dans l'ordre inverse) les trois fonctions que devraient remplir les ouvrages : assurer la retraite vers le château, défendre le plateau lui-même et en interdire l'abord. *Votre projet, poursuit-il, me paraît très convenable pour résoudre les deux premières parties du problème (...) mais il me semble qu'il ne répond qu'imparfaitement au troisième point, celui de défendre les approches du plateau. Je ne vois dans ce but que la petite lunette établie au point C sur le sentier qui mène à Davia; je voudrais que les autres sentiers, et surtout le chemin que vous m'indiquez comme accessible au canon de bataille, fussent également interceptés.* Enfin, en ce qui concerne la redoute, centre de ces divers ouvrages, il reste à étudier les meilleures possibilités de défilement : le capitaine Wurstemberger recevra la charge d'examiner la question<sup>58</sup>.

En vérité Dufour requiert davantage du capitaine. Le même jour, il l'informe qu'il a reçu le projet de Forrer et lui demande d'en présenter un lui aussi, *en considérant le plateau de Vérossaz comme la clef de toute la défense de St. Maurice. Il sera nécessairement occupé en forces et par conséquent votre projet doit être conforme à cette supposition*<sup>59</sup>.

Le 2 juin, le capitaine Wurstemberger informe le colonel Dufour que le mauvais temps l'a empêché de s'occuper du plateau de Vérossaz. Le 7, il lui envoie son projet en expliquant qu'il a amélioré la redoute, que celle-ci devrait être construite en premier lieu, tandis que pour les ouvrages accessoires on pourrait attendre. Quant à l'interception du chemin et des sentiers qui permettent l'approche de la région de Davia au plateau, le capitaine ne propose pas la construction de retranchements : *il n'y a point de position convenable plus en avant pour l'emplacement de quelque ouvrage, le terrain étant trop entrecoupé; la défense devra se faire par de l'infanterie profitant des avantages du terrain*<sup>60</sup>. Dufour accuse réception le 10. Il ne cache pas la satisfaction que lui procure ce plan : *je vois avec plaisir qu'il diffère très peu de celui que m'a envoyé M<sup>r</sup> le Colonel Forrer; cela me fait espérer que cette partie de nos ouvrages ne sera pas sujette à contestation*<sup>61</sup>.

L'ordre de commencer les travaux sera donné par Hegner le 9 juillet<sup>62</sup>. Le 14 juillet, le capitaine Wurstemberger annonce à Dufour le début de la construction pour la semaine suivante<sup>63</sup>.

Fig. 31

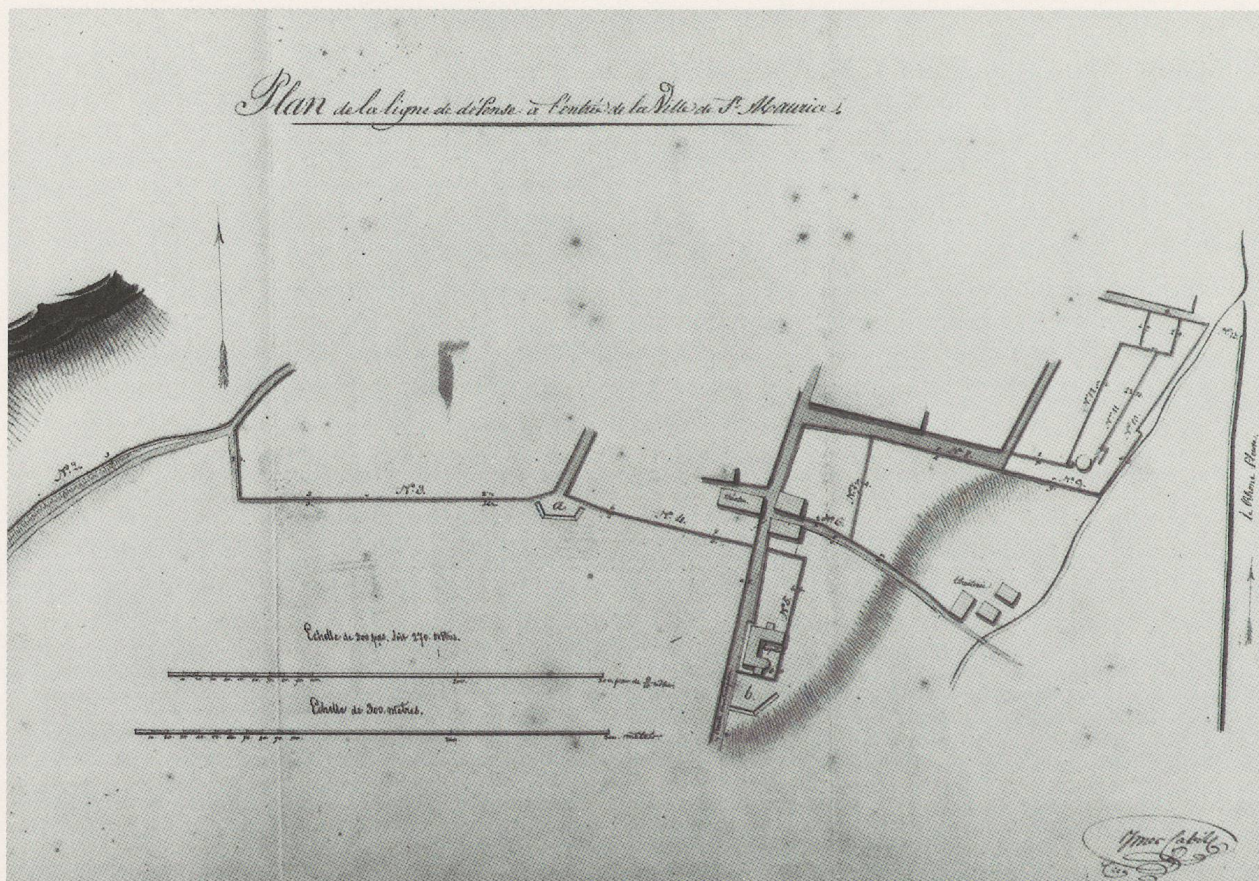


Fig. 32 Projet de défense à l'entrée méridionale de la ville de Saint-Maurice; Forrer, 26 mai 1831. Ech. appr. : 1:5200. Plan du capitaine Imer. Archives fédérales, Berne.

### Autres travaux du colonel Forrer

L'activité de Forrer ne se relâche pas. Il rédige le 20 mai un *Projet de défense du Valais attaqué du côté du midi*, qui présente une hypothèse très différente des idées de manœuvre de Dufour et de Finsler<sup>64</sup>. Le 21 mai, il remet au chef d'état-major général plusieurs rapports. Deux d'entre eux concernent les défenses avancées à la Porte-du-Scex et à la Balmaz (avec Pissevache et Evionnaz). Le troisième présente les moyens d'arrêter l'ennemi qui, ayant jeté un pont sur le Rhône peu en aval du Bois-Noir, tenterait de gagner Bex par Lavey et Le Châtel.

Fig. 32

Le 26 mai, Forrer précise ses idées sur la défense dans le secteur de la ville. Il propose une ligne, qui, une centaine de mètres plus au sud que l'enceinte médiévale, fermerait les abords de la ville depuis la falaise jusqu'au Rhône. Les deux batteries prévues devraient être bâties à l'avance tandis que le reste des lignes ne serait aménagé que devant l'urgente nécessité. Enfin, le 3 juin, il traite d'une phase ultime de la défense entre le débouché nord de la ville (censée déjà conquise) et le pont. Sont notamment prévues deux coupures de la route, l'adaptation des mamelons rocheux et la possibilité d'utiliser le château pour y poster des tireurs<sup>65</sup>.

La phase d'achèvement des travaux, dans l'été et le début de l'automne, ne suscite plus de grandes discussions. Il s'agissait seulement de terminer les ouvrages prévus. Tout étant au point, Dufour écrit à Hegner le 4 octobre qu'il peut licencier les officiers du génie Gatschet, Fraise et Correvon<sup>66</sup>.

### L'armement et sa fonction, la garnison et l'intendance

Dès l'ouverture des premiers chantiers au mois de mars, on s'était naturellement préoccupé de leur futur équipement en artillerie. On connaît à partir du 9 mars 1831 plusieurs lettres du colonel Hirzel, commandant fédéral de l'artillerie, qui font allusion à ses démarches auprès des cantons de Genève, Vaud et Valais, qui seraient appelés à fournir des bouches à feu et de la munition<sup>67</sup>.

L'évaluation du nombre des troupes d'infanterie chargées d'occuper la fortification ainsi que l'utilisation de ses forces d'artillerie relevaient de la 4<sup>e</sup> division. Son état-major fait une première estimation à la fin de mai ou au début de juin<sup>68</sup>. On y trouve, pour chaque ouvrage déjà construit, le nombre de créneaux et la longueur des banquettes à la disposition des carabiniers ou autres fantassins. On sait que ces hommes pouvaient défendre les abords des ouvrages jusqu'à une distance d'environ 300 m pour les premiers, et d'environ 100 m pour les autres. De plus le document indique soit le nombre des embrasures destinées à l'artillerie, soit le nombre de pièces alors envisagé. Quant aux ouvrages dont le projet est à cette époque suffisamment avancé (redoute des Crêtes et tour au-dessus du château), ils sont en fin de liste l'objet de simples estimations.

Les besoins précis en artillerie et en personnel de service, l'emplacement et la fonction des pièces dans la défense du passage de Saint-Maurice font l'objet d'un rapport du 28 juillet par le major Wielandy, responsable de l'artillerie de la division<sup>69</sup>.

Nous résumons dans le tableau ci-dessous les principales données fournies par ces deux documents. Il faut bien noter que les renseignements relatifs aux postes de tir d'infanterie découlent directement de la description des ouvrages tandis que les données concernant l'artillerie sont relatives à une situation tactique particulière: le major Wielandy envisage l'hypothèse d'une attaque venant du sud, combinée avec un mouvement tournant traversant les montagnes et débouchant du val d'Illiez.

TABLEAU DES FORTIFICATIONS DU DÉFILÉ<sup>70</sup>

Fig. 33

I.	II.	III.	IV.
W1	<i>Tenaille;</i> <i>Petite tenaille: 2 pièces de 12</i> Objectifs: route de Monthey et hauteur de Saint-Martin.	2	70
W2	<i>Palanque et redan;</i> <i>Grande tenaille, barbette de droite: 1 pièce de 12</i> Objectifs: approches de l'ouvrage, la plaine en amont de la ville (925-1188 m) <i>entre l'hôpital et la chapelle</i> (Saint-Laurent).	1	117
W3	<i>Batterie sur la route;</i> <i>Batterie 17: 4 pièces de 8, 2 obusiers de 24</i> Objectif: route de Bex; les deux obusiers peuvent aussi être dirigés contre la ville. NB La liste de mai-juin indique ici cinq embrasures pour l'artillerie: deux contre la route de Bex et trois contre celle de la Savoie.	6	37
W4	<i>Ligne tenaillée;</i> <i>Grande tenaille, barbette de gauche:</i> <i>1 pièce de 12, 1 obusier de 24</i> Objectifs: approche de l'ouvrage, hauteur de Saint-Martin (726 m). Pour Wielandy, cette barbette et celle de droite (ci-dessus W2) servent ensemble à une seule batterie. En cas d' <i>attaque de vive force de la vallée de Lavay</i> , on sortira momentanément les pièces pour les placer <i>dans les vignes en avant de la barbette de droite</i> (objectif: le pli de terrain de Lavey, 924 m).	2	218
W5 et W13	<i>Château, murs et tours;</i> <i>Château: 2 pièces de 6</i> Objectif: route de Massongex.	2	80
W6	<i>Palanque et mur crénelé;</i> Le rapport de mai-juin mentionne ici deux embrasures d'artillerie que Wielandy n'occupe pas.		50
W7	<i>Barbettes (pas de feux d'infanterie);</i> <i>Batterie n° 8, 4 pièces de 16, 2 obusiers de 24</i> Objectifs: rive gauche, Les Cases (1385 m), <i>la chapelle St. Maurice</i>	6	

(Vérollez, 1848 m), *torrent Mauvoisin* (1221 m), *chapelle en ruines* (Saint-Laurent, 706 m), *la Comédie* (Œuvre Saint-Augustin, 396 m); rive droite, *devant les ouvrages de Lavay* (1518 m), *aux ouvrages* (1056 m), *entrée de la vallée de Lavay* (858 m), *village de Lavay* (1122 m), *pli de terrain de Lavay* (660 m), *maison sous la batterie du Rhône* (660 m).

W8	<i>Mur et palanque</i> (pas d'artillerie);		49
W9	<i>Route de Lavey, palanque;</i>		86
W10	<i>Redoute;</i>		168
	<i>Redoute; 2 pièces de 12, 1 obusier de 24</i>	3	
	Objectifs: <i>approches des hauteurs, hauteur de Châtel</i> (1056 m), <i>maisons en Crie</i> (528 m), <i>pli de terrain de Lavay</i> (858 m).		
W11	(pas d'infanterie)		
	<i>Batterie du Péage vaudois; 1 pièce de 6, 1 obusier de 24</i>	2	
	Objectifs: <i>près du Pavillon</i> (la Gloriette, 924 m), <i>jardins près des Capucins</i> (495 m), <i>la place de St. Maurice</i> (Parvis, 528 m), <i>sortie nord de St. Maurice</i> (264 m), <i>ouvrages de Lavay; entrée de la vallée de Lavay, pli de terrain</i> (924 m).		
W12	Redoute de Vérossaz; 1 pièce de 4, 1 obusier de 12	2	
W14	<i>Tour crénelée</i> (pas d'artillerie)		44
<b>TOTAL DES BOUCHES À FEU:</b>		<u>26</u>	
<b>TOTAL DES POSTES DE TIR D'INFANTERIE</b>			
(redoute de Vérossaz non comprise):			<u>919</u>

Le major Wielandy fait en outre le compte de l'artillerie qui lui est nécessaire à l'extérieur des défenses du défilé jusqu'à la ligne avancée de Mauvoisin. Il compte cinq batteries avec un total de 20 pièces. Quatre de ces batteries sont disposées sur la ligne de Savatan aux Cases. Wielandy ne perd pas de vue la souplesse nécessaire à la défense: il prévoit que ces batteries se replieraient en cas de nécessité jusqu'à proximité des fortifications, voire jusqu'au pont lui-même, et qu'elles pourraient, en contre-attaque, retourner ensuite sur la ligne avancée. La cinquième batterie, placée sur le flanc méridional des collines de Chiètres, aurait sa ligne de repli jusqu'à la batterie W3, où nous avons déjà compté ses canons. A l'intérieur des fortifications elles-mêmes, les pièces sont mobiles et peuvent être déplacées d'un ouvrage à l'autre, selon les points d'attaque auxquels il faut faire face.

Envoyé par Forrer au colonel Dufour, le projet d'armement Wielandy reçut le meilleur accueil. Dans sa réponse du 8 août, le chef de l'état-major général annonce qu'il va transmettre le document au colonel Hirzel, mais en portant le nombre des pièces de 40 à 50. Il estime en effet qu'il faut prévoir d'emblée l'équipement des batteries prévues aux bords nord et nord-ouest des collines de Chiètres ainsi qu'à Chambovey, sur la rive gauche<sup>71</sup>.

Basé sur le nombre de postes de tir dans les ouvrages et en ajoutant une réserve d'hommes d'environ un tiers, le rapport de mai-juin indique une garnison d'infanterie d'environ 1226 hommes. De son côté, le major Wielandy compte pour chaque batterie des fortifications le nombre d'hommes nécessaires au service, de l'officier aux volontaires, ce qui fait un total de 255 hommes. Un tel nombre d'hommes, nécessaire à la défense intérieure des fortifications, implique d'importantes possibilités de logement. D'autre part, les pièces d'artillerie affectées à la défense de ces ouvrages doivent pouvoir être abritées, de même que les réserves de munition. C'est dans l'idée de résoudre en partie ces problèmes d'intendance que l'armée s'intéresse en 1831 au château de Saint-Maurice, propriété du canton. Dufour avait déjà conseillé l'utilisation de ce bâtiment dans son rapport de juin 1823. Dans un rapport du 2 mai, le lieutenant de sapeurs Haller estime que l'on pourrait loger dans le château 250 hommes, soit deux compagnies, et 30 chevaux<sup>72</sup>.

Le 8 juin, Dufour charge Hegner d'étudier *quel parti on peut tirer des bâtiments du château, soit comme réduit, soit comme caserne ou magasin*<sup>73</sup>. Le cas échéant, une proposition d'achat pourra être



Fig. 33 Plan des fortifications construites en 1831. Ech. appr. 1:2000. Extrait du plan de Louis-Henri Delarageaz, Musée militaire cantonal Saint-Maurice. Les numéros des ouvrages figurant sur ce plan sont repris par M. Denis Weidmann; nous nous y référons en les accompagnant de la lettre W.

faite au conseil de guerre. Le 9 juillet, le colonel Dufour communique au général que, selon les renseignements du colonel Forrer, l'Etat du Valais *ne serait pas éloigné de céder à la Confédération le vieux château de Saint-Maurice sous des conditions très modérées*. Il demande donc au général d'en proposer l'achat au conseil de guerre. *Si les ouvrages de fortification que nous avons faits à St. Maurice sont conservés, comme il faut l'espérer, le château en sera un complément utile. En effet, il suffira de quelques réparations pour se procurer dans ce bâtiment plusieurs pièces pour le logement des troupes, pour l'infirmerie, le corps de garde, et des magasins de vivres et de munitions. Toutes ces choses sont indispensables dans la supposition d'un armement; il faudrait donc construire exprès des baraques pour suppléer à ce qui nous manque, si le château de St. Maurice ne pouvait pas être employé à cet effet. Sous le point de vue de la défense, il est comme le réduit de sûreté de toute la position, et s'il devient la propriété de la Confédération, on pourra y faire tout ce qui sera nécessaire pour le mettre dans un état respectable*<sup>74</sup>. La Confédération toutefois ne procédera pas à l'achat.

## CONSERVATION ET RECHERCHES D'AMÉLIORATION

Les fortifications exécutées en 1831 sur les postes principaux du territoire n'étaient pas condamnées à disparaître. Dans le but de les «léguer aux générations futures», la Diète fédérale vote, le 2 août 1831, un crédit de 30 000 francs pour l'achat des terrains occupés par les ouvrages<sup>75</sup>.

### Surveillance et achats

En octobre 1831, le chef d'état-major général propose au général Guiguer les mesures propres à éviter la dégradation des fortifications durant l'hiver. La garde serait assurée par cinq plantons sous le contrôle d'un officier à la retraite; des inspections seraient régulièrement faites par un officier du génie<sup>76</sup>.

Aussi bien l'utilisation éventuelle que l'entretien des fortifications de Saint-Maurice nécessiteraient un plan exact de l'ensemble<sup>77</sup>. Le géomètre Delarageaz travailla au levé durant l'été 1831 mais ne termina son travail que vers la fin de l'année<sup>78</sup>.

Durant l'automne, le colonel Dufour s'impatiente: *J'espère*, écrit-il le 4 octobre à Hegner, *que Mr Gatschet m'enverra ce plan si longtemps attendu. Il faut avoir un talent particulier pour faire durer les choses aussi longtemps*<sup>79</sup>. Le 11 janvier 1832, Dufour peut enfin accuser réception au lieutenant Fraisse du grand plan des fortifications de Saint-Maurice dressé par Mr Delarageaz. Il adresse le plan à Lucerne au secrétaire de la Commission militaire, et envoie le compte de Delarageaz au quartier-maître fédéral Wurstemberger en le priant de le faire payer. Dufour joint un commentaire: *Ce plan, quoique bien exécuté, n'est pas fait judicieusement, les ouvrages n'y paraissent point assez et on a mis trop d'importance à y marquer les limites des propriétés en dehors des fortifications. On voit que c'est un géomètre arpenteur qui l'a fait. Cela explique aussi pourquoi il a fallu tant de temps pour dresser ce plan*<sup>80</sup>. Ce plan, dont notre collègue M. Denis Weidmann a vérifié l'exactitude sur le terrain, est aujourd'hui une des pièces maîtresses du Musée militaire de Saint-Maurice.

Le 17 janvier 1832, le lieutenant Fraisse, inspecteur des fortifications de Saint-Maurice, accuse réception au quartier-maître fédéral Wurstemberger de sa lettre du 12 accompagnée de ses annexes (bons de crédit, instructions et procuration du 13 janvier)<sup>81</sup>. Il était ainsi muni du nécessaire pour régler au nom de la Confédération les opérations d'achat des terrains occupés par les ouvrages militaires.

On peut procéder à l'abornement selon les formalités légales sur le territoire vaudois les 1<sup>er</sup> et 2 mars. Le procès-verbal note que *toutes les bornes plantées entre le terrain acquis par la Confédération et les divers propriétaires particuliers portent sur l'une de leurs faces la croix fédérale*. Les actes d'acquisition des parcelles portant les ouvrages W1-4, W8-11 sont passés du 16 au 25 juin.

Sur territoire valaisan, les procès-verbaux de limitage connus sont du 28 février; les actes d'achat des terrains portant les ouvrages W5-7, 12 et 14 sont passés le 5 mars à l'auberge de l'Union, à Saint-Maurice<sup>82</sup>.

## Les premières propositions de Dufour pour l'entretien et l'amélioration des fortifications (1832)

Posséder les terrains et y exercer une surveillance ne suffisait évidemment pas pour être à même de léguer les fortifications de Saint-Maurice à la postérité. Il fallait prévoir au moins des travaux d'entretien. Le colonel Dufour, devenu quartier-maître fédéral en septembre 1832, sera responsable de ce genre de problèmes devant la Commission militaire fédérale.

Sur ordre donné par cette commission le 21 septembre, il procède à l'inspection générale des fortifications de Suisse et fait rapport<sup>83</sup> le 8 novembre 1832. Il les a examinées avec soin, *tant pour constater leur degré de conservation que pour voir ce qu'il y aurait à faire pour les améliorer et les rendre mieux capables de remplir leur objet*. En ce qui concerne Saint-Maurice, Dufour distribue ses observations en trois parties, selon les trois ordres de soucis qui vont d'ailleurs le préoccuper durant plusieurs années. L'examen de ces trois points, et surtout des deux derniers, montre que Dufour n'a pas oublié les idées qu'il avait défendues en 1822 et 1823. L'obéissance aux ordres de la Diète et l'urgence des menaces de guerre l'avaient contraint à construire trop rapidement ces fortifications. Celles-ci n'étaient donc ni faciles à conserver ni vraiment aptes à rendre tous les services attendus. Il désire donc leur transformation en ouvrages permanents et leur complètement sur certains points qui, sur les lignes avancées, avaient retenu l'attention du colonel Forrer.

Il s'attache d'abord à l'état des ouvrages. Celui-ci est satisfaisant et n'exige aucune intervention immédiate. Il faut toutefois s'attendre à devoir diminuer la pente des talus pour éviter plus tard d'avoir à les corriger après la mauvaise saison. On adoptera l'inclinaison faible qui est d'usage dans la fortification permanente. Pour les dépenses d'entretien courant, il fixe à 80 francs par année la somme dont pourra disposer le capitaine de Nucé, chef des gardiens de la position; un chiffre plus élevé devrait être arrêté par la commission pour les frais à engager par Fraisse, directeur de ces fortifications.

Dufour indique ensuite ce qui devrait être fait sans délai *pour perfectionner ou compléter les ouvrages existants*. Les quatre coupures des routes seraient approfondies jusqu'à 12 ou 15 pieds; le fossé de l'ouvrage W2 serait pourvu d'une caponnière adossée au rocher supérieur; on fermerait la batterie W6 du côté de la route et on la mettrait en communication avec l'intérieur du château. Pour enfiler mieux la route de Martigny, on ferait une seconde batterie sur le rocher *un peu plus en avant* que W7. Ses murs de soutènement et ses parapets seront très visibles, *pour que chaque étranger qui passe par là emporte l'idée que St. Maurice est un point fortifié que l'on n'enlèverait pas aisément*. Sur la route de Bex, on taillerait le rocher devant la batterie W3; un glacis recouvert de maçonnerie empêcherait l'accès entre la coupure et la palanque W8. La tour W14 devrait recevoir un toit, une porte et un plancher d'étage.

*Enfin, si l'on voulait donner plus de valeur aux fortifications de St. Maurice (...), il faudrait 1<sup>o</sup> revêtir les ouvrages en maçonnerie ou du moins leurs escarpes, 2<sup>o</sup> changer en murailles crénelées et durables, toutes les palanques qui ne peuvent pas être battues par l'artillerie; 3<sup>o</sup> pratiquer un chemin pour communiquer facilement avec les ouvrages supérieurs de la rive droite; 4<sup>o</sup> construire une redoute sur un mamelon de la rive gauche qui domine la batterie n<sup>o</sup> 3 et prend de revers la grande tenaille. Bien qu'on doive supposer que ce mamelon serait occupé par nos troupes, cependant convient-il d'en assurer la possession par un ouvrage solide. 5<sup>o</sup> Confectionner un certain nombre de gabions et sacs à terre, qu'on tiendrait en magasin pour s'en servir au besoin, à faire promptement des parapets derrière les coupures des routes. 6<sup>o</sup> Approvisionner et mettre en magasin tous les bois nécessaires au palissadement des ouvrages et à l'établissement des plateformes, parce que dans un danger pressant, il serait hors de toute possibilité de se les procurer. 7<sup>o</sup> Enfin je dois dire qu'il y aura une grande convenance à s'entendre avec le gouvernement du Valais pour faire du château un bâtiment fédéral, servant tout à la fois de caserne et de magasin. On y tiendrait habituellement les pièces de position les plus nécessaires à la défense de St. Maurice.*

## Projet de Dufour pour le renforcement de la défense (1835)

Dès lors et durant bien des années, les crédits fédéraux ne permettront que l'entretien courant et quelques rares améliorations. Mais le quartier-maître Dufour ne désarme pas : il prépare les propositions qu'il voudrait voir admises par la Commission militaire, puis par les autorités fédérales.

Fig. 34

Dans son rapport<sup>84</sup> du 20 janvier 1835, il remarque d'emblée que les modifications proposées *ne portent ni sur la position ni sur le tracé des ouvrages qui ont été exécutés en 1831. Elles n'ont d'autre objet que de compléter ces ouvrages et de les rendre plus solides.* Dufour conseille le même genre d'améliorations que dans la troisième partie de son rapport de 1832 ; il dépasse toutefois ses premières propositions en augmentant le relief des profils et en corrigeant le tracé de la batterie du Rhône (W3). De même il propose un étage supplémentaire pour la tour crénelée (W14). Les travaux prévus étaient considérables : le devis les estime à 120 000 francs. On ne s'étonne pas de constater que près des deux tiers de la somme sont affectés au renforcement de la *Tenaille de l'est* (W4) et à la *redoute des Crêtes* (W10). Ces deux ouvrages concernent le secteur que le général Finsler avait défini comme «le seul point faible» des ouvrages prévus en 1823. Les modifications issues des discussions entre Dufour, les officiers du génie et le commandant de la 4<sup>e</sup> division en 1831 avaient amélioré les choses, mais tout n'avait pas été réalisé.

Dufour termine son rapport en rendant attentif au fait que ses propositions sont limitées à l'essentiel et qu'il n'a pas compté certains autres ouvrages qui présenteraient pourtant un grand intérêt. Ainsi, deux positions d'artillerie à l'entrée nord de la plaine qui conduit au défilé : sur la hauteur de Saint-Martin et, plus en avant sur la rive droite, à l'angle nord-ouest du plateau de Chiètres. Pour ne pas augmenter les dépenses, Dufour laisse de côté les autres positions avancées proposées par Forrer en 1831 : elles sont à des endroits où il y a suffisamment de terre pour renvoyer leur construction au moment d'une alerte. *Nous devons nous restreindre à ce qui, en raison de la nature du sol, ne peut s'effectuer qu'avec de longs travaux.*

L'achat du vieux château, qui avait déjà été proposé par Dufour en 1831, fait l'objet d'une nouvelle insistance, de même que la nécessité d'assurer une provision de bois pour des palanques, plateformes et blindages.

## Projet restreint et explication de la défense (1836)

Le montant des dépenses prévues par le rapport du 20 janvier 1835 était évidemment pour la commission militaire une cause de perplexité. Aussi demanda-t-elle au quartier-maître fédéral *un préavis sur la demande à adresser à la Haute Diète pour la conversion des ouvrages de St. Maurice en fortification permanente* et sur l'acquisition ou la location du château. Le colonel Dufour rédige ce préavis<sup>85</sup> le 22 juillet 1836. En ce qui concerne le château, il conseille à la Commission d'adresser une demande officielle au grand-bailli du Valais. Il est en effet nécessaire de connaître le prix de vente ou, à ce défaut, le montant de la location avant de s'adresser à la Diète fédérale.

Pour ce qui touche à *la conversion des ouvrages en fortifications permanentes, je pourrais, écrit-il, m'en référer simplement à mon rapport du 20 janvier 1835 et demander l'allocation d'une somme de 120 000 francs pour mettre à exécution les plans qui accompagnent ce rapport et qui ont déjà été mis sous les yeux de la Commission militaire. Mais à nouveaux faits nouveaux conseils. Depuis deux années les craintes de guerre se sont entièrement dissipées et avec elles toute tendance à faire de grands sacrifices pour mettre notre militaire sur un pied respectable. C'est un fait que des sacrifices de ce genre ne s'accomplissent dans les républiques, et surtout dans les républiques confédérées, qu'en présence d'un danger. Aussi les dangers extérieurs ne sont pas toujours pour elles un mal à redouter. Quoi qu'il en soit, je pense que la Commission serait mal reçue si elle présentait en ce moment des plans trop vastes et des demandes d'argent trop élevées, et quelle que soit l'importance que je mette aux fortifications de St. Maurice, je sens la nécessité de restreindre les projets au strict nécessaire, quitte à les étendre plus tard et à les compléter dans des temps plus heureux. L'essentiel pour le moment n'est pas de tout faire mais de ne pas rester sans rien faire ;*

Dans cette perspective très réaliste, le quartier-maître général Dufour propose à la commission de présenter à la Diète une demande limitée de 45 000 francs répartis sur cinq ans. On ne ferait ainsi que

les améliorations les plus urgentes à la batterie du Rhône (W3), à la tour crénelée (W14), aux coupures de la rive gauche (W15 et 16), entre les positions W2 et W4, et à la batterie de l'Arzillier (W2). On construirait la nouvelle batterie sur le rocher de Saint-Maurice (W18) ainsi que les chemins de communication entre les ouvrages.

Pour bien faire comprendre la signification précise des ouvrages à améliorer, Dufour rédige le 2 août ses *Notes sur les fortifications de St. Maurice et sur le genre de défense qu'elles comportent*<sup>86</sup>. Il commence par dire ce qu'elles ne sont pas: *Ce serait se faire une idée bien fautive du rôle que les fortifications de St. Maurice sont appelées à jouer dans la défense de cette importante position, si l'on croyait que, réduites à elles seules et avec le concours d'une faible garnison, elles dussent, à la manière des forteresses, résister à une attaque enveloppante et obliger l'ennemi à passer par les formalités d'un siège en règle. Certes, si ceux qui ont construit ces fortifications avaient eu cela en vue, ils se seraient bien grossièrement trompés; car tous les ouvrages, à l'exception de la redoute de Verrosse, quoique bien défilés des hauteurs en avant, sont vus et plongés de celles qui sont en arrière. Une forteresse construite dans une semblable localité, dominée de si près et d'une manière si fâcheuse, serait la plus fautive de toutes les conceptions.*

Il explique ensuite qu'en 1831, lorsque l'état-major fédéral a fait construire les ouvrages du défilé, il n'entendait pas bâtir une forteresse. Il voulait seulement assurer à la 4<sup>e</sup> division la possession du pont et par là la liberté de manœuvre d'une rive à l'autre. Cet avantage est en effet indispensable à la défense générale d'une position beaucoup plus vaste que le défilé lui-même. On a donc été amené à établir une tête de pont double dont chaque moitié n'est faite que pour répondre aux attaques de front, et qui n'a de commun avec les ouvrages de la rive opposée que les flanquements et les feux de revers qu'elle en peut tirer. On n'avait ni le temps ni les moyens d'en faire davantage.

La défense de Saint-Maurice est ensuite étudiée selon les hypothèses classiques qu'impose la disposition des lieux, et qui avaient été envisagées partiellement par Dufour dans son étude sur la défense du Valais en 1822, et plus complètement par Finsler en 1825. De Martigny ou du Léman à Saint-Maurice, les régions dans lesquelles on peut manœuvrer et les accidents topographiques auxquels on peut s'accrocher sont toujours, sauf pour quelques détails, proposés de la même manière.

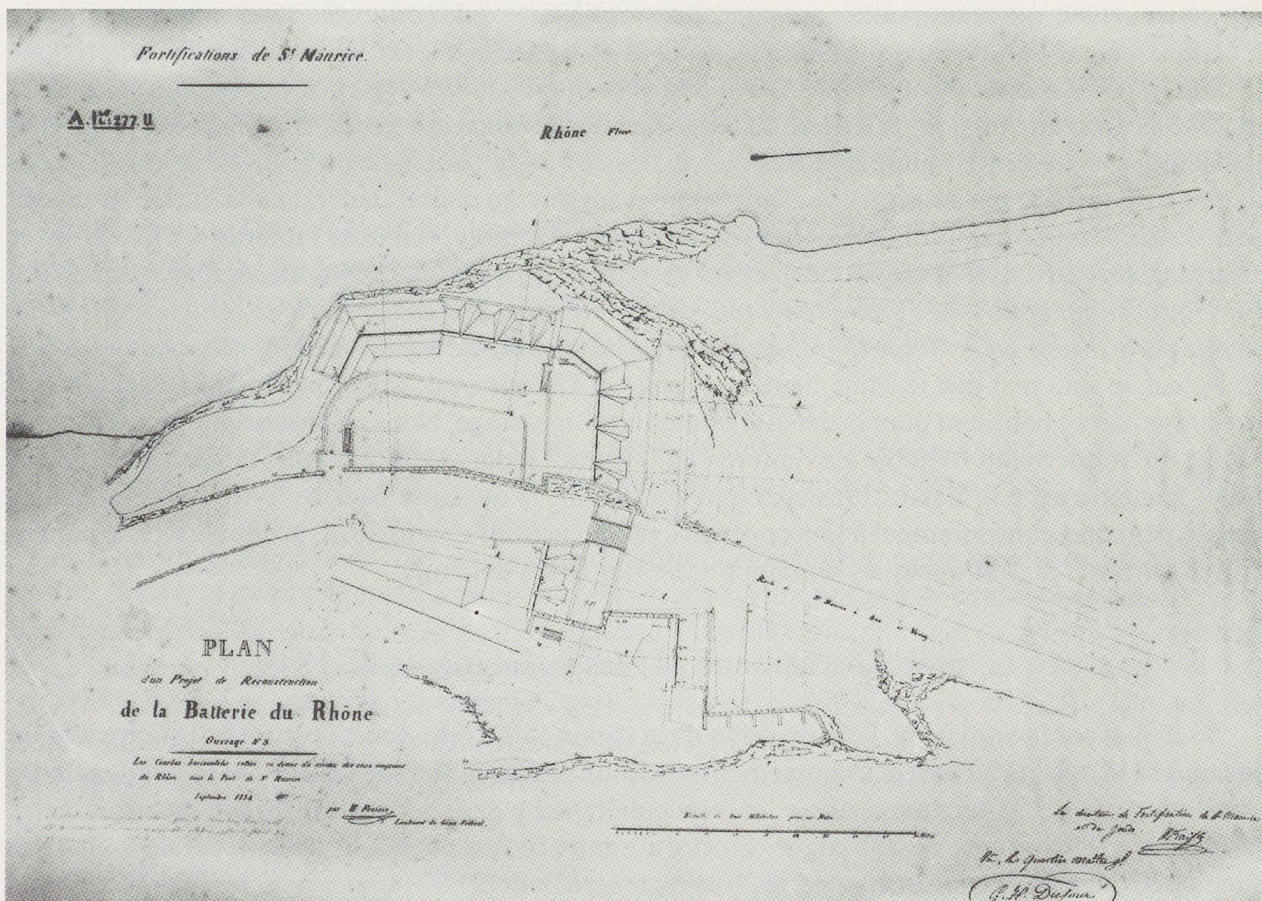


Fig. 34 W. Fraisse: projet de transformation de la batterie du Rhône, septembre 1834. Ech.: 1:1400. Archives fédérales, Berne.

Dufour ne présente donc pas une idée de manœuvre vraiment nouvelle. Son mérite particulier est d'insister avec force sur le rôle essentiel de tous les combats possibles en amont ou en aval du défilé.

Après avoir passé en revue les diverses attaques possibles qui, à partir de Martigny, de la Savoie et du canton de Vaud, finiraient par se heurter aux fortifications du défilé, Dufour conclut sur la fonction de celles-ci: *elles forment le pivot d'une défense active en assurant la possession du pont et permettant aux troupes de manœuvrer librement sans crainte de voir leurs communications coupées. Ces fortifications ne font pas à elles seules toute la défense, mais elles en sont un puissant auxiliaire. C'est pour n'avoir pas fait cette distinction que quelques personnes ont critiqué la disposition des retranchemens. Le problème est en effet assez complexe et difficile pour qu'on n'en saisisse pas au premier coup d'œil toutes les conditions.*

### Refus du projet et restrictions jusqu'en 1847

Les propositions du quartier-maître général pour améliorer les défenses de Saint-Maurice vont circuler entre la Commission, des experts, le Vorort et la Diète, jusqu'au 13 mars 1839, où l'assemblée des cantons prendra une décision négative<sup>87</sup>.

Dufour ne suscite pas plus d'écho par son *Mémoire sur les fortifications qu'il serait convenable d'établir en quelques endroits de la Suisse*, de 1841. Il y insiste pourtant sur l'idée que la Suisse doit démontrer sa ferme intention de défendre son territoire et sa neutralité. *Quelques milliers d'écus employés à de pareils travaux seraient une preuve bien autrement persuasive de nos intentions à cet égard que toutes les protestations et tous les discours dont nos réunions patriotiques et les Conseils mêmes de la Suisse ont souvent retenti. Il écrit encore: il y a économie réelle à appliquer des sommes, même très fortes, à des mesures défensives de toutes les plus ostensibles, puisque par là nous nous mettrions à l'abri de l'invasion, dont le moindre mal serait l'épuisement de toutes les caisses publiques et particulières*<sup>88</sup>.

Toujours est-il que de 1832 à 1847, le petit crédit annuel accordé par la Diète ne permit que l'entretien, et sur quelques points, des consolidations limitées des ouvrages construits au temps du général Guiguer. La Confédération ne se résigna ni à acheter ni à louer le château, pour un prix que Dufour lui-même jugeait trop élevé<sup>89</sup>. On notera avec intérêt que les autorités valaisannes songeaient en 1842 à construire un nouveau poste de péage (l'actuelle «ancienne gendarmerie» près du château) et à démolir la vieille tour pour faciliter la circulation à l'entrée orientale du pont. Le colonel Dufour se montre contrarié par ce projet de démolition et suggère au conseil fédéral de la guerre (nouveau nom de la commission militaire fédérale) d'examiner s'il serait possible de l'interdire, ou de trouver un arrangement avec le Valais pour conserver cet édifice. Moyennant indemnité, *la tour serait mise à notre disposition pour y être pratiqué tel moyen de fermeture que nous jugerions convenable, tel que double porte, herse, etc. et toute autre mesure de défense immédiate en créneaux, machicoulis, etc.*<sup>90</sup>. Le lecteur se souvient que le jeune lieutenant-colonel Dufour avait remarqué en 1821 déjà l'intérêt que présentait ce bâtiment pour la défense immédiate du passage. Nous ne faisons que mentionner le conflit du Sonderbund (octobre-novembre 1847) durant lequel G. H. Dufour, devenu général, sut éviter la guerre avec le Valais. Plusieurs auteurs traitent la question dans ce livre. Nous rappelons simplement que, contrairement à tout ce qu'on avait pu prévoir depuis 1821, la double tête de pont se trouva partagée durant quelques semaines entre des frères ennemis.

### Le projet occasionné par les événements de 1848

Soutenue par la Sardaigne, l'insurrection de la région lombardo-vénète contre l'Autriche, à la fin de mars 1848, suscita bientôt des mouvements de troupes dans le nord de l'Italie. On pouvait craindre une extension sur le territoire suisse, et particulièrement dans le Tessin, du conflit armé entre l'Autriche et le royaume de Sardaigne. C'est du moins ce qui poussa la Diète fédérale à envoyer quelques troupes au Tessin et à voter, le 20 avril, un crédit de 50 000 francs pour les fortifications de Bellinzona (20 000 francs), de la Luziensteig (12 000 francs) et de Saint-Maurice et du Valais (18 000 francs)<sup>91</sup>.

Informé de cette décision, le quartier-maître général Dufour s'adresse le 25 au président du conseil fédéral de la guerre. Il donne son avis sur la manière d'utiliser les crédits. En ce qui concerne Saint-Maurice, la somme allouée étant modique, il faudrait *renoncer à des constructions en maçonnerie et se rabattre sur les ouvrages en terre qui auraient là, aussi bien qu'à Bellinzona, l'avantage de montrer à tous les yeux notre ferme résolution de nous faire respecter chez nous, et de défendre énergiquement notre neutralité*. Il propose trois ouvrages : un dans le défilé de Lavey, un sur la rive du Rhône, près d'Evionnaz, et une nouvelle batterie sur les rochers qui dominant la ville pour prendre d'enfilade la grande route de Martigny. Les deux premières positions (dans la région des bains de Lavey et sur la pente méridionale du cône du Saint-Barthélémy) avaient été proposées par Forrer en 1831 ; la troisième (W18) avait retenu l'attention de Dufour dans son rapport de 1832 déjà. Dans la même lettre, Dufour se dit prêt à faire le déplacement de Genève à Saint-Maurice pour y rencontrer le nouveau directeur des fortifications, le lieutenant-colonel Perrier de Fribourg, et lui donner ses instructions. Il ajoute : *le voyage pouvant se faire en plus grande partie sur le lac, au moyen du bateau à vapeur, j'espère n'avoir pas trop à en souffrir et pouvoir le supporter*<sup>92</sup>.

De Saint-Maurice, le 13 mai, le général informe le conseil fédéral de la guerre qu'il a procédé à la reconnaissance des lieux avec le lieutenant-colonel Perrier et son aide, le sous-lieutenant du génie Siegfried<sup>93</sup>. Il revient sur la liste des ouvrages à construire. Outre ceux qu'il avait annoncés le 25 avril, il indique un ouvrage en terre sur la hauteur de Saint-Martin, *une coupure de la route du Simplon à l'étranglement de Barma*, et enfin, au défilé lui-même, *deux murailles crénelées, l'une entre la tour et le rocher au-dessus du château, l'autre sur la rive droite, en remplacement d'une palanque qui joignait la route de Lavey et qui a été détruite*. Quelques réparations d'urgence seront faites aux anciens ouvrages. Les travaux vont commencer incessamment, sauf sur certains points, comme à Evionnaz, où l'on attendrait peut-être que le seigle soit récolté<sup>94</sup>.

### Les fortifications de 1848 et la remise en doute de la défense active

Les correspondances et rapports intermédiaires adressés au conseil fédéral de la guerre du 13 mai au 20 septembre, montrent que les travaux sont menés activement. Le lieutenant-colonel Perrier se félicite de la collaboration du sous-lieutenant Siegfried mais n'apprécie que médiocrement celle des sapeurs vaudois. Le 20 septembre, il demande au conseil de la guerre un crédit supplémentaire de 3000 francs pour terminer avant l'hiver les ouvrages d'Evionnaz et les travaux en cours à la batterie du Rhône (W3 et 8).

Le 19 janvier 1849, le lieutenant-colonel Perrier rédige son rapport général sur les travaux de Saint-Maurice et sur les perspectives d'avenir qu'il entrevoit<sup>95</sup>. Il n'est pas question de donner ici tous les détails de ce volumineux document. Il suffit de noter qu'il répartit les travaux faits en 1848 en deux catégories : les réparations ou transformations d'une part, et les créations, de l'autre :

Fig. 36

*Les premiers consistent :*

- 1) *Dans le déblaiement de toutes les coupures des ponts levés et la réparation de ces derniers.*
- 2) *Réparation et reconstruction de murs de soutènement de la rampe de communication aux ouvrages sur la rive droite, et surtout à la grande tenaille N° 4.*
- 3) *Restauration complète de tous les ouvrages, parapets et embrasures des ouvrages 5, 6 et 11.*
- 4) *Des abords et de la banquette des murs crénelés, avec leurs rampes de communication.*
- 5) *De toute l'enceinte de la courtine du Château avec construction de murs de contrefort et recrépissage en entier des murs d'enceinte et des murs crénelés.*
- 6) *Etablissement de la salle du Château, d'une autre pièce et de la cuisine en salle de casernement, avec son matériel, pour y loger un détachement de sapeurs de 20 à 25 hommes.*
- 7) *Enfin restauration, ou plutôt reconstruction complète de la batterie du Rhône, travaux du fossé et du mur de profil.*

*Les ouvrages neufs sont :*

- 1) *L'établissement de deux nouvelles batteries à St. Maurice, l'une sur la colline de St. Martin, l'autre sur le rocher dit du Clocher.*

Fig. 35 2) La construction d'un mur crénelé d'enceinte.  
3) La construction de la tour crénelée.

A Lavey,

4) Construction d'un front bastionné dans le défilé de Lavey.

A Evionnaz,

Fig. 36 5) Etablissement d'une grande redoute et de deux batteries.

Dans la seconde partie de son rapport, Perrier indique quelques perspectives de travail *en se bornant aux points essentiels et dans les limites compatibles avec les ressources et les crédits possibles*. Considérant l'importance de la ligne avancée d'Evionnaz, et le fait que les ouvrages construits en 1848 n'en forment que le centre, il projette de les compléter par deux ailes, l'une jusqu'au Rhône et l'autre jusqu'au pied de la montagne.

Au *Défilé de Lavey* (soit dans la zone des Bains de Lavey) il faudrait étendre le front bastionné de manière à barrer tout le passage entre les rochers et le fleuve.

Au défilé lui-même, il y aurait lieu de compléter la batterie du Rhône (W3), de prévoir de nouveaux systèmes de défense aux abords du château, pour mieux les défendre contre une attaque venant de Massongex; partout, on pourrait développer des ouvrages sur les terrasses des rochers qui commandent les routes. Enfin, il conviendrait de créer de bonnes communications entre les ouvrages de la rive gauche et de s'approvisionner en bois pour les palissades, blindages, plateformes et autres ouvrages à monter sur le terrain en cas d'urgence.

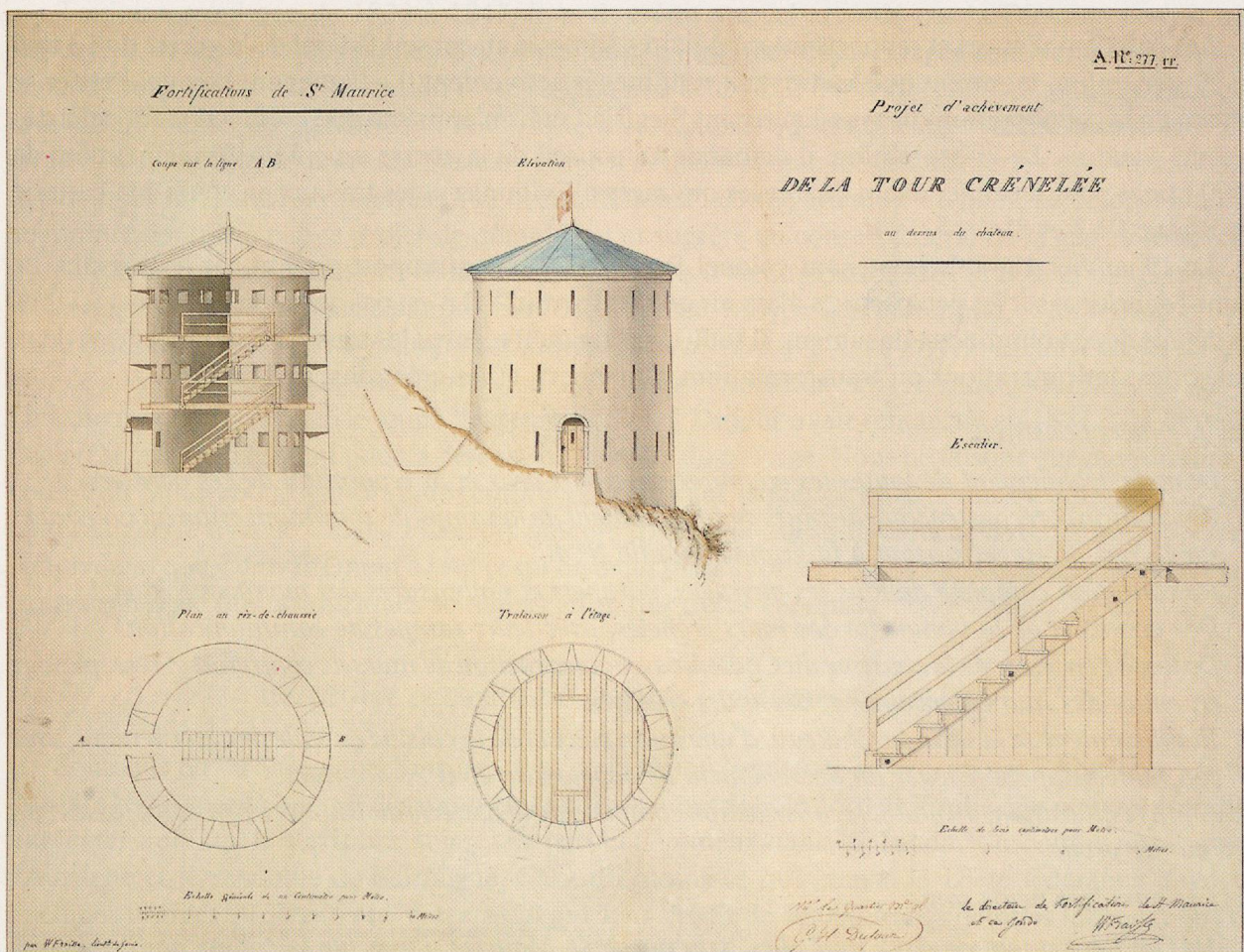


Fig. 35 Projet d'exhaussement de la tour crénelée, 1848. Ech. appr. : 1:300. Office du génie et des fortifications, Berne.

# ATLAS TOPOGRAPHIQUE DU DÉFILÉ de S. MAURICE

1851.

**Explications**

Les côtes, tracées en noir, indiquent en toutes les hauteurs ou les dépressions les différences de niveau par rapport à la mer au niveau qui sert de point de la mesure des hauteurs. Les hauteurs au point de S. Maurice, sur une ligne horizontale au-dessus du point de la mer, sont de 1000 mètres.

Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer sont indiquées par des chiffres en noir.

Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer sont indiquées par des chiffres en noir.

Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer sont indiquées par des chiffres en noir.

Échelle de 1:50,000

A 342.

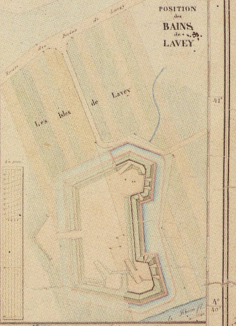
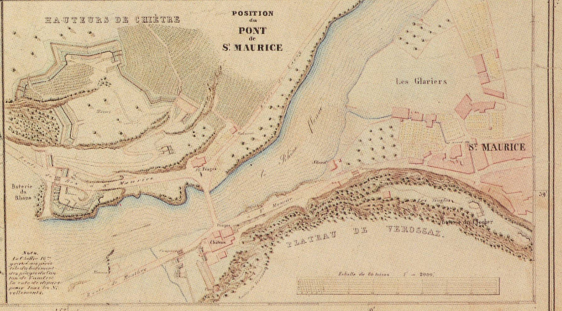
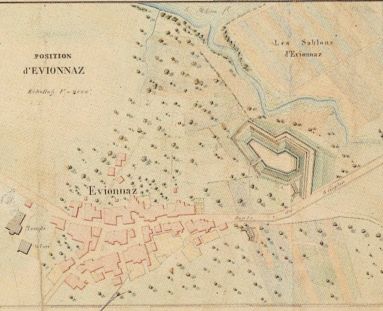
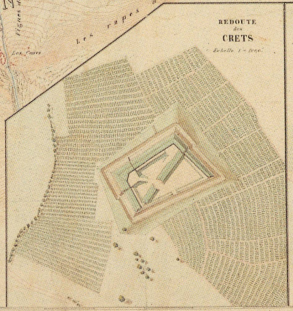
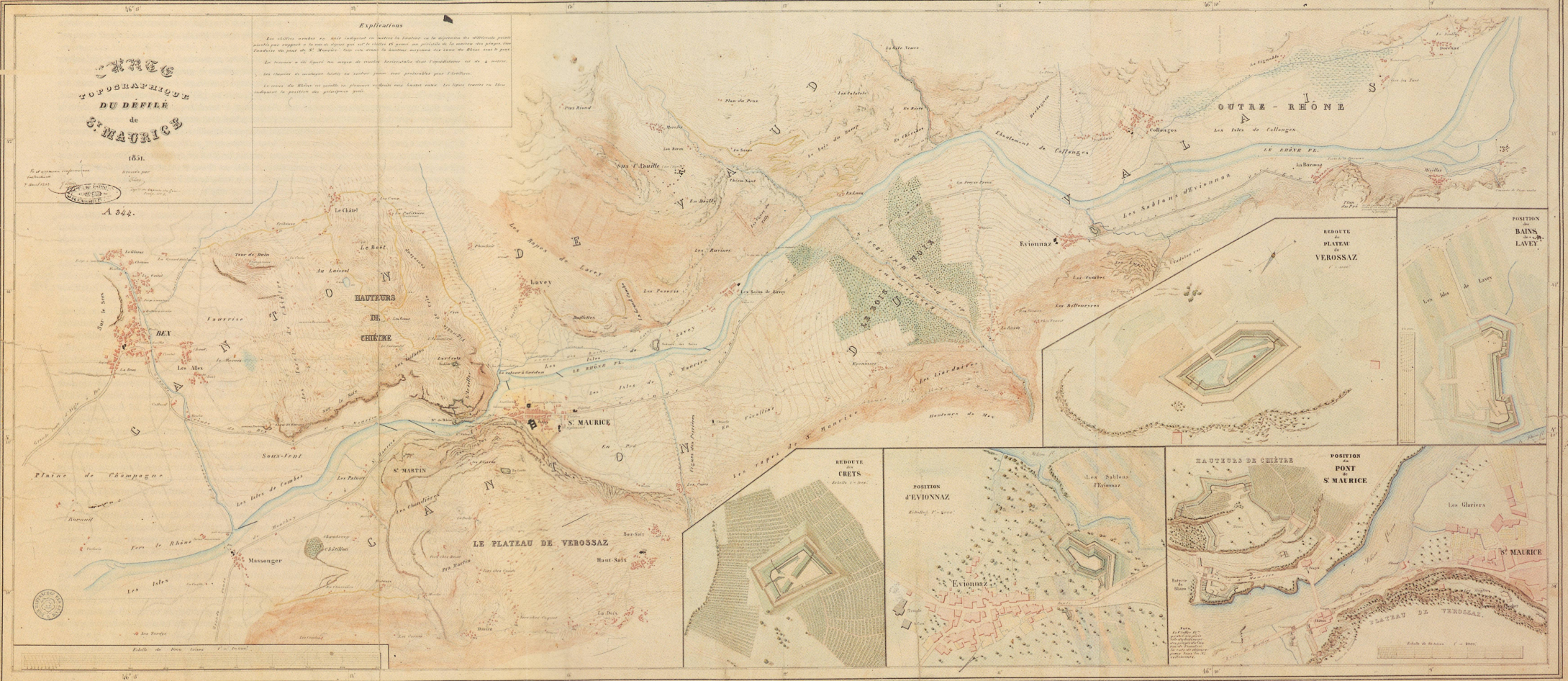


Fig. 36 Carte de la région de Saint-Maurice et de ses fortifications en 1851. Plan général, échelle appr. 1 : 23 000. Levée par le capitaine Dürr. Archives fédérales, Berne.

Si les crédits nécessaires sont alloués, le travail pourra être réparti sur plusieurs années; *on suivra les directions et les ordres du Général Dufour pour la répartition du crédit sur les divers ouvrages, considérés comme les plus nécessaires.*

Perrier aborde enfin le problème le plus délicat: *je me permettrai (...) au sujet des fortifications permanentes de St. Maurice de hasarder quelques observations et quelques idées que je soumetts à la critique et à l'appréciation de juges plus habiles et plus expérimentés que je ne le suis.* La conversion des ouvrages de 1831 en fortifications permanentes, proposée en 1835 et déjà partiellement exécutée, avait pour motif *de conserver dans un but d'économie le tracé des anciens ouvrages.* Or celui-ci présente souvent des défauts de flanquement. Perrier prend pour exemple la grande tenaille (W4) où les corrections proposées en 1835 lui paraissent nettement insuffisantes. Faut-il vraiment dépenser 47 000 francs *pour rendre permanent ce tracé sans flanquement, ouvrage utile et bon comme fortification passagère, mais qui deviendrait défectueux comme fortification permanente?* Ne vaudrait-il pas mieux, pour un ouvrage d'une telle importance, *étudier un nouveau tracé, au risque de sacrifier le terrassement de celui existant?* Un autre exemple est la redoute de Vérossaz, et *des remarques du même genre* pourraient être faites, dit-il, sur d'autres ouvrages.

Perrier conclut par le nœud même de la question: *si je me suis permis de hasarder les observations qui précèdent au sujet de la conversion des ouvrages existants, je le fais d'autant plus timidement que ce projet paraît avoir obtenu en quelque sorte l'assentiment du Général Dufour, si haute autorité dans l'arme du Génie. Je sais que le système de défense adopté implique la présence d'un corps de troupe agissant d'une rive à l'autre, et que les ouvrages seront soutenus, mais cette disposition même est un motif du doute, non fondé peut-être, que je me permets d'exprimer, en raison de cette vérité banale que, la fortification permanente ayant pour but une économie de force active, les fortifications passagères qui existent, pourvues de bons fossés et autres accessoires nécessaires, doivent suffire, dans l'hypothèse d'un corps agissant, sans les frais de conversion.*

En prenant respectueusement quelque distance par rapport aux idées du général Dufour, Perrier n'ouvre pas la voie vers une conception nouvelle. Il manifeste ici la même indécision qui le conduira à se contredire dans son rapport du 2 mai 1852, et qui lui vaudra en 1853 les pires ennuis politiques à Fribourg<sup>96</sup>.

Perrier se louait des qualités du sous-lieutenant Siegfried: il appréciait sa collaboration intelligente et efficace. Il convient de donner ici un aperçu des idées de ce jeune officier, car elles contribueront bientôt à remodeler les opinions de son aîné. Dans ses *Notes sur les moyens de défense de la position de St. Maurice relativement aux fortifications et au terrain*<sup>97</sup>, rédigées au printemps 1851, Siegfried, se plaçant dans la perspective d'une attaque venant du sud, juge les fortifications de Saint-Maurice suffisantes, une fois terminés les ouvrages d'Evionnaz et des Bains de Lavey. Comme tous ses prédécesseurs, il est moins optimiste devant l'hypothèse d'une attaque venant du Léman. La ligne de défense sur le nord et le nord-ouest du plateau de Chiètres, continuée à l'ouest jusqu'à la région de Daviaz<sup>98</sup>, offre certes quelques positions avantageuses, surtout sur la rive droite. Mais elle présente des inconvénients prohibitifs aux yeux de Siegfried: sa longueur de près d'une lieue (qui exige un trop grand nombre de défenseurs), l'absence de communication autre que le pont de Saint-Maurice entre les lignes de l'est et celles de l'ouest, et surtout la possibilité qu'aurait l'ennemi de tourner l'aile gauche en passant par des côtes faciles, du haut de Choëx jusqu'au-dessus du plateau de Vérossaz<sup>99</sup>. Si la défense de Saint-Maurice perd ce dernier point, elle devient totalement inefficace. Une autre tactique pourrait consister (d'emblée ou en seconde phase) à abandonner toute la rive droite à l'adversaire, en organisant la défense le long du Rhône, mais ce système est jugé défavorable parce qu'il ne changerait rien aux faiblesses signalées sur la rive gauche et qu'il laisserait à l'ennemi l'avantage d'utiliser les hauteurs de la rive droite.

Dans son état actuel, la position de Saint-Maurice court le risque d'être tournée et prise. *Un fort fermé*, poursuit Siegfried, *n'a pas ce sort et dans le pays de montagne, quand même des partis d'infanterie peuvent le tourner, il empêche toujours l'armée de passer.* Une *enceinte fermée* est le seul moyen de pallier les risques découlant de la configuration générale du terrain. Il faut donc *des fortifications fermées, assises sur la route au point le plus important, qui est dans notre cas le pont de St. Maurice.*

Dès lors, Siegfried se trouve devant une inévitable question, savoir *si les ouvrages du pont de St. Maurice peuvent dans leur état actuel arrêter le passage d'une armée.* Il passe donc en revue ce

système de fortifications *en se contentant de signaler des imperfections, en ne parlant pas des bonnes qualités*. Sa critique détaillée paraît d'autant plus sévère qu'il décrit les risques encourus par les ouvrages en faisant délibérément abstraction des possibilités d'action et d'interaction que ceux-ci présentent. Siegfried donne à son lecteur l'impression que l'ennemi se livre à un jeu, dans lequel il peut choisir impunément toutes les cibles qui lui plaisent.

Sans penser nécessaire de conclure son énumération critique par un jugement explicite, l'auteur passe à ses propositions en vue d'une étude du perfectionnement, *en supposant l'introduction des éléments de la fortification permanente*<sup>100</sup>. Après avoir rappelé les principes généraux qui régissent la construction de telles fortifications, et apprécié les dispositions naturelles du lieu, avec ses terrasses successives, il donne les bases sur lesquelles on devrait édifier un projet.

Dans le défilé lui-même, il s'organise comme suit: *le pont étant le centre, les parties de l'enceinte situées sur le sol de la vallée sont les plus retirées vers le pont; chaque terrasse supérieure aura sa fortification située plus en avant que la terrasse immédiatement inférieure*<sup>101</sup>. Les ouvrages pourront s'appuyer les uns les autres, soit sur la même rive, soit d'une rive à l'autre.

L'idée de manœuvre est que l'adversaire, ne pouvant forcer sans autre le défilé, se résoudra à le tourner par le seul itinéraire possible, Bex-Châtel-Lavey ou *vice versa*. Que l'attaque vienne du nord ou du sud, cette voie de contournement nécessite soit pour son entrée, soit pour sa sortie, l'établissement d'un pont de fortune entre le Bois-Noir et les Bains de Lavey<sup>102</sup>. Or, tout le secteur du coteau de Lavey et de la plaine des Bains se trouve sous le feu des défenseurs, que Siegfried doterait d'une vingtaine de canons en développant les batteries W7 et W18, dans la falaise de Saint-Maurice. L'ennemi, s'il veut passer, sera donc obligé de s'en prendre aux fortifications du défilé: *il ne tient qu'à nous de leur donner dans leur achèvement la durée voulue de résistance*.

Il faut d'une part terminer les travaux en cours à Evionnaz, aux Bains de Lavey et dans le défilé (où un défaut d'entretien ferait trop mauvaise impression sur les voyageurs<sup>103</sup>) et, d'autre part, se mettre sérieusement à *l'étude complète du perfectionnement des fortifications du pont de St. Maurice, en y introduisant les éléments de la fortification permanente, d'après les exigences militaires et d'après les convenances financières, afin de créer un établissement de défense capable d'une certaine durée de résistance*.

Le 2 mai 1852, Perrier, toujours directeur des fortifications de Saint-Maurice, rédige un nouveau rapport, en s'inspirant fidèlement des opinions préparées par Siegfried l'année précédente. A son avis, les ouvrages du défilé, propres à soutenir un baroud d'honneur, sont incapables de constituer un *obstacle sérieux* au passage d'une armée. Cette faiblesse tient au *système fâcheux* qui a présidé aux constructions de 1831, *système qui ne tient point aux hommes si habiles qui en ont dirigé les premières constructions, mais bien aux circonstances particulières et fortuites du moment, à la faiblesse ordinaire de nos ressources et au défaut d'ensemble qui, par la réunion de ces causes, a été le résultat inévitable d'ouvrages construits et additionnés les uns aux autres sous la pression des événements et avec des crédits limités et restreints*. Oubliant ses timides suggestions de 1849, Perrier envisage une étude générale de fortifications solides, où l'on utiliserait notamment des *ouvrages fermés et à profil permanent*<sup>104</sup>.

Il est vrai que la construction des ouvrages en 1831 avait été dans une certaine mesure soumise aux pressions de l'urgence militaire et de l'économie publique. Dufour avait dû renoncer, presque partout, à bâtir de la fortification permanente conforme à ses idées de 1822. Malgré cela, il avait doté le passage d'un système de fortifications dont l'ensemble correspondait à son avant-projet de 1823. Seule la Grande Tenaille, le point faible signalé en 1825 par Finsler, avait été sérieusement modifiée. C'est faute de moyens que la redoute des Crêtes, issue de cette transformation, n'avait pas été reliée aux ouvrages du défilé (comme on l'avait prévu en avril 1831). Quant aux ouvrages méridionaux, et à la batterie de Saint-Martin, ajoutés en 1848, ils n'étaient pas une nouveauté incohérente; ils répondaient à des besoins étudiés par le colonel Forrer et admis par le haut commandement en 1831 déjà.

La critique de Perrier, tempérée de quelques précautions oratoires à l'endroit du général Dufour, nous paraît exagérée quand elle porte sur un manque d'unité dont souffriraient les ouvrages.

Au fond, les critiques de Siegfried<sup>105</sup> et de Perrier ne sont pas sans rappeler celles que le colonel Forrer avait déjà formulées en 1831. La réponse que Dufour avait adressée le 13 mai au commandant de la 4<sup>e</sup> division serait dans une large mesure applicable aux objections faites à partir de 1851: tout le

monde se met à raisonner *plutôt dans la supposition d'un siège que dans celle d'une attaque de vive force* <sup>106</sup>. On semble compter davantage sur une forteresse, même petite, que sur le principe de la *défense active et attaquante* cher au général Guiguer et à son chef d'état-major. Il ne nous appartient pas de juger si l'on avait tort ou raison. Nous observons seulement que la nouvelle génération s'écartait des conceptions de Dufour. Cela indique que nous trouvons ici la limite du thème que nous avons à traiter.

D'ailleurs, la nouvelle organisation militaire de la Suisse, telle qu'elle découlait de la constitution de 1848 et de la loi fédérale de 1850, faisait que le général Dufour, bien que chef de l'état-major permanent jusqu'en 1867, se trouvait moins proche des problèmes de Saint-Maurice <sup>107</sup>. Ses deux brefs retours à la fonction de commandant en chef, en 1849 et dans l'hiver 1856-1857, lui donnent des soucis sur le Rhin plutôt qu'en Valais.

Même si ses interventions personnelles s'y faisaient rares, le défilé demeurait présent à l'esprit de celui qui lui avait consacré les belles années de sa vie.

En 1864, à l'âge de 77 ans, le général Dufour écrit encore quelques pages qu'il intitule *Défense de la Suisse romande*. Une fois de plus, il s'attache aux moyens de résister à une armée étrangère qui, du Jura au Simplon, tenterait le passage de France en Italie. Il est tout naturellement conduit à la plaine chablaisienne: *cette vallée, où coule le Rhône inférieur, va toujours en se rétrécissant et se termine à la forte position de St. Maurice qui la ferme hermétiquement*. Fidèle à la conception tactique qui était la sienne depuis plus de quarante ans, le général dispose là trois brigades pour disputer le défilé et ses approches. Pour faciliter les communications entre ces troupes, il compte maintenant sur deux ponts de fortune en amont du défilé. La technique moderne de la ligne télégraphique mettrait la division en liaison avec Berne. Confiant dans la valeur de ce lieu stratégique et conscient des améliorations que l'on pourra encore lui apporter, Dufour ne craint pas d'écrire: *cette position doit faire encore l'objet d'études spéciales. On peut cependant affirmer, dès à présent, que si elle est convenablement défendue, l'ennemi y trouvera le terme de ses succès* <sup>108</sup>.

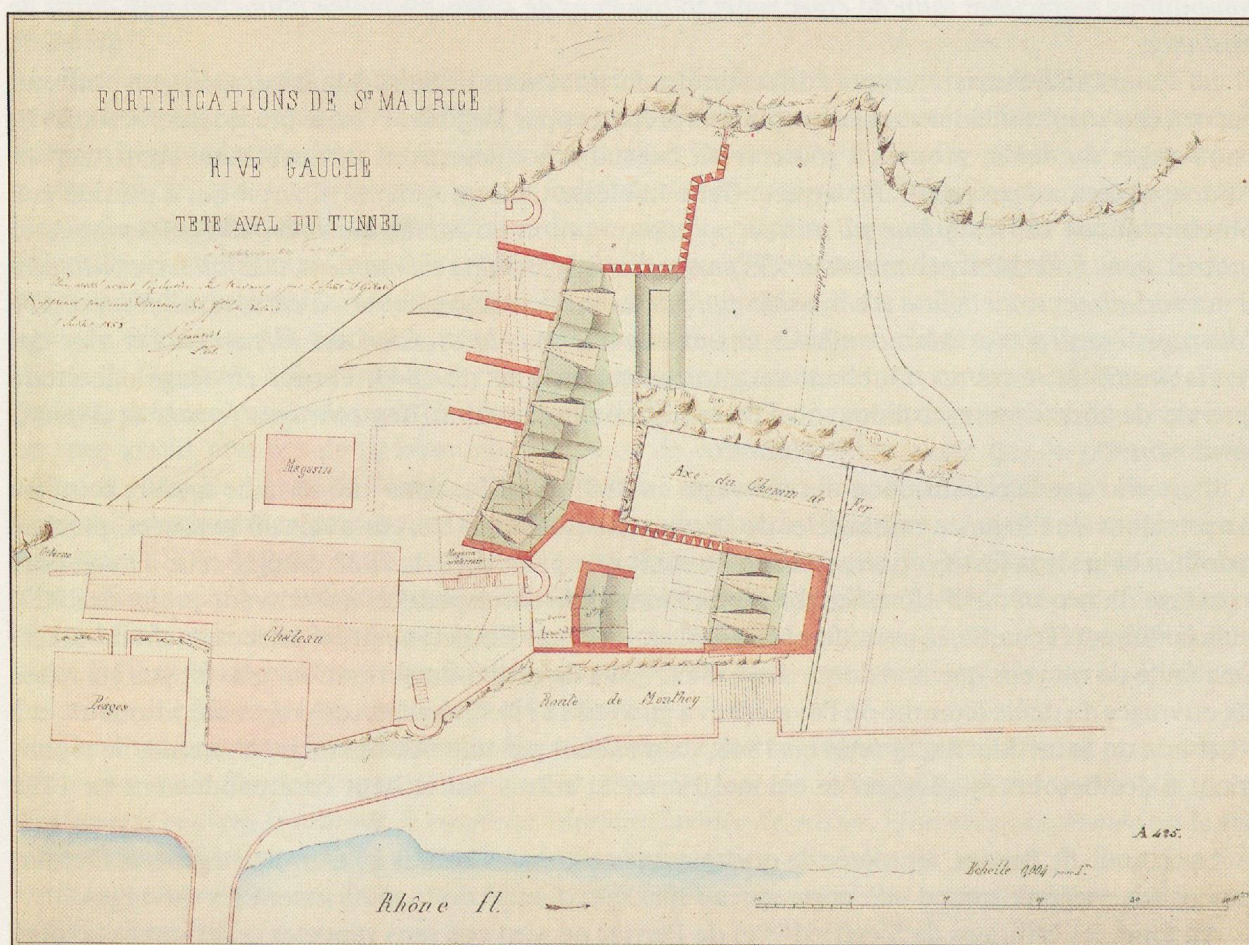


Fig. 37 Le percement du tunnel de chemin de fer en 1857 a donné l'occasion à la nouvelle génération de mettre ses principes en pratique. Projet pour la défense de l'entrée nord du tunnel, 1858. Ech. appr.: 1:900. Archives fédérales, Berne.

## LA PERSONNALITÉ DE DUFOUR ET SON ENGAGEMENT À SAINT-MAURICE

Parvenus au terme de ces pages, pouvons-nous porter un jugement sur le général Dufour et sur son œuvre à Saint-Maurice? Nous ne croyons guère à un «tribunal de l'histoire» qui, avec un recul suffisant, jugerait souverainement des hommes et des événements. Seul un conflit, auquel Dieu merci la Suisse n'a pas eu à faire face, aurait, mieux que le discours des historiens, pu juger de la valeur intrinsèque de l'œuvre de Dufour à Saint-Maurice. Nous aurions eu alors des critères plus objectifs pour apprécier le bien-fondé du principe de la défense active, si cher à Dufour et qui guide avec constance toute son activité. Le développement de la technologie militaire a bien vite rendu désuet le système de fortification conçu, réalisé et patiemment amélioré par l'instructeur du génie, le chef d'état-major, puis quartier-maître général G. H. Dufour. Mais, si périssables soient-elles, les œuvres peuvent parfois conserver l'empreinte des qualités humaines de ceux qui les ont conçues. Aussi est-ce à travers les difficultés rencontrées, l'adaptation progressive d'une idée aux contraintes de la réalité que nous voudrions plus modestement montrer comment Dufour a fait la preuve de ses qualités d'homme et de chef.

Ayant connu de son vivant une popularité méritée, le général n'a pas besoin qu'on s'attache à brosser de lui un portrait outrageusement flatteur. C'est pourquoi il est bien inutile de cacher les «petits côtés» de l'homme. Nos lecteurs auront remarqué le ton professoral, légèrement acide et poliment désagréable de Dufour exposant sa pensée à un contradicteur qu'il estime trop bouillant. Il lui fait posément la leçon et l'on imagine dans quel état de fureur cette manière de procéder pouvait mettre un guerrier comme le colonel Forrer. C'est d'ailleurs au commandant de la 4<sup>e</sup> division (et à son bureau) que s'adressent assez souvent les petites remarques pointilleuses du chef de l'état-major général. Ainsi, le *post-scriptum* de la lettre du 22 mars 1831: *Veillez dire à votre secrétaire qu'il n'a pas bien compris l'article de la circulaire n° 8 qui le concerne. Il m'envoie maintenant des demi-feuilles écrites des deux côtés, ce qui nous oblige à les envelopper d'une chemise pour les étiqueter et les mettre dans nos cartons. Il doit, d'après la teneur de la circulaire, ne m'envoyer la demi-feuille que dans le cas où une page seulement est remplie, mais aussitôt qu'il écrit sur la seconde page, c'est-à-dire au verso de la demi-feuille, il faut qu'il m'envoie la feuille tout entière*<sup>109</sup>. D'autres notes de ce genre concernent la numérotation des lettres et rapports, etc. Il est évident que l'état-major général, où les papiers avaient tendance à s'amonceler, devait exiger ordre et uniformité pour ne pas perdre des heures à classer les documents. Cela n'empêche pas que le ton du colonel Dufour et le contexte de ses observations ne devaient pas faciliter les relations avec le colonel Forrer; ils pouvaient nourrir dans l'esprit du commandant de la 4<sup>e</sup> division, ancien des campagnes napoléoniennes d'Espagne et de Russie, la fausse image d'un chef d'état-major trop attaché à la théorie et à la routine bureaucratique et trop distant de certaines réalités militaires.

Pourtant, G. H. Dufour, tel qu'il apparaît au travers de nos documents, est riche d'une grande largeur de vues. Il n'est pas un ingénieur militaire borné, qui verrait seulement l'aspect technique de ses fortifications et croirait que ses ouvrages assurent à eux seuls le salut de la patrie. Il pense avant tout à un ensemble d'opérations, à une défense active dont les ouvrages de l'art sont à la fois l'appui et la garantie de mobilité. Ayant un sens aigu du combat en région montagneuse, il sait trop bien qu'*il est impossible d'être entièrement enveloppé quand on ne reste pas stupidement attaché à une position, et que les moyens de la fortification ont l'inconvénient d'enchaîner aux positions*<sup>110</sup>. C'est pourquoi il se montre méfiant par exemple quand Forrer, en critiquant le projet des ouvrages, semble oublier quelque peu le rôle des hommes sur le terrain. En revanche, dans la mesure où elles sont adaptées au mouvement des troupes et ne deviennent pas les éléments d'une forteresse, il considère d'un œil favorable les lignes avancées que propose le commandant de la 4<sup>e</sup> division.

Inébranlablement attaché à l'idée que les ouvrages de Saint-Maurice sont *le pivot d'une défense active*, G. H. Dufour se montre très ouvert à la discussion sur les moyens de réaliser son but. Ses courtois échanges avec le colonel Hegner et, sauf rare exception, avec le capitaine Wurstemberger, en témoignent autant que la prise en compte des meilleures suggestions du colonel Forrer.

La réceptivité à l'endroit des idées d'autrui n'enlève rien à l'autorité dont le chef doit faire preuve. Dufour ne revient pas sur une décision mûrement réfléchie. Il ne cache pas son mécontentement si les ordres ne sont pas exécutés dans les délais appropriés<sup>111</sup>. Il peut se montrer tranchant si l'on ne respecte pas la dignité de sa fonction. En voici un exemple. Le colonel Forrer s'était vexé d'un rappel d'ordre reçu du chef d'état-major, et surtout d'une phrase qui s'y trouvait: *Il est essentiel qu'on voie maintenant sortir quelque travail des états-majors pour qu'on ne les accuse pas de rester oisifs et que le Vorort ne les renvoie pas chez eux comme la Diète lui en a donné le pouvoir*<sup>112</sup>. Prenant pour lui et pour sa division, peut-être non sans raison, cette déclaration de portée générale, il l'avait, dans sa réponse à Dufour, qualifiée d'*apostrophe inconvenante*, en ajoutant: *je n'ai ni l'habitude ni le caractère de m'assujétir à des procédés semblables*<sup>113</sup>. Dufour réagit sèchement. Après avoir expliqué que la phrase incriminée visait tous les états-majors et qu'il n'avait pas eu l'intention de blesser son correspondant, il poursuit: *Et quand il serait vrai que je me serais plaint de quelque négligence, de quelque lenteur dans le travail de vos officiers, n'en aurais-je pas le droit; ne serait-il pas de mon devoir de le faire, si je croyais qu'ils y donnassent lieu? Faudrait-il être exposé à de pareilles attaques, chaque fois que j'aurais quelque observation critique à adresser à Messieurs les officiers pour affaires de service? Cela serait intolérable; vous devez le sentir comme moi.*

*Je vais plus loin, maintenant: me fussé-je même servi, en m'adressant à vous, de quelques tournures de phrase répréhensible, vous deviez l'excuser en réfléchissant qu'un chef d'Etat-major ayant beaucoup à écrire, ne peut pas toujours choisir ses termes, peser ses paroles comme il le désirerait.*

*Quoi qu'il en soit, si vous pensiez être en droit de m'adresser des observations sur ce que je vous écrivais, vous deviez le faire avec plus de modération et en termes plus convenables. Je les aurais bien accueillies, car je sais écouter les avis de quiconque veut bien m'en adresser, fût-ce même un de mes subordonnés les plus inférieurs. Je n'aurai jamais le sot orgueil de repousser une observation juste. Mais je ne dois pas non plus permettre qu'aucun de ceux qui sont sous mes ordres s'écarte des formes qui adoucissent ce qu'un reproche peut avoir d'amer.*

*Dans l'espérance que pareille chose ne se renouvellera pas, j'ai l'honneur, M<sup>r</sup> le Colonel, de vous saluer etc.*<sup>114</sup>.

Le colonel Dufour manifeste aussi ses qualités de chef en sachant reconnaître les services rendus. A la fin de l'«armement» de 1831, il écrit au commandant en chef du génie, le colonel Hegner, une lettre qui mérite d'être citée à la fin de notre étude:

*Vous aurez reçu ou vous allez recevoir une lettre de S. Exc. le Général en chef par laquelle il vous exprime sa pleine et entière satisfaction de la manière dont vous avez rempli les hautes fonctions auxquelles il vous a appelé. M'étant trouvé en rapports directs avec vous, je joins mon témoignage particulier à celui de S. Exc. Je sens le besoin, en rentrant dans mes foyers, de vous exprimer combien j'ai eu lieu d'être content de la manière distinguée dont vous vous êtes acquitté de la tâche difficile dont vous étiez chargé, et de vous remercier des témoignages réitérés de confiance et d'amitié que vous m'avez donnés. Je serais heureux, si la patrie nous appelait de nouveau, de voir se renouveler les rapports qui ont existé entre nous et dont je n'ai qu'à me féliciter.*

*Je me recommande à votre souvenir et à votre bonne amitié, vous priant de croire à ma haute estime et à mon sincère attachement.*

## NOTES

- <sup>1</sup> Archives fédérales, Berne (abrégées AF): la plupart des documents cités se trouvent soit dans des registres de copies, soit dans des recueils artificiels ou des layettes, ordinairement sans pagination. Nous renvoyons donc à la cote du registre ou de la layette: les indications dans le texte de l'expéditeur, du destinataire et de la date permettent de retrouver sans peine le document. — Archives Dufour, Genève (abrégées AD): les documents ne sont pas toujours cotés. Nous utilisons certaines pièces du portefeuille noir intitulé *Documents relatifs aux fonctions de Chef d'Etat-major fédéral et à l'Armement de 1831*, à savoir: *Analyse de la Correspondance* (2 registres, cités *Analyse I* et *II*), un cahier intitulé *Notes sur le mode et les moyens de défense* (cité *Notes*) ainsi qu'un petit carnet intitulé *Reconnaissance militaire des vallées du Simmental, de Gsteig par le Sanetsch jusqu'à Sion, du Valais de Sion à Saint-Maurice et de Bex et Aigle (...) faite en 1821* (cité *Reconnaissance 1821*). En outre, un cahier, coté n° 8, intitulé sur la page de couverture *Fortifications de St. Maurice, 1<sup>er</sup> projet, 1823* (cité *Projet 1823*). Nos documents utilisent parfois des termes désuets ou techniques: nous en donnons l'explication dans un glossaire que le lecteur trouvera ci-dessous pp. 286-290.
- <sup>2</sup> Nous serons amenés à examiner des reconnaissances et des projets de défense du territoire rédigés par des officiers comme Guiguer de Prangins, Dufour, Finsler et Forrer. Les limites de notre thème ne nous permettent pas de donner une analyse complète de ces documents, dont l'intérêt débordé largement le problème de Saint-Maurice. D'ailleurs, l'examen général de ces textes a déjà été fait par Hans RAPOLD, *Strategische Probleme der schweizerischen Landesverteidigung im 19. Jahrhundert*, Frauenfeld 1951.
- <sup>3</sup> AD, *Reconnaissance 1821*. Le petit bâtiment (...) au milieu de ce pont est la tour construite au XV<sup>e</sup> siècle sur la culée orientale (voir ci-dessus, p. 25). La voie d'accès de la rive droite, portée par deux murs, donnait l'impression que cette tour était vraiment sur le pont (voir fig. 81).
- <sup>4</sup> AF, E 27/11 568.
- <sup>5</sup> AF, E 27/11 311, Bd. 1 (le rapport contient le rappel de l'ordre donné par la Commission militaire). — Charles-Jules Guiguer, dernier baron de Prangins, né en 1780, combattit en Suisse aux côtés des armées du Directoire; colonel fédéral en 1805, général en 1831 et en 1838; mort en 1840; (*Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse*, Neuchâtel 1921 — 1934, 7 vol. et un suppl. (cité *DHBS*), t. III, p. 698).
- <sup>6</sup> On peut se demander pourquoi le colonel Guiguer ne signale pas les possibilités offertes par les collines de Saint-Triphon.
- <sup>7</sup> AD, *Projet 1823*.
- <sup>8</sup> Il serait imprudent d'utiliser les numéros des ouvrages indiqués par notre collègue M. Denis Weidmann (fig. 57: ils se rapportent aux fortifications réellement bâties en 1831, mais ne correspondent pas toujours aux diverses étapes préalables des projets).
- <sup>9</sup> Il ajoute aussitôt: *Ce moyen économique de défense est des plus efficaces: les anciens Suisses l'ont souvent employé dans leurs glorieuses guerres et notamment à Morgarten*. Dufour n'avait aucun dédain pour les techniques les plus primitives du combat. Il n'hésite pas à écrire en 1831: *Des corps de vigoureux montagnards armés des massues à pointes dites morgenstern, feraient merveille quand ils se précipiteraient dans les vallées sur les flancs des colonnes allongées de l'ennemi. Ce serait donc une bonne chose que de se servir de cette arme quand on manquerait de fusils; elle était redoutable dans les mains des anciens Suisses. Quelques cailloux jetés avec force contre l'ennemi en l'abordant, commenceraient son désordre; les massues l'achèveraient* (AD, *Notes*, p. 3).
- <sup>10</sup> Suivent ces mots biffés: *et la batterie (n) F*. Cette correction signifie-t-elle que la batterie n'aurait, dans l'esprit de Dufour, d'autres tâches plus urgentes?
- <sup>11</sup> Dufour entend par *l'armée* le gros des troupes fédérales qui se trouverait dans les régions d'Oron, de la Gruyère et des Préalpes.
- <sup>12</sup> Hans-Conrad Finsler, né en 1765, adjudant général d'artillerie en 1795, colonel quartier-maître en 1804, général en 1815, quartier-maître général jusqu'en 1829, mort en 1839 (*DHBS*, t. III, p. 108).
- <sup>13</sup> AF, E 27/11 583.
- <sup>14</sup> A l'époque des plus hautes eaux, la ligne de Saint-Triphon correspond aux deux tiers de la longueur de celle de la «position de Lavey». En outre, la première est défendue en partie par des escarpements beaucoup plus sérieux que la seconde.
- <sup>15</sup> Voir ci-dessus, pp. 49 ss.
- <sup>16</sup> Voir ci-dessus, pp. 61 ss.
- <sup>17</sup> K. WERNER, *Die Anfänge der schweizerischen Landesbefestigung 1815 bis 1860*, Zurich 1946, p. 38 (cité WERNER).
- <sup>18</sup> AF, E 27/17 255, Bd. 7. — Johann-Ludwig Wurstemberger (Berne), né en 1783; officier du génie, il travaille en 1806-1807 à des fortifications en Suisse orientale; colonel fédéral en 1826, quartier-maître général de 1829 à 1832. Retiré ensuite dans son château de Wittgkofen, il se consacra à d'importantes recherches historiques; mort en 1862 (*DHBS*, t. VII, p. 386).
- <sup>19</sup> AF, D 1518 / Q.-M., n° 1.
- <sup>20</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 1. — Joachim Forrer (Saint-Gall), né en 1782, sous-lieutenant au service de France en 1802, combattit en Espagne (1808-1811) et en Russie (1812); de retour en Suisse, capitaine de grenadiers en 1815, colonel en 1820, mort en 1833 (*DHBS*, t. III, p. 148).
- <sup>21</sup> AF, D 1516/Génie, n° 10, lettre du 13 mars 1831. — Salomon Hegner (Zürich), né en 1789, adjudant du quartier-maître général Finsler en 1813, colonel fédéral en 1831, mort en 1869 (*DHBS*, t. IV, p. 5).
- <sup>22</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 5.
- <sup>23</sup> AF, D 1527.
- <sup>24</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 7.
- <sup>25</sup> AF, E 27/17 255, Bd. 10.
- <sup>26</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 10. — A ne pas confondre avec le quartier-maître général du même nom, le capitaine du génie Wurstemberger venait d'être désigné comme directeur local des travaux de Saint-Maurice (AD, *Analyse I*, n°s 121 et 130).
- <sup>27</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 35; voir aussi AD, *Analyse I*, n° 160.
- <sup>28</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 41.
- <sup>29</sup> AF, E 27/17 255, Bd. 7.
- <sup>30</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 19.
- <sup>31</sup> AF, D 1526, n° 24.

- <sup>32</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 22.
- <sup>33</sup> AF, E 27/17 596.
- <sup>34</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 30 et 31.
- <sup>35</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 34.
- <sup>36</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 37.
- <sup>37</sup> Ci-dessus, note 35.
- <sup>38</sup> AF, D 1526, n° 56.
- <sup>39</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 45.
- <sup>40</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 90.
- <sup>41</sup> AF, E 27/17 596.
- <sup>42</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 105.
- <sup>43</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 27.
- <sup>44</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 35.
- <sup>45</sup> AF, D 1527, n° 25.
- <sup>46</sup> AF, D 1528.
- <sup>47</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 23.
- <sup>48</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 90.
- <sup>49</sup> AF, D 1528.
- <sup>50</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 101.
- <sup>51</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 107.
- <sup>52</sup> AF, D 1528, n° 10.
- <sup>53</sup> Hegner écrit deux lettres à Dufour datées de Saint-Maurice, les 15 et 23 juin (AF, D 1527, n° 25 et 26).
- <sup>54</sup> AF, D 1528.
- <sup>55</sup> AF, D 1528.
- <sup>56</sup> AF, D 1526, n° 56.
- <sup>57</sup> AF, E 27/17 257, division Forrer.
- <sup>58</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 50.
- <sup>59</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 99.
- <sup>60</sup> AF, D 1528 (les deux lettres).
- <sup>61</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 114.
- <sup>62</sup> AF, D 1527, n° 36.
- <sup>63</sup> AF, D 1528.
- <sup>64</sup> AF, E 27/17 596. Les limites de notre sujet ne nous permettent qu'un bref aperçu de la conception de Forrer. L'ennemi, sachant les cols du Grand-Saint-Bernard et du Simplon prêts à se défendre, se servirait de la multitude des passages secondaires pour faire passer dans la vallée du Rhône de nombreuses troupes d'infanterie. Celles-ci attaqueraient à la fois en direction de l'aval (où elles seraient contenues par les positions de Pissevache et de la Balmaz) et vers les cols du Simplon et du Grand-Saint-Bernard, pour tenter de les prendre à revers pour dégager la grande route et le chemin nécessaires à ses convois. Il faut donc rendre ces cols aptes à se défendre des deux côtés pour infliger à l'ennemi un maximum de retard. Ce temps mis à profit permettrait de renforcer la position de Saint-Maurice, si bien que l'ennemi se trouverait arrêté et réduit et forcé de repasser les Alpes avec des pertes si considérables qu'il ne pourrait de sitôt reprendre l'offensive.
- <sup>65</sup> Tous ces rapports se trouvent en AF, E 27/17 596.
- <sup>66</sup> AD, *Analyse I*, n° 816.
- <sup>67</sup> AF, D 1527 (lettres du commandant de l'artillerie).
- <sup>68</sup> *Rapport sur la grandeur des ouvrages de fortifications construits aux environs du Pont de St. Maurice*, dans le dossier AF, E 27/17 596. La date approximative est suggérée par le fait qu'on ne mentionne pas la redoute de Vérossaz et que la tour crénelée comme la redoute des Crêtes sont encore à l'état de projets.
- <sup>69</sup> *Projet d'armement et d'instruction pour les batteries de position des ouvrages de St. Maurice*, dans le dossier AF, E 27/17 596. — Octave Wielandy (Genève), né en 1781 devient colonel en 1839; mort en 1841 (DHBS, t. VII, p. 312).
- <sup>70</sup> *Organisation du tableau*: I, numéro d'identification des ouvrages sur le plan Weidmann (fig. 57); II, désignation de l'ouvrage dans le document de mai-juin; désignation du même dans le rapport Wielandy, avec indication des pièces d'artillerie prévues et des objectifs fixés; III, nombre des bouches à feu d'après le rapport Wielandy; IV,

nombre des postes de tir d'infanterie d'après le rapport de mai-juin. — *Notes concernant l'artillerie*:

a) Selon la coutume du temps, les pièces d'artillerie (encore à âme lisse) ne sont pas désignées par le diamètre de leur âme (calibre), mais par le poids des projectiles (exprimé en livres). Les mesures n'étant pas encore unifiées, l'estimation des pièces et des boulets variait d'un pays à l'autre. Le 9 mars 1831, le colonel Hirzel communique au chef d'état-major qu'il existe à Sion diverses pièces d'origine autrichienne. Il indique les correspondances suivantes entre le poids et le calibre: pour 24 livres, 5 pouces et 7 lignes (17,1 cm); pour 18 livres, 15,3 cm; pour 12 livres, 13,5 cm; pour 6 livres, 10,8 cm; pour 3 livres, 8,7 cm (AF, D 1527, lettre de Hirzel n° 5). Ces indications ne permettent pas de déterminer exactement les pièces prévues par Wielandy, mais elles suffisent à donner un ordre de grandeur.

b) La distance entre les pièces et leur objectif est indiquée par Wielandy en pas. La comparaison entre divers plans issus des bureaux de la 4<sup>e</sup> division permet d'estimer le pas d'artilleur à 0,66 m; cette estimation est confirmée par le report des indications de Wielandy sur la carte topographique moderne. C'est donc sur cette base que nous avons converti en mètres les distances indiquées par Wielandy.

c) Nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail des autres données que le major Wielandy met à la disposition des chefs de batteries. Un point tout de même intéressera ou amusera l'artilleur du XX<sup>e</sup> siècle. Quand l'artillerie de la redoute des Crêtes *devra en balayer les approches en tirant à mitraille* et que dans ce but l'artilleur sera obligé de baisser beaucoup la volée en pointant, il aura soin de faire mettre un bouchon de foin sur la cartouche, afin qu'elle ne glisse pas et qu'elle reste au fond de l'âme pendant la charge.

<sup>71</sup> AF, D 1517 / div. 4, n° 112.

<sup>72</sup> AF, E 27/17 596, div. 4.

<sup>73</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 36.

<sup>74</sup> AF, D 1518 / Général, n° 1.

<sup>75</sup> WERNER, p. 73.

<sup>76</sup> AF, D 1518 / Général, n° 3 et 4 (lettres des 7 et 19 octobre).

<sup>77</sup> AD, *Analyse I*, n° 667.

<sup>78</sup> AF, D 1198, lettre de W. Fraisse au quartier-maître Wurstemberger, 14 janvier 1832.

Louis-Henri Delarageaz (Vaud), né en 1807, commissaire-arpenteur en 1831, réalise son premier grand travail à Saint-Maurice; carrière importante dans la politique vaudoise, devient colonel d'artillerie, mort en 1891 (DHBS, t. II, pp. 647-648, voir aussi Françoise ROHRER, «La mission Delarageaz en Valais; décembre 1847 — février 1848», dans *Annales Valaisannes*, 1976, p. 16 ss.).

<sup>79</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 64.

<sup>80</sup> AD, *Analyse II*, n° 905 et AF, D 1198 (lettre de Dufour au quartier-maître Wurstemberger, 19 janvier 1832).

<sup>81</sup> AF, D 1198.

<sup>82</sup> Les actes d'acquisition, procès-verbaux d'abornement et autres pièces relatives à ces achats se trouvent en AF, D 1198 et 1199.

<sup>83</sup> *Rapport sur les fortifications de St. Maurice, Gondo et Aarberg à l'époque du 8 novembre 1832*, AF, D 1196.

<sup>84</sup> *Rapport sur les améliorations proposées pour les fortifications de St. Maurice*, AF, E 27/17 604, Bd. 11.

<sup>85</sup> AF, D 1196.

<sup>86</sup> AF, D 1196.

<sup>87</sup> Voir notamment le rapport de la commission d'experts (dont font partie Dufour et Finsler), au Vorort, du 15 mai 1838; l'avis d'expert adressé à la Commission fédérale, le 26 juillet 1838 (AF, D 1196). Ces deux documents étaient favorables au projet. Voir aussi WERNER, p. 74.

<sup>88</sup> AF, E 27/17 258.

- <sup>89</sup> *Rapport sur le château de St. Maurice*, du 8 mars 1837 (AF, D 1196).
- <sup>90</sup> AF, D 1195, lettres des 13 et 23 mars 1842.
- <sup>91</sup> WERNER, pp. 81-82.
- <sup>92</sup> AF, D 1197. Charles-Nicolas-Ferdinand Perrier (Fribourg), né en 1812, officier au service de Naples de 1829 à 1834, en Egypte de 1835 à 1840, aide de camp de Soliman Pacha; de retour à Fribourg, participe en 1847 à la guerre du Sonderbund (défense de Fribourg), réprime les deux premières insurrections Carrard contre le régime radical (1850 et 1851), colonel fédéral en 1851; banni de Fribourg pour avoir participé à la troisième insurrection Carrard en 1853; mort en 1882 (*DHBS*, t. V, p. 250).
- <sup>93</sup> Hermann Siegfried (Argovie), né en 1819, employé depuis 1844 par Dufour aux relevés de l'atlas topographiques; officier instructeur du génie, il succédera au général Dufour comme chef d'état-major général et comme directeur du bureau topographique fédéral en 1865; mort en 1879 (*DHBS*, t. VI, p. 182).
- <sup>94</sup> AF, D 1197.
- <sup>95</sup> AF, E 27/17 604.
- <sup>96</sup> Voir ci-dessus, note 92.
- <sup>97</sup> AF, E 27/17 596.
- <sup>98</sup> Cette ligne de défense avait été proposée en 1831 par le colonel Forrer (ci-dessus, p. 84) et approuvée par le chef d'état-major.
- <sup>99</sup> Sans envisager une manœuvre tournante aussi vaste, tous les prédécesseurs de Siegfried avaient insisté sur le risque que la perte du plateau de Vérossaz ferait courir aux ouvrages du défilé.
- <sup>100</sup> Siegfried rejoint ici la proposition faite par Dufour en 1822 (ci-dessus, p. 67 s.), et qu'il avait ensuite constamment répétée, même si les urgences de 1831 et la modicité des crédits de 1848 l'avaient contraint à des travaux moins coûteux.
- <sup>101</sup> Cette proposition de Siegfried aurait permis une évidente amélioration du dispositif construit en 1831.
- <sup>102</sup> Un passage de l'ennemi par le vallon de Châtel avait naturellement retenu l'attention des prédécesseurs de Siegfried. Dufour en 1823 avait pensé à un mouvement tournant de Bex au coteau de Lavey, avec franchissement du Rhône près de Saint-Maurice, pour prendre les fortifications à revers (ci-dessus, p. 73). Forrer en 1831 avait estimé que l'ennemi éviterait tout simplement les ouvrages du défilé: moyennant la construction d'un pont de fortune près du Bois-Noir, le contournement par Le Châtel serait utilisable par lui. Il est évident que Siegfried ne pense pas que l'ennemi pourra passer réellement par cette voie détournée. Au contraire, l'artillerie l'empêchera de passer dans la région de Lavey et l'obligera à attaquer de front les fortifications du défilé.
- <sup>103</sup> Comme Dufour en 1823 et constamment, Siegfried pense que le bon état des fortifications doit impressionner les voyageurs étrangers et remplir un rôle dissuasif.
- <sup>104</sup> AF, E 27/17 601.
- <sup>105</sup> Nous ne faisons que mentionner l'aspirant du génie fédéral L'Hardy: son *Rapport sur les fortifications de Saint-Maurice*, postérieur aux travaux de 1848, est un exercice d'école plutôt que la critique d'un homme d'expérience. Conservé dans les archives du général (AD, n° 7), il porte en marge les points d'interrogation qui expriment les réserves du maître.
- <sup>106</sup> Voir ci-dessus, p. 87.
- <sup>107</sup> Le domaine des fortifications relève d'un inspecteur fédéral du génie. Comme autrefois le quartier-maître général Dufour, cet officier contrôle le travail du directeur des fortifications de Saint-Maurice et fait son rapport à l'autorité fédérale (alors le Département militaire). Un détail du rapport adressé le 17 novembre 1856 par le colonel Buchwalder, inspecteur fédéral du génie au Département militaire, montre à quel point, malgré tant de propositions faites depuis 1832, les ouvrages avaient besoin d'améliorations. Pour desservir la batterie Wielandy (W7) et du Clocher (W18), *il n'y a qu'un très mauvais sentier et même dangereux pour y arriver du château, et il n'y a pas moyen d'y conduire du canon* (AF, E 27/17 606, Bd. 1).
- <sup>108</sup> AD, cahier non coté, p. 4.
- <sup>109</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 22.
- <sup>110</sup> AF, E 27/11 568, p. 49 et AD, *Notes*, p. 11.
- <sup>111</sup> Voir ci-dessus, pp. 78, 96.
- <sup>112</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 46.
- <sup>113</sup> AF, D 1526, n° 79.
- <sup>114</sup> AF, D 1517 / div. 4, n° 65.
- <sup>115</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 79.

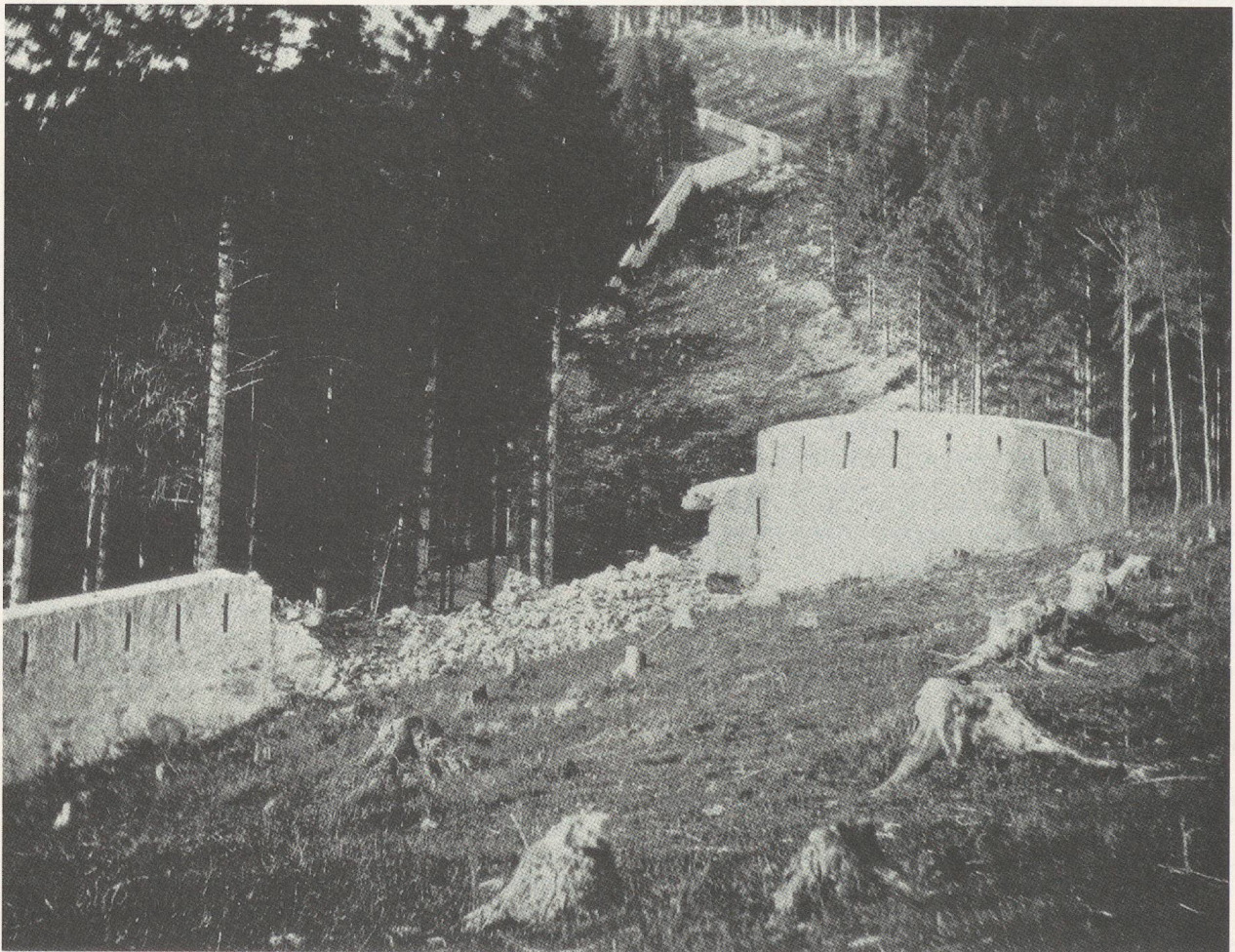


Fig. 38 Effet d'un tir de canon rayé sur un mur en maçonnerie, Sankt Luziensteig, 1864. Tiré de C.M.B. D'Apples: *Rapport sur la pénétration des projectiles d'artillerie dans divers matériaux de construction des fortifications*, ms., 1867. Archives fédérales, Berne.